

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Inspection générale des affaires culturelles

IGAC
Inspection générale
des affaires culturelles

N° 2018-14

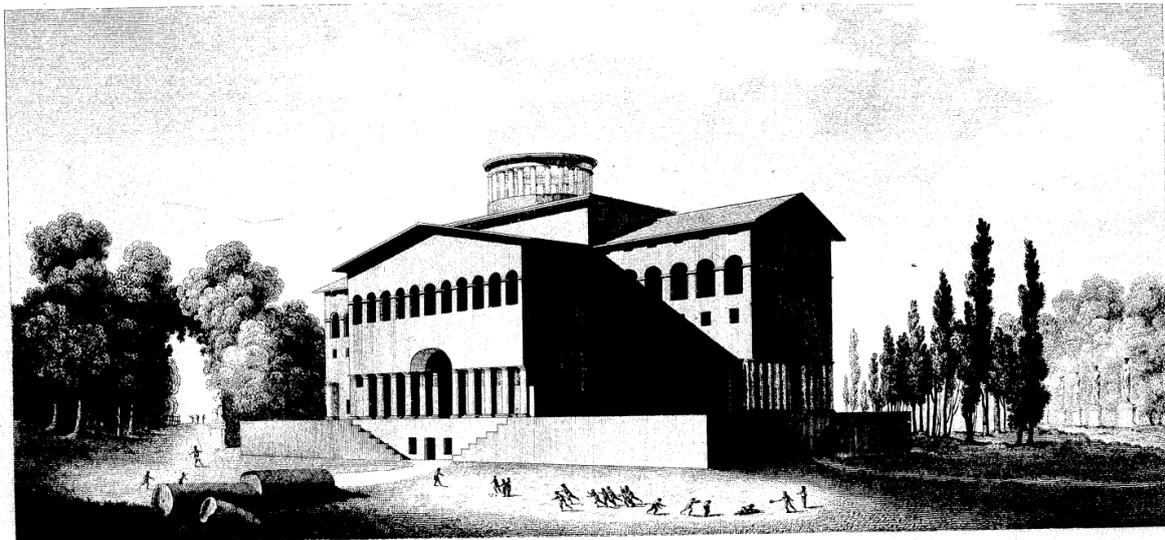
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

*Inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

igaenr
Inspection générale
de l'administration
de l'Éducation nationale
et de la Recherche

N° 2018-078

L'enseignement supérieur culture face aux regroupements universitaires et aux politiques de site



Claude Nicolas Ledoux, maison de l'éducation puis maison des artistes pour la cité idéale de Chaux

Rapport à

Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Madame la ministre de la culture

MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Inspection générale
des affaires culturelles*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

*Inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

L'enseignement supérieur culture face aux regroupements universitaires et aux politiques de site

Juillet 2018

Philippe CHANTEPIE

Inspecteur général des affaires culturelles

Jean-Miguel PIRE

*Chargé de mission à l'inspection générale des affaires
culturelles*

Guillaume BORDRY

Jean DELPECH de SAINT-GUILHEM

Fabien OPPERMAN

*inspecteurs généraux de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

SOMMAIRE

Synthèse	1
1- <i>Un rapprochement très net avec l'ESR dans le cadre de la mise en œuvre du LMD</i>	1
2- <i>les relations entre ÉSC et ESR ont pris des formes très variables</i>	1
3- <i>La discipline de chaque ÉSC joue également dans la nature des relations</i>	2
Liste des recommandations	6
Introduction	9
1 - <i>L'université et l'enseignement artistique : une page d'histoire complexe qui se referme ?</i>	9
2 - <i>Une recomposition territoriale globale de l'enseignement supérieur qui englobe l'enseignement supérieur artistique, mais reste ouverte</i>	10
1. ÉSC et ESR : un rapprochement certain malgré des situations locales différenciées	12
1.1. Ce rapprochement est l'expression d'une volonté partagée.....	12
1.2. Le type d'ÉSC induit des partenariats plus ou moins approfondis avec les universités.....	13
1.2.1. <i>Les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), les plus proches des logiques universitaires</i>	14
1.2.2. <i>Les écoles supérieures d'art : des relations plus complexes</i>	14
1.2.3. <i>Les pôles supérieurs musique et danse, les écoles de théâtre et les écoles spécialisées du spectacle vivant : des écoles professionnelles où la pratique est première</i>	14
1.3. Aujourd'hui, des situations locales qui dépendent au premier chef de la stabilité des regroupements universitaires et de leur format.....	15
1.3.1. <i>Un élément déterminant : la stabilité du regroupement</i>	15
1.3.2. <i>Entre COMUE, associations et fusions, le type de scénario choisi par les universités sur leur territoire y détermine en partie la place des ÉSC</i>	19
1.4. La complexité du territoire francilien.....	21
1.4.1. <i>Deux COMUE concentrent les ÉSC : HESAM et PSL</i>	21
1.4.2. <i>Deux ISITE : Paris-Seine et Paris-Est</i>	23
1.4.3. <i>Trois COMUE qui s'enrichissent des partenariats de leurs membres universitaires</i>	23
1.5. Ce tableau contrasté met par ailleurs en lumière certains handicaps touchant les ÉSC.....	24
1.6. Conclusions provisoires.....	25
2. Des échanges à approfondir localement : cursus communs, vie étudiante, services mutualisés, visibilité	26

2.1.	Un LMD, mis en place selon des modalités et un rythme adaptés à chaque discipline, qui situe enfin les ÉSC dans le paysage mondial de l'enseignement supérieur.....	26
2.1.1.	<i>Une mise en œuvre qui commence dans les ENSA, et s'étend aux écoles d'art</i>	<i>26</i>
2.1.2.	<i>Une habitude dans les écoles singulières : INA, École du Louvre, INP et La Fémis, mais selon des logiques différentes</i>	<i>28</i>
2.1.3.	<i>Une stratégie de double diplomation dans les écoles du spectacle vivant qui implique de régler la question du master dans ce domaine</i>	<i>28</i>
2.2.	L'expérimentation de modules partagés : une fertilisation naissante et vivace	31
2.3.	Une ouverture et une intégration contrastée dans l'innovation et l'entrepreneuriat	33
2.4.	La vie étudiante : une normalisation par le haut pour les ÉSC.....	34
2.5.	Les mutualisations de fonctions support	35
2.6.	Une insuffisante visibilité dans l'offre d'enseignement supérieur par site	35
3.	Des transformations engagées à soutenir dans la durée	36
3.1.	Une culture de recherche déjà largement présente dans les écoles supérieures culture.....	36
3.1.1.	<i>La recherche comme vecteur de rapprochement académique et territorial au-delà des regroupements</i>	<i>36</i>
3.1.2.	<i>Affirmer le rôle des conseils scientifiques.....</i>	<i>37</i>
3.1.3.	<i>Un troisième cycle déjà existant.....</i>	<i>38</i>
3.2.	... mais leur participation aux PIA reste encore marginale	39
3.3.	La généralisation des doctorats de création et ou par la pratique	40
3.3.1.	<i>Le principe d'un doctorat de création semble aujourd'hui acquis en France</i>	<i>40</i>
3.3.2.	<i>Un chemin reste à parcourir pour se rapprocher des standards internationaux.....</i>	<i>44</i>
3.3.3.	<i>Le sort des diplômés supérieurs de recherche en art (DSRA).....</i>	<i>47</i>
3.3.4.	<i>Le développement des doctorats par validation d'acquis de l'expérience</i>	<i>48</i>
4.	Deux sujets de moyen terme pour les ÉSC : leur contribution aux mutations à venir de l'ESR, leur visibilité internationale	49
4.1.	Quelle peut être la contribution des ÉSC aux transformations de l'enseignement supérieur en France et à l'étranger, personnalisation, hybridation et numérisation, prise en compte des compétences douces, de l'intelligence artificielle ?	49
4.1.1.	<i>Les évolutions futures de l'ESR : vers une personnalisation du chemin de formation de l'étudiant... </i>	<i>49</i>
4.1.2.	<i>Dans ce contexte, le positionnement des ÉSC pourrait se développer à moyen long terme dans deux directions</i>	<i>52</i>

4.1.3. <i>Cet enracinement plus profond dans le paysage de l'ESR ne doit pas conduire à une dilution de l'identité de chaque ÉSC, bien au contraire</i>	54
4.2. Y a-t-il place pour des « <i>schools of arts</i> » en France, autrement dit, faut-il aller jusqu'à l'intégration des ÉSC dans l'université ?.....	55
4.2.1. <i>Un bref état des lieux international</i>	55
4.2.2. <i>La mission propose d'approfondir deux axes à moyen terme</i>	57
5. D'indispensables évolutions institutionnelles pour l'enseignement supérieur et la recherche culturelle	60
5.1. Une nécessaire orientation de l'enseignement supérieur culture.....	61
5.1.1. <i>Une stratégie à rééquilibrer sur l'enseignement supérieur en lien avec le MESRI</i>	61
5.1.2. <i>L'achèvement du chantier des statuts des ÉSC et des enseignants en matière de recherche</i>	61
5.2. Un accompagnement ministériel insuffisant d'une démarche utile mais à repenser	63
5.2.1. <i>La « mesure COMUE »</i>	63
5.2.2. <i>Une plus grande coordination des aides à la recherche</i>	64
5.3. Des questions d'organisation à ouvrir.....	65
5.3.1. <i>Une démultiplication des décisions à la source d'une cartographie complexe</i>	65
5.3.2. <i>Une organisation de la tutelle correspondant à l'enjeu et à la nouvelle carte de l'ESR</i>	66
Conclusion	68
Annexes	69

Synthèse

Les « écoles supérieures culture » (ÉSC) désignent un ensemble d'une centaine d'écoles dans le domaine de la création et de la culture. Vingt ENSA (Écoles nationales supérieures d'architecture) pour 18 000 étudiants, quarante-quatre écoles d'arts plastiques (11 000 étudiants), une quarantaine d'écoles dans le spectacle vivant (4 500 étudiants) et des écoles singulières (École du Louvre, Institut national du patrimoine, École nationale supérieure des métiers de l'image et du son, Fémis et Institut national de l'audiovisuel (INA), 2 000 étudiants au total).

1- Un rapprochement très net avec l'ESR dans le cadre de la mise en œuvre du LMD

Le LMD est mis en œuvre depuis plus d'une dizaine d'années aussi complètement que possible selon les catégories d'ÉSC : rapidement pour les ENSA et articulé avec les diplômes professionnels ; il s'étend ensuite aux ÉSA (Écoles supérieures d'art) nationales comme territoriales au niveau master DNSEP (diplôme national supérieur d'expression plastique) et licence DNA (diplôme national d'art) à la rentrée 2018-2019.

La transposition du LMD est plus éclatée pour le reste des ÉSC, oscillant entre une pratique établie (École du Louvre, INP) et une simple reconnaissance d'ECTS (La Fémis). Dans les ÉSC du spectacle vivant, c'est la double diplomation qui a été choisie (DNSP - diplôme national supérieur [de musicien, comédien, danseur, circassien...] articulé avec une licence universitaire), et un diplôme valant grade de master pour les deux CNSMD (conservatoire national supérieur de musique et de danse).

Ce sont le nombre, la variété, l'originalité des bi-cursus qui sont les caractéristiques les plus fortes du rapprochement des ÉSC avec l'ESR (enseignement supérieur et recherche). Ils sont devenus traditionnels dans les ENSA (doubles cursus architecte - ingénieur, architecte - urbaniste, architecte - designer) et sont en revanche plus récents dans les ÉSA et plus foisonnants, comme dans les écoles du spectacle vivant qui cherchent à articuler à des enseignements très spécifiques des enseignements plus académiques.

Enfin, l'analyse des bi-cursus ou des initiatives pédagogiques révèle une réelle créativité dans la mise en place de modules de formation innovants, avec les universités et les autres établissements membres des regroupements, et ce avec une ouverture à des disciplines qui n'appartiennent pas seulement aux SHS (musicologie, études théâtrales, urbanisme, histoire de l'art...). Le rapprochement à l'œuvre entre ÉSC et ESR apparaît donc comme une source de renouveau pédagogique significatif.

2- Les relations entre ÉSC et ESR ont pris des formes très variables

Le mouvement des ÉSC vers les universités et leurs regroupements, aujourd'hui incontestable, dépend de différents facteurs :

- l'intérêt des opérateurs universitaires pour les écoles du ministère de la culture, et, parallèlement, l'intérêt des ÉSC pour leur insertion dans le paysage global de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- le type de scénario choisi par les universités et établissements pour organiser le site :
 - fusion ou système associatif (université isolée, université chef de file) : si les universités fusionnent, l'ÉSC reste partenaire de l'université désormais fusionnée.

L'université organise son territoire par des conventions bilatérales ou des partenariats spécifiques, en certains cas approfondis, souvent partiels, et la plupart du temps déséquilibrés,

- COMUE (communauté d'universités et d'établissements) : ce scénario présente des inconvénients (comitologie très forte notamment pour des écoles aux équipes réduites), mais aussi des avantages (en garantissant notamment les prérogatives particulières de l'école, tout en permettant de renforcer les liens avec l'ensemble des autres établissements sur des sujets parfois difficiles à traiter à l'échelle d'une petite école : la vie étudiante, le numérique, les relations internationales, l'accès aux écoles doctorales).
- le degré de stabilité de la structuration du site, qui constitue l'un des facteurs essentiels d'explication du type de relations mises en œuvre. Plus un site est stable, plus son spectre disciplinaire est large, plus les opérateurs sont identifiés, et plus les relations entre universités et ÉSC sont riches. À l'inverse, des sites cumulant une COMUE et une logique de fusion incomplète d'universités (Bordeaux, Montpellier) apparaissent peu lisibles pour certaines écoles ; ils comportent une COMUE à laquelle elles participent, mais qui est vouée à évoluer ou disparaître dans une université intégrée ; d'autres COMUE peuvent enfin être déstabilisées par des antagonismes métropolitains.

Dans d'autres territoires où la réorganisation manque de pilotage, les ÉSC restent en quête d'un scénario, ce qui ne les empêche pas de nouer des partenariats multiples, mais moins approfondis.

Ces différents paramètres ne suffisent pas à rendre compte de la complexité du territoire francilien, marqué d'une part par l'émiettement de la recherche et de la visibilité internationale en architecture, et d'autre part par deux décalages :

- un décalage entre des ÉSC dont la notoriété est ancienne et symboliquement forte, accordant une attention particulière au maintien de leur identité, et des universités franciliennes, pour certaines arbitrairement créées ou scindées il y a cinquante ans, qui se regroupent aujourd'hui dans de vastes ensembles dont les ÉSC ont parfois du mal à saisir la cohérence ;
- un décalage entre différents scénarios de regroupements encourageant les ÉSC à la prudence ou à l'attentisme (fusions, COMUE fédérale, COMUE non stabilisées, projets IDEX - initiative d'excellence - ou ISITE - initiatives science innovation territoires économie - en phase probatoire).

3- La discipline de chaque ÉSC joue également dans la nature des relations

La mise en place du doctorat dans les ENSA en 2005 leur a permis de participer, voire de créer des équipes de recherche qui ont piloté ou bénéficié de plusieurs projets des PIA (programmes d'investissement d'avenir). Avec la parution en début d'année de décrets rapprochant les fonctions de recherche des enseignants avec le cadre universitaire, les ENSA sont, parmi les ÉSC, celles qui se rapprochent le plus d'un modèle académique.

Les enjeux futurs des ENSA sont multiples :

- encourager les professionnels à présenter des doctorats par la VAE (valorisation des acquis de l'expérience) et des HDR (habilitation à diriger des recherches) sur titres ;

- ouvrir les thèmes de recherche et les écoles doctorales au-delà des SHS ;
- rayonner à l'international.

La mission recommande dès lors d'aller au bout de ces logiques et d'étudier la mise en place d'une « *school of architecture* » intégrée, mais non nécessairement fusionnée¹ à Grenoble, voire à Strasbourg ; ainsi que la création d'une association de communication, de représentation et de valorisation de l'offre de formation des écoles parisiennes ou franciliennes d'architecture.

Les rapports entre les écoles d'art, sans doute les plus soucieuses de garder leur spécificité et leur identité, et le monde universitaire sont entrés dans une nouvelle phase depuis quelques années, caractérisée – globalement – par une moindre méfiance réciproque. Néanmoins l'existence de partenariats riches dépend essentiellement de contacts personnels avec des responsables d'UFR, enseignants - chercheurs, de thèmes communs d'intérêt (nouvelles technologies, scénographie urbaine...) et non d'un croisement systématique des possibilités de partenariat. Or, celles-ci sont en réalité très larges, des SHS aux sciences fondamentales (physique et chimie des matériaux notamment), des innovations pédagogiques à l'apprentissage des méthodes du design.

La mission estime que l'un des blocages demeure la faible reconnaissance universitaire des apports de recherche et de formation des écoles d'art, qui serait atténuée par une adaptation des règles statutaires relatives aux enseignants et l'ouverture au doctorat de création (cf. *infra*) envisagé de manière souple.

Dans le spectacle vivant la double diplomation peut certes être améliorée, mais elle donne globalement satisfaction, en ouvrant l'horizon intellectuel des étudiants tout en préservant la place essentielle de la pratique pour des artistes dont la carrière débute très tôt. C'est pourquoi la mission n'est pas favorable à la délivrance ultérieure d'un diplôme valant grade de master, en dehors des deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse et des doctorats fondés sur une pratique qui permettent au petit nombre d'étudiants qui le souhaitent de poursuivre une démarche d'approfondissement.

4° En dehors de ces spécificités disciplinaires, plusieurs sujets communs aux ÉSC et à l'ESR doivent être abordés ou approfondis dans les années qui viennent

En premier lieu le doctorat création : si les débats théoriques autour de la recherche par ou fondée sur une pratique se sont atténués, et ont fait place à plusieurs initiatives très prometteuses (Aix-Marseille Université, École universitaire de recherche de Cergy - EUR), parfois plus anciennes (Paris 1, Valenciennes, Le Fresnoy avec l'université du Québec à Montréal (UQAM) ou emblématiques (doctorat Sacre de Paris sciences et lettres - PSL), ces doctorats restent très marqués par l'influence des cadres normatifs des SHS. La place de la dissertation théorique, le peu de présence d'artistes dans les jurys ou dans la codirection des thèses décourage certains étudiants et de façon générale handicape la France par rapport à des grands pays comme le Royaume-Uni, le Canada, les États-Unis et les pays asiatiques dont les PhD (appellation anglo-saxonne du doctorat), plus souples, permettent une meilleure reconnaissance professionnelle et, partant, une meilleure insertion professionnelle.

La généralisation – maîtrisée – de ce type de doctorat est également une condition nécessaire à la poursuite de la structuration de la recherche dans les ÉSC.

¹ Formulation issue du rapport de l'IGAENR n° 2016-72, *Simplification des instruments de coordination territoriale et articulation avec les initiatives d'excellence*, novembre 2016.

Les ÉSC doivent pouvoir mieux valoriser l'originalité de leurs méthodes pédagogiques, fondées essentiellement sur l'acquisition de compétences transversales (notamment l'apprentissage par le projet, le travail collectif, l'adaptabilité et l'empathie) et bien sûr la créativité, lesquelles sont au cœur de la transformation du système d'enseignement supérieur (cf. les projets nouveaux cursus à l'université - NCU). L'ESR doit faire une place à l'expérience des ÉSC.

Or, si les ÉSC participent parfois à des projets d'entreprenariat de type PEPITE, ils ont été relativement absents des PIA, en dehors des ENSA. Le MESRI (ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) et le MC (ministère de la culture) doivent avant tout identifier la part exacte des retombées des PIA sur les ÉSC, regroupement par regroupement, ce que la mission n'a pas été en mesure de faire faute d'instrument comptable adapté.

Enfin la mission estime, sans en faire une obligation, encore moins une condition, qu'à l'instar de la plupart des pays étrangers, il serait intéressant de mener des expérimentations de pôles d'ÉSC intégrés à l'université, à l'occasion notamment de changement de périmètre des regroupements. Si Paris sciences et lettres doit solidifier l'association des cinq écoles parisiennes de prestige, voire l'élargir à une ENSA, Sorbonne Université, Grenoble ou Strasbourg pourraient, à un horizon de plusieurs années, avoir vocation à identifier pleinement les formations artistiques et culturelles comme composantes de l'université du futur, gagnant en reconnaissance internationale et en transdisciplinarité effective.

5° Il n'en demeure pas moins que les ÉSC souffrent de plusieurs handicaps, qu'une relative absence de stratégie ministérielle propre ne compense pas

Les ÉSC sont des établissements de petite, voire très petite taille (entre 30 et moins de 2 000 étudiants), avec des services administratifs largement insuffisants pour suivre efficacement les appels à projet nationaux ou européens et nouer des collaborations actives, avec des ressources très variables pour celles sous statut EPCC (établissement public de coopération culturelle), et inférieures à la moyenne par étudiant des universités pour les ENSA.

De leur côté, les universités ne voient pas toujours comment allier à leurs problématiques des ÉSC aux élèves peu nombreux, sélectionnés, aux personnels de statuts différents, et ancrés sur la formation et la professionnalisation plus naturellement que sur la recherche.

Si les ÉSC n'ont pas nécessairement besoin d'un accompagnement pédagogique, en revanche elles sont en attente d'orientations stratégiques du ministère en charge de la culture, largement inexistantes sur l'enseignement supérieur, pour établir un dialogue équilibré avec les responsables de regroupements universitaires, au-delà de la simple compensation des cotisations versées à ces regroupements.

L'éclatement de l'organisation de l'ESRC (enseignement supérieur et de la recherche culturelle) au sein du MC, entre les trois directions générales et le secrétariat général et la faiblesse d'une liaison réelle avec les métiers affaiblissent encore cette capacité de dialogue, dans lequel les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), qui pourraient jouer un rôle important au niveau de la politique de site, sont quasiment absentes.

En matière de recherche, le MC ne prend pas suffisamment en compte la recherche propre des ÉSC, largement minorée au profit de celle de ses grands établissements publics, notamment en matière patrimoniale et muséale.

La mission envisage ainsi plusieurs scénarios d'organisation de la tutelle correspondant à l'enjeu et à la nouvelle carte de l'ESR qui sera sans doute caractérisée par une plus grande décentralisation conduisant à réunir les interlocuteurs du MC.

Liste des recommandations

Classées par domaine puis ordre de priorité

Pilotage stratégique

Recommandation 15 : Mentionner dans le décret d'attribution du ministère de la culture, la mission de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans son domaine.

Recommandation 16 : Confier au MC (DREST - département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie, en liaison avec les directions générales) l'élaboration d'un bilan du chemin parcouru et des orientations stratégiques pour les relations entre regroupements et ÉSC, pouvant aboutir à une prise de parole commune des deux ministres concernés, rappelant les spécificités des ÉSC, leur apport à l'ESR et l'importance des partenariats.

Recommandation 22 : Analyser les opportunités et les inconvénients d'une délégation spécifique de l'enseignement supérieur et de la recherche culturelle par rapport aux autres scénarios, face à la recomposition territoriale.

Recommandation 23 : Conférer aux DRAC (direction régionale des affaires culturelles) une véritable compétence en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans le domaine de la culture, comme plateforme entre les ÉSC, les regroupements et les collectivités territoriales concernées (villes, régions, métropoles) en liaison avec les recteurs d'académie.

Recommandation 20 : Articuler davantage les AAP (appel à projets) du ministère de la culture avec les dynamiques de sites et de regroupements pour des projets en liens avec les universités et/ou entre ÉSC.

Recommandation 21 : Donner aux AAP de recherche - création une dimension interdisciplinaire et professionnalisante, en partenariat avec d'autres ÉSC ou EPSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel).

Recommandation 5 : Dans le cadre de la démarche d'accréditation des formations d'un site, demander à chaque site la réalisation d'une carte territorialisée des formations accessible en ligne et lisible par les étudiants français ou étrangers. Élaborée selon un cadre défini par le MESRI elle devra comprendre, avec les formations universitaires, les formations proposées par les ÉSC du site.

Recommandation 9 : Mettre en place au sein du MC, en lien avec le SGPI (secrétariat général pour l'investissement) et le MESRI, un suivi des financements obtenus par les ÉSC dans le cadre des PIA.

Recommandation 19 : Clarifier, dans le cadre de la politique de site, les modes de fixation des contributions et cotisations des ÉSC à raison des services présentés par les regroupements ou des statuts (membres, associés...) pour mieux fonder la subvention aux ÉSC sur des bases comparables.

En réviser les critères 2 et 3 pour prendre en compte l'ensemble des partenariats engagés, y compris avec des établissements non membres des regroupements.

Liens regroupements universitaires / ÉSC

Recommandation 1 : Mettre en place, en cas de besoin, une cellule d'accompagnement des ÉSC associant DRAC, DRRT (délégation régionale à la recherche et à la technologie) et recteur chancelier des universités, qui permette, site par site, de résoudre d'éventuelles difficultés dans les partenariats.

Recommandation 14 : Accompagner la réflexion sur la création de pôles d'écoles d'art intégrées sans être nécessairement fusionnés à l'université.

Envisager notamment la création d'une « *school of architecture* », composante de l'université Grenoble-Alpes, dont l'ENSA Grenoble serait chef de file.

Dans le cas de PSL et de l'université de Lyon, rendre possible l'adhésion d'un collège d'écoles comme membre à part entière du projet d'université cible, fédérant les ÉSC, respectant le périmètre de chacune et permettant d'accéder aux IDEX.

Recommandation 12 : Inciter les ÉSC à valoriser leurs pratiques pédagogiques et à collaborer avec les services d'innovation pédagogique et numérique des universités.

Recommandation 13 : Inciter les écoles d'architecture du territoire parisien voire francilien à créer une association dont l'objet, qui aurait vocation à évoluer, serait dans un premier temps de présenter leur offre de formation globale et de les représenter à l'international.

Recherche

Recommandation 17 : Intégrer plus explicitement et de manière souple les missions de recherche dans les textes réglementaires régissant les corps enseignants des écoles supérieures d'art, nationales et territoriales.

Recommandation 7 : Affirmer dans les statuts des ESA le rôle des conseils scientifiques dont la composition élargie à des personnalités extérieures, notamment du monde académique, doit garantir la pertinence des activités de recherche au sein des ÉSC et des formes d'initiation à la recherche mises en place.

Recommandation 18 : Accompagner les évolutions statutaires du cadre d'emploi des professeurs des écoles d'art territoriales d'un état des lieux de ces établissements en matière de pédagogie et surtout de recherche, pour apprécier la possibilité de faire entrer ces activités dans un cadre réglementaire.

Recommandation 21 : Donner aux appels à projets de recherche-crédation une dimension interdisciplinaire et professionnalisante, en partenariat avec d'autres ÉSC ou EPSCP.

Doctorat

Recommandation 10 : Distinguer différentes finalités pour les doctorats fondés sur une pratique (recherche, création, enseignement, insertion professionnelle) et adapter en conséquence les modalités de réalisation et d'obtention, sans les calquer nécessairement sur les exigences spécifiques des sciences humaines et sociales.

Recommandation 8 : Ouvrir plus facilement les écoles doctorales (ED) autres que de SHS -sciences humaines et sociales (sciences de l'ingénieur, sciences de gestion...) aux doctorants des ÉSC, notamment ceux ayant suivi des doubles cursus.

Recommandation 11 : Distinguer progressivement les diplômes supérieurs de recherche en art (DSRA) tendant vers un doctorat par la pratique, des DSRA, diplômes d'établissement.

Formation

Recommandation 3 : Inciter les ÉSC à participer davantage aux programmes d'entrepreneuriat de type PEPITE.

Recommandation 4 : Sous l'égide du recteur, chancelier des universités, mettre en place des conditions d'accès équitables pour les étudiants des ÉSC aux services de vie étudiante, en s'appuyant sur les bonnes pratiques existantes.

Recommandation 2 : Favoriser l'extension des bi-cursus des ENSA à vocation professionnelle aux disciplines des sciences de gestion et des sciences humaines.

Recommandation 6 : Plutôt que de mettre en place au sein des pôles supérieurs ou des écoles de théâtre des diplômes valant grade de master, prolonger les partenariats universitaires établis parallèlement à la délivrance des DNSP vers des cycles de master.

Introduction

L'IGAENR (inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche) et l'IGAC (inspection générale des affaires culturelles) ont été chargées le 20 novembre 2017 par leurs cabinets respectifs d'une mission conjointe d'analyse de la démarche de rapprochement des Écoles supérieures culture (ÉSC) auprès des regroupements (fusions, communautés d'universités et d'établissements (COMUES, associations) prévus depuis 2013, à l'origine d'une recomposition majeure du paysage universitaire (cf. annexe 1).

Cette mission vise à appréhender l'impact de la politique de site menée par le MESRI pour les ÉSC et à définir les conditions favorables à leur inscription dans ce mouvement.

Dans cette perspective, il s'agit d'abord de dresser un état des lieux – inédit – de la participation des ÉSC aux regroupements sous trois aspects principaux : les synergies de toute nature développées ; les coûts et avantages des regroupements en termes pédagogiques et de vie étudiante ; les mutualisations à l'œuvre ou projetées. Cet état des lieux doit aussi conduire à dessiner une typologie des participations des ÉSC en termes territoriaux et institutionnels.

Le traitement de deux questions qui intéressent au premier chef le MC et les ÉSC sont aussi confiées à la mission conjointe : le bilan des programmes d'investissements d'avenir gérés par le commissariat général à l'investissement devenu secrétariat général pour l'investissement (SGPI), la situation et l'évolution de la délivrance de doctorats.

Pour la réalisation de cette étude, la mission s'est, dans un premier temps, attachée à constituer un aperçu de la situation, à partir de la réalisation, de l'administration et du traitement d'un questionnaire auprès de l'ensemble des acteurs : directions d'ÉSC d'une part, présidences de regroupements d'autre part (cf. annexe 6). 23 regroupements universitaires et 51 ÉSC ont répondu à l'intégralité du questionnaire, le reste des écoles répondant partiellement. Parallèlement la mission a procédé à une analyse documentaire des statuts et historiques des regroupements et des ÉSC concernées.

Dans un second, temps, la mission a mené sur la plus grande partie du territoire métropolitain un grand nombre d'entretiens (plus de 150 au total, cf. annexe 2) des présidents de regroupements, directeurs d'ÉSC et responsables administratifs. Elle a porté un soin particulier à la région francilienne qui a fait l'objet d'un examen exhaustif. Si la mission n'a pas pu réaliser une comparaison sans doute utile entre la participation des ÉSC aux regroupements avec une autre catégorie d'établissements d'enseignement supérieur relevant d'un autre ministère que celui de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, elle présente un bilan complet sur l'objet de la mission.

Cette mission, centrée sur une série de questions précises et techniques, examine les relations entre l'ESR et les ÉSC à un moment crucial alors qu'ils sont traversés par des histoires propres – en partie communes – ainsi que des dynamiques politiques et territoriales puissantes, bien que plus récentes, mais sans doute de long terme.

1 - L'université et l'enseignement artistique : une page d'histoire complexe qui se referme ?

La compréhension des liens entre l'enseignement artistique et l'université nécessite une inscription dans l'histoire longue. Il faut évoquer ainsi la revendication ancienne et récurrente du monde artistique vis-à-vis du monde savant : la reconnaissance du fait que le geste créateur est constitutif d'une forme de pensée singulière, irréductible à toute rationalité académique ou scientifique. Il s'agit de reconnaître

que l'art est un langage en soi qui ne saurait être confondu avec les savoirs développés à son sujet. C'est à la lumière de cette conviction qu'il faut comprendre la volonté d'indépendance que le monde artistique a toujours revendiquée vis-à-vis de la transmission du savoir. Dès la Renaissance, les ateliers sont ainsi le théâtre d'un mouvement d'émancipation qui permet à la création artistique d'acquérir progressivement sa dignité par rapport aux autres domaines de la pensée. La musique sera la première à accéder au *quadrivium* des arts libéraux, aux côtés de l'astronomie, de la géométrie et de l'arithmétique. Les académies accueilleront ensuite des débats consolidant cette figure de l'artiste comme acteur absolument singulier, se distinguant de l'artisan et du penseur. C'est notamment à la lumière de ce grand partage que va s'établir l'opposition entre les écoles d'art et le monde universitaire.

Il faut attendre 1969 et la création des UER d'arts plastiques pour que l'enseignement artistique fasse son entrée à l'université. Cette novation s'établit d'emblée dans une opposition pédagogique radicale avec les écoles d'art, notamment quant à la place importante réservée par celles-ci à la pratique artistique. Le primat accordé par André Malraux au « choc esthétique » sur les savoirs, consolide cette approche centrée sur l'œuvre. Le ministère de la culture se montrera ainsi longtemps éloigné de toute démarche éducative, voire hostile à la pédagogie développée par l'éducation nationale en matière artistique. L'enseignement universitaire privilégiera, pour sa part, la théorie en s'appuyant sur l'esthétique, l'histoire de l'art, la sociologie, l'ethnologie, etc. Cette séparation adviendra aussi dans le domaine musical où la musicologie universitaire se distinguera de l'enseignement dispensé par les conservatoires, et dans les instituts d'études théâtrales, le champ des études théâtrales étant fort éloigné de la pratique d'acteur.

2 - Une recomposition territoriale globale de l'enseignement supérieur qui englobe l'enseignement supérieur artistique, mais reste ouverte

L'actuel rapprochement des ÉSC avec « l'université » s'inscrit dans un processus engagé depuis longtemps et qui incorpore une politique gouvernementale de moyen terme touchant aussi l'organisation territoriale.

Il s'est enraciné par la mise en œuvre du processus de Bologne porté notamment par la France, engagé en 1997² et lancé en 2002³. Il s'est amplifié par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (dite « loi LRU »)⁴. Il s'est établi sur des règles institutionnelles et budgétaires spécifiques avec la création du PIA en 2010⁵. Il s'est voulu comme porteur d'une dynamique irréversible avec la loi « Fioraso »⁶ et la loi relative à l'adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système licence - master - doctorat (LMD)⁷. Les ÉSC ont adopté progressivement cette évolution, et tout d'abord les écoles nationales d'architecture (ENSA)⁸.

² Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne, Lisbonne, 11 avril 1997.

³ Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ; décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen d'enseignement supérieur.

⁴ Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

⁵ Loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010.

⁶ Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche.

⁷ Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système licence - master - doctorat.

⁸ Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Ce mouvement qui a plus de vingt ans poursuit un objectif : placer l'enseignement supérieur en France, dans l'Europe, au cœur de l'économie de la connaissance. Ses ambitions portent à la fois sur la production scientifique, la formation et l'organisation du territoire. Il s'agit d'améliorer l'organisation de l'enseignement et la production scientifique en accroissant l'autonomie des établissements et en favorisant le développement, entre eux, de synergies territoriales. Leur volonté de résoudre les problèmes d'attractivité, de gouvernance et de visibilité internationale, crée des conditions favorables à l'intégration universitaire des ÉSC.

Dans la dernière période, analysée par la mission, cette logique a pris forme à travers des regroupements pour favoriser sous des modalités institutionnelles diverses (fusions, COMUE association) des formules d'intégration approfondies et des combinaisons adaptées à la singularité des situations locales de l'enseignement supérieur. Nombre d'ÉSC ont déjà entrepris de suivre cette logique, tissant avec les universités des bi-cursus et des parcours de recherche. Il faut également rappeler que la loi Fioraso a confié au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) le soin « *d'assurer, conjointement avec les autres ministres concernés, la tutelle des établissements d'enseignement supérieur relevant d'un autre département ministériel et de participer à la définition de leur projet pédagogique. À cette fin, il peut être représenté à leur conseil d'administration. Il est associé aux accréditations et habilitations de ces établissements* »⁹.

Cette scansion rapide de réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche engendre une recomposition majeure du paysage universitaire, qui est aujourd'hui encore à l'œuvre. Et ce, d'autant plus qu'entre temps se sont mis en place des outils administratifs et budgétaires autonomes (PIA) dont le fonctionnement et la longévité¹⁰ excèdent celle des gouvernements successifs. Ils n'ont pas échappé aux opérateurs culturels pour accéder de façon solide aux financements des PIA 1 et 2, mais ils ont été peu repérés par les ÉSC.

En contrepoint de la mutation de l'enseignement supérieur et de la recherche, a été engagée une double réforme territoriale d'importance qui touche directement ce domaine mais aussi un grand nombre d'ÉSC territoriales. En effet, la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a conféré aux métropoles des compétences en matière d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire, tandis que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) confiait de nouvelles compétences aux régions, notamment pour ce qui regarde une part des orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, d'enseignement supérieur et de recherche.

L'objet d'examen de la mission se trouve ainsi placé à la conjonction de dynamiques très fortes, pas toujours compatibles et parfois contraires. Or, cet examen touche une catégorie d'établissements supérieurs à la fois réduite et spécifique. Elle est très réduite en termes d'effectifs car il s'agit d'une centaine d'écoles, et de 1,5 % des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur¹¹. Elle est spécifique, parce que les ÉSC sont sélectives, forment à l'excellence pour des professions singulières, dispensent des pédagogies propres (projet, création, interprétation), et portent sur des savoirs particuliers (conservation, restauration).

⁹ Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche.

¹⁰ cf. annexe 4.

¹¹ cf. annexe 5.

À tous ces égards, les relations des ÉSC avec l'université intéressent particulièrement la transformation de l'enseignement supérieur, dont elles sont le signe.

En conséquence, le rapport dresse d'abord une cartographie des regroupements et de la participation des ÉSC aux regroupements (I). Il examine l'avancée du LM (licence et master) dans chaque catégorie d'ÉSC et les cursus et diplômes créés avec les universités ainsi que l'innovation pédagogique ainsi permise (II). Il analyse les enjeux de recherche (troisièmes cycles spécifiques et doctorat) dans le champ de la recherche culturelle pour les ÉSC et notamment la question du doctorat en création (III).

Le rapport ouvre par ailleurs des perspectives d'évolution des relations avec les regroupements, au regard de la concurrence internationale, de l'intérêt des étudiants, de la visibilité de l'ESR (IV). Il tire enfin de ce panorama et des perspectives ouvertes, le constat d'une nécessaire stratégie aux volets multiples (V).

1. ÉSC et ESR : un rapprochement certain malgré des situations locales différenciées

1.1. Ce rapprochement est l'expression d'une volonté partagée

La grande majorité des regroupements disposent de liens avec les ÉSC, dans leur périmètre direct ou en lien avec l'un de leurs membres¹². De la part des tutelles (DGESIP - direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, notamment), comme des opérateurs (regroupements, universités), les ÉSC sont considérées de la même manière que les établissements dépendant de tout autre ministère (agriculture, défense, économie notamment).

Les rapprochements entre les ÉSC et les regroupements d'universités ont connu un développement particulier avec les PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur) en 2006, dans une phase de découverte réciproque et avec de faibles enjeux institutionnels. Bien vécus notamment par les ENSA, ils ont permis de renforcer des partenariats existants avec les universités.

Le questionnaire envoyé par la mission aux établissements du ministère de la culture confirme cette approche : pour la majorité des ÉSC le bilan de l'insertion dans une politique de site est très clair. Il est « positif », « très positif », voire « extrêmement positif ».

Trois éléments fondent l'essentiel du jugement des ÉSC :

- la faculté de mettre en œuvre ou d'achever le LMD, dans les écoles d'art notamment ;
- l'ouverture à des logiques d'interdisciplinarité favorables aux étudiants et aux disciplines ;
- le développement de la recherche en vue de doctorats, que ce soit en architecture (« les ENSA trouvent naturellement leur place dans les regroupements universitaires ») comme en art.

D'autres objectifs, plus souvent mineurs, peuvent apparaître : l'international, la vie étudiante, des services en direction des personnels des ÉSC, des outils de VAE ou d'entrepreneuriat. De façon générale, le LMD a introduit dans les ÉSC la notion d'adossement à la recherche, a conduit au développement de

¹² Liste en annexe 3, et les réponses des COMUE et regroupements au questionnaire adressé par la mission (cf. annexe 6).

cursus ou modules communs à d'autres EPSCP, a enrichi le corps enseignant des ÉSC par des enseignants - chercheurs universitaires et a permis la poursuite d'axes de recherche communs.

Les ÉSC non membres de groupements évoquent en général des « *demandes restées sans réponse* », beaucoup plus rarement une « *absence totale d'intérêt pour les ÉSC* ». Leur situation est minoritaire.

Pour les universités fusionnées, regroupements et COMUE, le bilan est également très favorable : « *positif* », « *très positif* », voire « *extrêmement positif* ».

L'appréciation convergente se fonde sur des raisons multiples : « *le métissage des formations* », « *les projets de formation en commun* », la « *richesse par complémentarité* », la « *recherches de synergies entre disciplines* », le « *développement d'axes de recherche* », l'« *entrepreneuriat* », le « *campus innovant* » ou l'« *action au niveau du territoire* ». Il peut y avoir une « *forte implication* » des ÉSC, qui peut même, dans des cas isolés, prendre la forme d'une préparation de l'évaluation du site par le HCÉRES (Haut conseil pour l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur), une mention dans le projet d>IDEX (initiative d'excellence) La présence des ÉSC peut même être analysée comme « *jouant un rôle irremplaçable pour le projet scientifique interdisciplinaire et professionnalisant* », ou permettant « *l'émergence d'un écosystème structuré* ».

Les avis se retrouvent sur des enjeux de transversalité, d'interdisciplinarité, mais aussi de participation à des projets collectifs comme l'entrepreneuriat étudiant, l'innovation, la recherche, autant de perspectives d'approfondissement des liens avec les ÉSC.

Au-delà de cette vision macroscopique, la mission a pu constater au cours de ses très nombreux déplacements ou auditions que la réalité et l'ampleur des relations entre ÉSC et regroupements étaient extrêmement variables d'un site à l'autre. Il convient dès lors d'en faire une description plus méthodique et précise, qui montre la grande hétérogénéité des situations.

1.2. Le type d'ÉSC induit des partenariats plus ou moins approfondis avec les universités

Avoir affaire à une école d'architecture et, en quelques cas, de paysage, à une école d'art et parfois de design, à une école supérieure de musique et de danse, à une école du patrimoine, à une école supérieure de théâtre ou à une école spécialisée du spectacle vivant (cirque, marionnettes), peut en de nombreux cas définir la nature, la profondeur et l'étendue des relations avec les sites et les regroupements universitaires.

Ces différents types d'ÉSC sont soumis à des régimes et des statuts différents (écoles nationales, territoriales, EPCC - établissement public de coopération communale, associations), avec des financements dépendant, selon leur implantation et leur type, de l'État, des villes, des métropoles ou des régions. Leurs personnels ont des statuts différents (ENSA, ÉSA nationales ou territoriales, ÉSC du spectacle vivant...). Leurs missions sont différentes : du premier cycle universitaire pour certaines, au second cycle pour d'autres et au doctorat pour quelques-unes. Dans ces écoles centrées sur la pratique et le lien avec la profession, la place de la recherche se construit, alors qu'elle est un objet primordial des regroupements universitaires.

1.2.1. Les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), les plus proches des logiques universitaires

Leur intégration est rendue plus naturelle par un statut d'école nationale, un adossement plus ancien à la recherche et une couverture complète du LMD.

Les ENSA sont, selon les cas, membres d'une COMUE (Normandie, Aquitaine, USPC¹³ pour Paris Val de Seine), associées renforcées de la COMUE (Toulouse, Grenoble), associées à la COMUE (Paris-Est, Lyon, Saint-Étienne)¹⁴ associées à une université fusionnée ou à l'université chef de file du site (ENSA de Strasbourg, Clermont, Marseille, Nancy).

Ces liens permettent, en certains cas, de placer au mieux l'école dans les dispositifs liés aux financements PIA : l'ENSA Grenoble participe au projet d'université intégrée de l'université Grenoble-Alpes, l'ÉNSAP de Lille, associée à la COMUE Lille Nord-de-France, est ainsi membre fondateur de l'ISITE au sein du Collegium des grandes écoles ; elle a été associée à la construction des NCU. Cette forte acculturation des écoles d'architecture rend leur place dans les écoles doctorales des regroupements plus aisée que pour d'autres ÉSC.

1.2.2. Les écoles supérieures d'art : des relations plus complexes

Elles font preuve d'un volontarisme nouveau et réel, qui emprunte des voies multiples pour assurer leur identification et leur reconnaissance dans le paysage de l'enseignement supérieur. Quelques-unes sont membres d'une COMUE (l'École nationale supérieure d'arts de Paris - Cergy est membre fondateur de l'université Paris-Seine, la Villa Arson est membre de l'université de Côte d'Azur - UCA) ; d'autres, plus nombreuses, sont associées (école supérieure d'art et de design Le Havre - Rouen et l'école supérieure d'art et de médias de Caen - Cherbourg à l'université de Normandie, l'école supérieure d'art et design Grenoble - Valence à la COMUE université Grenoble - Alpes) ou associées à l'université fusionnée du territoire (la Haute école des arts du Rhin - HEAR - avec l'université de Strasbourg, l'école nationale supérieure de photographie d'Arles avec Aix-Marseille université). D'autres, enfin, sont liées à la COMUE, mais sur des projets précis (Le Fresnoy / studio national des arts contemporains avec la COMUE Lille - Nord-de-France).

Le renforcement des liens avec une université, la plus proche de l'école, sur des projets précis, constitue pour l'heure un horizon suffisant pour nombre d'ESA.

1.2.3. Les pôles supérieurs musique et danse, les écoles de théâtre et les écoles spécialisées du spectacle vivant : des écoles professionnelles où la pratique est première

Ils sont par nature adossés à l'université : leurs étudiants sont inscrits dans un cycle L (Paris 8 pour le pôle Sup 93, Bordeaux Montaigne pour ceux du pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse Bordeaux - Aquitaine). Dans certains cas, le partenaire universitaire est une université fusionnée (le pôle d'enseignement supérieur Paris Boulogne-Billancourt avec Sorbonne Université, l'Institut d'enseignement supérieur de la musique - Europe et Méditerranée avec Aix-Marseille Université).

¹³ Université Sorbonne Paris Cité.

¹⁴ À Lyon, plusieurs écoles sont à la fois associées à la COMUE et à un membre de la COMUE (université, INSA). On reviendra plus loin sur le fait que, dans certains cas, le type de lien qui unit l'école à la COMUE ou au chef de file est parfois subi, plus que choisi.

Pour ces entités aux structures administratives réduites, et très dépendantes des moyens mis à leur disposition par les conservatoires à rayonnement régional (CRR), le partenariat universitaire unique est, selon les situations, une ombrelle avantageuse (offrant aux étudiants un diplôme de licence et les avantages d'un statut d'étudiant, et prenant en charge certaines missions administratives)¹⁵, ou désavantageuse (l'université profitant de la situation de dépendance du pôle supérieur pour fixer des conditions de partenariat parfois déséquilibrées).

Les pôles supérieurs s'aventurent en direction des regroupements, mais avec des moyens souvent limités : la convention d'association du pôle Sup 93 et de l'université Paris Lumières, en cours de signature, se fonde sur des liens déjà établis avec certains des partenaires (Académie Fratellini). L'école supérieure de danse de Cannes Rosella Hightower, membre de l'université de Côte d'Azur, est un cas singulier, tout comme la présence, dans cette COMUE, d'un conservatoire à rayonnement régional (CRR de Nice), qui n'est pas un établissement public d'enseignement supérieur.

Les écoles d'art dramatique sont des entités de petite taille, dont le lien avec l'université se limite la plupart du temps à l'ombrelle d'un établissement de proximité (université de Limoges pour L'Académie de l'Union / École supérieure professionnelle de théâtre du Limousin ; université Bordeaux - Montaigne pour l'école supérieure de théâtre de Bordeaux Aquitaine (ESTBA) ; université Paul Valéry pour l'ENSAD Montpellier - École nationale supérieure d'art dramatique), ou d'une université géographiquement plus éloignée (université d'Angers pour le Théâtre école Aquitaine d'Anges, université Paris-Ouest - Nanterre pour le Théâtre national de Strasbourg¹⁶).

Certaines sont associées à une université fusionnée ou chef de file (le Théâtre du Nord avec l'université de Lille, mais avec des liens particulièrement ténus ; l'ERAC avec AMU, avec un cursus plus élaboré), ou à une COMUE (l'Académie Fratellini à l'université Paris Lumières). Les écoles de marionnettes et de cirque du site champenois construisent des logiques de recherche à l'écart de l'université de Reims.

1.3. Aujourd'hui, des situations locales qui dépendent au premier chef de la stabilité des regroupements universitaires et de leur format

À côté des partenariats exigés pour la mise en place du LMD, la richesse des relations réciproques apparaît extrêmement dépendante de facteurs ne tenant pas principalement à la volonté de coopération des ÉSC : la stabilité du regroupement, ses modalités (COMUE ou fusion essentiellement), la qualité de membre, d'associé ou simple partenaire dévolue aux ÉSC, ce qui met en lumière les handicaps dont souffrent encore celles-ci.

1.3.1. Un élément déterminant : la stabilité du regroupement

L'instabilité du paysage de l'ESR est source de difficultés. Les types de scénarios possibles ne sont pas complètement arrêtés. Ces scénarios sont parfois compliqués par des signaux contradictoires et difficiles à interpréter par les ÉSC qui manifestent de l'inquiétude, de l'attente, ou bien s'engagent dans une logique de partenariats tous azimuts, de peur de se retrouver isolées. Plusieurs cas de figure doivent être distingués.

¹⁵ La gestion des étudiants Erasmus de l'IESM d'Aix est ainsi assurée par l'AMU.

¹⁶ Le TNS participant par ailleurs au second cercle structurant le site alsacien.

1.3.1.1 COMUE vouées à évoluer ou disparaître dans une université intégrée

Certaines COMUE sont conçues comme des états transitoires d'organisations territoriales de l'ESR. Les ÉSC, qui se sont pour certaines intégrées aux COMUE, avec des degrés variables de reconnaissance en leur sein constatent la précarité de ces organisations et suivent les évolutions en cours.

Grenoble

Les universités de Grenoble ont fusionné en 2016 sous le nom d'université Grenoble - Alpes (UGA). La fusion est une étape vers le projet d'université intégrée, prévue pour 2020, qui adjoint l'INP (Institut national polytechnique), l'IEP (Institut d'études politiques) et l'ENSA Grenoble, et qui est porté par la COMUE. L'évolution touchera peu l'ESAD Grenoble - Valence (École supérieure d'art et design), aujourd'hui associée à la COMUE et disposant d'un siège partagé dans ses instances (elle devrait signer une convention de partenariat avec la future université), mais aura plus d'impact sur l'ENSA Grenoble, « associée renforcée » de la COMUE, à qui l>IDEX est ouverte.

L'ENSA Grenoble est une des écoles les plus intégrées en France. En plus de son appartenance à la COMUE, elle est liée par conventions avec l'UGA par UFR, avec Sciences Po par projet, et avec l'INP Grenoble pour un projet rentrant dans l>IDEX. Des masters y sont co-accrédités et la recherche y est forte (plus de 10 HDR habilitation à diriger les recherches), 40 doctorants, trois équipes d'accueil, un LABEX (Laboratoire d'excellence) en propre, et une UMR (unité mixte de recherche) commune avec l'ENSA Nantes et l'École centrale de Nantes, dirigée par un personnel de l'école, comme le master). L'ENSA Grenoble est partie prenante de la formation doctorale, ouverte aux étudiants de l'école et de l'université.

La COMUE, à l'écoute de l'école, assure sa participation à la politique de site¹⁷. Mais la construction de l'université intégrée pose des problèmes d'organisation qui doivent être résolus dans un délai contraint : l'intégration d'une ÉSC à l'intérieur d'une université, avec le maintien de prérogatives particulières, s'en trouve compliquée. La disparition de la COMUE signifie, pour l'école, la perte d'une voix, aujourd'hui de même valeur que celle de l'UGA, dans les décisions futures et l'évolution de l'organisation de la recherche qui sera pilotée par l'université intégrée.

Si elle est prête à travailler dans le sens de l'intégration, la perte de la personnalité morale n'est pas envisagée par l'école, qui souhaite conserver une instance de répartition de ses moyens. Tandis que la COMUE préférerait que l'école soit intégrée, avec d'autres facultés, dans une composante plus large, l'ÉSC souhaite une composante « architecture », en tant que seule école de l'université à tutelle distincte (cf. partie 4).

Le site lyonnais

Les ÉSC y sont nombreuses et parmi les plus prestigieuses du territoire : le CNSMD de Lyon (Conservatoire national supérieur de musique et de danse), deux ENSA (Lyon et Saint-Étienne), deux ESA nationales d'art (l'École supérieure des Beaux-Arts de Lyon, ESBAL) et de design (École nationale supérieure d'art et de design de Saint-Étienne, ENSAD) ; s'ajoute l'École nationale supérieure d'art dramatique de Saint-Étienne (la Comédie)¹⁸.

¹⁷ Avec, par exemple, la présentation globale du site grenoblois au CNESER, avec une véritable intégration de ses formations dans l'offre générale.

¹⁸ L'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT, autrefois école de la rue Blanche à Paris, dépendant du MESRI) est également associée à la COMUE.

Aujourd'hui, la COMUE lyonnaise peut mettre en valeur :

- les réussites de l'IMU (LABEX Institut mondes urbains) et de l'École Urbaine de Lyon, projets qui intègrent l'ENSA Lyon ;
- la participation du CNSMD au projet de doctorat musique et pratique avec l'école doctorale 484 (lettres, langues, linguistique et arts) ;
- la participation des ÉSC à la Fabrique de l'innovation (programme d'entrepreneuriat PEPITE) ;
- le financement, avec la ville de Lyon, du post diplôme recherche et création artistique (ENSBAL, CNSMDL et ENSATT¹⁹).

La COMUE a succédé au PRES, dont les ÉSC étaient déjà membres actifs. Or, elles ne sont désormais plus qu'associées à la COMUE. Partant, elles se sentent tenues à une certaine distance des projets, n'étant plus conviées au conseil d'administration de la COMUE, ni informées de ses délibérations. On peut craindre le futur éloignement des ÉSC des lieux de décision et des financements IDEX du site : elles pourront participer à certains projets, au même titre que les autres établissements, mais, simples associées au troisième cercle du projet (c'est-à-dire ni dans l'université cible, ni dans les membres de la COMUE), elles seront sans doute tenues à distance des instances permettant de les définir.

1.3.1.2 COMUE fragilisée par des logiques métropolitaines : les écoles du territoire de la COMUE Université Bretagne - Loire développent des partenariats multiples

La COMUE Université Bretagne - Loire (UBL) s'étend sur un vaste territoire, deux régions distinctes (Bretagne, Pays de la Loire), avec des universités nombreuses (Rennes 1, Rennes 2, Bretagne occidentale (UBO), Bretagne sud, Angers, Le Mans, Nantes). Elle est aujourd'hui fragilisée dans son fonctionnement par des logiques métropolitaines : l'université de Nantes, qui obtient un ISITE en 2017, et les universités de Rennes 1 et Rennes 2 se concentrent davantage sur l'organisation de leurs territoires, plutôt que sur des collaborations régionales poussées. Les ÉSC tentent de trouver une voie et des interlocuteurs universitaires dans ce paysage, où la logique de coopération succède à une logique d'intégration.

Contrairement aux universités, les ESA bretonnes ont fusionné et l'ESAB est aujourd'hui l'une des plus importantes en termes d'effectifs étudiants. C'est aussi la plus éclatée : 350 étudiants à Rennes, 200 à Brest, 200 à Lorient, 150 à Quimper. Si la coordination des quatre sites est déjà complexe, la collaboration avec les universités de Rennes, Brest et Lorient - Vannes l'est tout autant. Avec une autre école multisite, l'ESBA TALM (Tours - Angers - Le Mans, à cheval sur deux sites universitaires distincts), l'école a envisagé d'être « partenaire » de la COMUE UBL : l'ESAB s'est finalement repliée sur ses conventions avec chacune des universités : Rennes 1, Rennes 2 (la directrice est membre du conseil de l'école doctorale), l'UBO (avec laquelle l'école crée un DU - diplôme d'université - autour du design de la transition).

Une autre ÉSC placée en difficulté par les logiques métropolitaines en Bretagne et Pays de la Loire est le Pont Supérieur (pôle d'enseignement supérieur du spectacle vivant en Bretagne et Pays de la Loire. EPCC bi-régional (Bretagne / Pays de Loire) et multisite, il a engagé des partenariats avec les universités de Brest, Nantes, Rennes 2, Angers (ces trois dernières universités sont membres du conseil

¹⁹ Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon, école nationale supérieure des arts et techniques du théâtre.

d'administration de l'EPCC) et a fait part de sa volonté de développer la recherche en lien avec la COMUE : la convention est toutefois restée en suspens.

L'ESA de Nantes, concentrée sur la métropole nantaise et ses partenaires locaux, ne s'est pas inscrite dans la COMUE. L'ENSA de Nantes s'y était engagée et avait obtenu le statut d'associée. Avec les évolutions récentes du paysage, elle se repose sur son grand nombre de partenariats du site nantais (université de Nantes, Centrale Nantes : double cursus avec architecte - ingénieur, Mines, Audencia, etc.).

1.3.1.3 Fusion d'universités incomplètes avec maintien d'une COMUE : Bordeaux, Montpellier

L'université de Bordeaux - Montaigne (Bordeaux 3) est, pour des raisons disciplinaires le partenaire naturel des ÉSC bordelaises. Elle est restée à part de la fusion des universités Bordeaux 1, 2 et 4 en 2014. Les ÉSC sont en parallèle membres de la COMUE Aquitaine²⁰, lieu d'échanges constructif pour les ÉSC, à l'échelle du territoire et de son organisation. La COMUE est aujourd'hui mise en difficulté par la volonté de retrait manifestée par l'université de Bordeaux. La stabilité à terme de la carte universitaire de la Nouvelle Aquitaine, qui comprend, outre une COMUE et une université fusionnée, les universités de Poitiers et de Limoges, interroge, et les ÉSC ont du mal à trouver leur place dans ce vaste territoire.

Le cas de Montpellier est très proche : Montpellier Paul-Valéry, université de référence pour les ÉSC n'a pas fusionné avec les universités Montpellier 1 et 2 : les ÉSC restent dès lors à l'écart, sans accès direct à la réflexion sur les regroupements du site. Elles maintiennent certes des relations par convention (en étant par ailleurs membres de la COMUE) mais ne cessent de trouver ce type de situation complexe et de nature à brouiller les partenariats.

1.3.1.4 Des territoires restés à l'écart des regroupements sont en quête d'un scénario : Picardie et COMUE Léonard de Vinci

Amiens est à grande distance du centre lillois de la région Hauts-de-France, également attirée par Paris au sud, tandis que des relations de structuration de l'enseignement supérieur engagées avec Reims, désormais dans la région Grand Est, ont échoué.

L'École supérieure d'art d'Amiens (ESAD), autrefois école majeure de la région, est fragilisée à la suite de la réorganisation territoriale. Entre Paris et Lille, ses liens avec l'université Picardie Jules Verne, cheffe de file de l'Association Picardie Universités, sont réels (partage d'un bâtiment, collaboration sur un laboratoire de recherche et des cursus) mais très perfectibles. Le rapport HCÉRES sur la coordination territoriale de l'Association Picardie Universités (APU) est sans appel : « *il ne semble pas que l'APU ait amorcé un dialogue commun entre ses membres.* »²¹. Pendant ce temps, l'université technologique de Compiègne (UTC), partenaire régulier de l'ESAD Amiens, est associée à Sorbonne université : les enseignants de l'ESAD participent ainsi, par le biais de l'UTC, à des formations en design dispensées à Sorbonne université.

Le Pôle Aliénor est multisite (Angoulême, Tours, Poitiers) et subit de plein fouet l'abandon d'un projet commun entre Poitiers et Tours. Si les relations avec l'université de Poitiers sont multiples, la

²⁰ Ce que l'université Bordeaux-Montaigne n'a pas facilité.

²¹ HCÉRES, rapport d'évaluation de la coordination territoriale portée par l'Association Picardie Universités, novembre 2017, p. 16 :

<http://www.hceres.fr/content/download/31632/485009/file/C2018-EV-X801344B-DEE-ETAB180015372-021395-RD.pdf>

convention avec l'université de Tours est toujours en attente de signature par l'université. Le pôle est contraint par les futurs scénarios choisis par les deux universités avec lesquelles il doit travailler, à cheval sur deux régions (Nouvelle Aquitaine et Centre), et deux projets de site nécessairement disjoints.

L'École européenne supérieure de l'image (EESI Angoulême / Poitiers) et l'ENSA de Limoges font également état de la difficulté de leur insertion dans l'ESR. Pour l'heure ils restent à distance de la COMUE Léonard de Vinci, dont l'ENSA Limoges n'est d'ailleurs plus membre.

1.3.2. Entre COMUE, associations et fusions, le type de scénario choisi par les universités sur leur territoire y détermine en partie la place des ÉSC

Les universités se sont parfois engagées dans la construction d'une COMUE, ou bien ont entrepris de fusionner à l'échelle d'une métropole ou d'un périmètre plus large. Certaines universités restent à l'écart de ces logiques de regroupements. Les ÉSC, opérateurs de taille plus modeste, aux effectifs réduits, aux équipes plus restreintes, sont la plupart du temps soumis aux choix des universités.

1.3.2.1 Les COMUE : un modèle porteur, mais exigeant un fort investissement

Les communautés d'universités et d'établissements permettent, selon les cas, aux ÉSC de leur territoire d'être membres, associés renforcés, associés simples.

Le scénario de la COMUE présente des avantages : elle accorde parfois une voix pour l'établissement, à égalité avec les autres membres. Elle garantit les prérogatives particulières de l'école (personnalité morale, budget autonome, recrutement à part) tout en permettant de renforcer les liens avec l'ensemble des autres établissements sur des sujets parfois impossibles à traiter à l'échelle d'une petite école : la vie étudiante, le numérique, les relations internationales. Elle peut également permettre l'accès aux écoles doctorales.

Dans la COMUE Université de Normandie, l'école supérieure d'art et de design Le Havre - Rouen (ESADHAR) est associée depuis 2015, et l'École supérieure d'art et de médias de Caen - Cherbourg (ESAM) depuis 2017. La première entretient des relations anciennes avec l'université du Havre, la seconde avec l'université de Caen. Si l'impact de la COMUE est très faible sur la vie étudiante ou sur les relations internationales, elle est un lieu d'échanges important, de structuration de la recherche pour laquelle les ÉSC marquent un intérêt récent et fort. L'ESAM a ainsi constitué un conseil scientifique au sein de l'établissement, avec un représentant de la COMUE, et elles portent ensemble un projet de doctorat de création, rattaché à l'ED de la COMUE.

Les défis de la structuration d'un site en COMUE sont connus : comment atténuer une forte comitologie, éviter des structures trop lourdes, calquées sur celles des universités, et parfois incompatibles avec la taille d'un ÉSC : sujets impliquant peu les ÉSC ; enfin, les différents cercles concentriques des COMUE peuvent tenir l'école éloignée des lieux de décision (siège partagé avec d'autres associés, etc.).

1.3.2.2 L'association avec une université (université isolée, université fusionnée, université cheffe de file) : un système simple, aux conséquences parfois limitées

Si les universités fusionnent, l'ÉSC reste partenaire de la nouvelle université (par exemple Lille, Clermont-Ferrand). La fusion d'universités neutralise un temps les relations entre cette dernière et ses

partenaires. L'université peut seulement dans un second temps, après s'être structurée, organiser son territoire par des conventions bilatérales ou des partenariats plus approfondis.

Par exemple AMU (Aix-Marseille Université) a progressivement noué des conventions avec l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles et l'École régionale d'acteurs de Cannes (ERAC). Un projet de convention est en cours avec l'ESAD Marseille - Méditerranée. Les choses sont beaucoup moins avancées avec l'ENSA Marseille.

À Strasbourg, le projet d'organisation du site autour de l'université fusionnée définit différents cercles et différents types de partenariats. L'ENSA de Strasbourg (ENSAS), par ailleurs associée à l'université de Strasbourg, fait partie du premier cercle²². Le deuxième concerne les autres ÉSC dont les buts concourent à la mission de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche en Alsace : la Haute École des arts du Rhin (HEAR)²³ et l'École du TNS (Théâtre National de Strasbourg) en font partie, avec l'École nationale d'administration, l'Institut national des études territoriales et les lycées.

En Lorraine, l'ENSAD de Nancy est une des trois écoles constitutives de l'alliance Artem (Art Technologie management) avec *ICN Business School* et Mines Nancy : cette dernière est une composante de l'université de Lorraine.

C'est le cas également hors des métropoles universitaires : l'ÉSC entretient des relations avec l'université la plus proche. Ainsi, les relations entre l'université Savoie Mont-Blanc et l'École supérieure d'art Annecy - Alpes sont très fortes. Le président de l'université participe au conseil d'administration de l'école. Mais ils restent ensemble à distance de la construction du site grenoblois. C'est une situation que l'on retrouve, mais avec des liens beaucoup moins développés autour des universités non fusionnées des Hauts-de-France (Valenciennes, Littoral, Artois).

Ce partenariat de proximité présente certains avantages :

- il est ciblé sur une action précise (construction conjointe de formations au niveau L ou M) ;
- il n'exige pas de l'école un investissement conséquent ;
- il peut donner lieu à des partenariats plus approfondis.

Ce partenariat peut également présenter certains risques :

- il est déséquilibré et dépendant de l'intérêt manifesté par l'université pour les écoles de son territoire ;
- il est ponctuel (ouverture de cours de l'université aux étudiants de l'école d'art ou de spectacle vivant, par exemple) et n'a pas toujours d'impact significatif sur la vie étudiante, avec un accès limité aux services offerts. Lorsqu'il se limite à une convention de partenariat, il ne permet pas d'accéder aux instances de concertation de l'ensemble du site et, partant, aux synergies locales.

²² Il est à noter que, même si l'ENSA de Strasbourg appartient au premier cercle de ce projet de site, les quatre établissements relevant du MESR sont les seuls signataires du contrat. Le site internet de l'ENSA Strasbourg est clair quant aux apports de ce partenariat : avec l'université de Strasbourg, l'ENSA Strasbourg co-habillite des formations, accompagne, encadre et valorise ses chercheurs et doctorants, co-organise *worskhops* et/ou conférences, bénéficie de l'apport matériel, logiciel et de l'expertise de la direction des usages numérique de l'université, fournit aux étudiants, enseignants et personnels administratifs une vaste offre culturelle, sportive, le Pass Campus, l'accès aux bibliothèques..

²³ Le directeur de l'école est directeur de l'ESPE.

1.4. La complexité du territoire francilien

Par le nombre d'établissements et le nombre de regroupements concernés, les logiques de marques de certains établissements, côté ESR comme côté ÉSC, l'Île-de-France est un cas particulier.

Comme dans les différents territoires, la carte des regroupements est encore en mouvement : les changements de périmètre de COMUE ou les évolutions en cours liées aux projets IDEX (évolutions de PSL liées à la phase probatoire de l'IDEX) peuvent avoir un impact sur les ÉSC qui leur sont rattachées.

Tableau n° 1 : Répartition des ÉSC dans les regroupements franciliens

	PSL	HESAM	U Paris Lumières	U Paris Seine	U Paris Est	USPC	Sorbonne Université	Paris Saclay
ESC membres		Ecole du Louvre		ENSAC		ENSA Paris VS		
		ENSA Paris Villette		ENSAV				
		ENSCI les ateliers		ENSPV				
		INP						
ESC associées	CNSAD		Pôle sup'93		ENSA MLV		PSPBB	
	CNSMDP		INA		ENSA Paris Belleville			
	ENSAD		Académie Fratellini		ENSA Paris Malaquais			
	ENSBA							
	FEMIS		ENSL					
IDEX/ISITE	IDEX probatoire			ISITE	ISITE	IDEX probatoire	IDEX	IDEX probatoire

Source : mission IGAC - IGAENR

1.4.1. Deux COMUE concentrent les ÉSC : HESAM et PSL

Ces COMUE ne comptent aucune université parmi leurs membres (l'université Paris-Dauphine, membre de PSL, est un grand établissement ; Paris 1 s'est retiré en mars 2017 de la COMUE HESAM - Hautes études - Sorbonne - arts et métiers).

1.4.1.1 HESAM et le cas des ÉSC du patrimoine

HESAM regroupe l'École du Louvre, l'ENSA Paris-Villette, l'ENSCI Les Ateliers, et l'INP, qui font partie des quatorze membres de la COMUE.

La situation des ÉSC consacrées au patrimoine, l'École du Louvre et l'Institut national du patrimoine, est singulière, à la fois par leur objet, par leur situation géographique, par l'absence de corps enseignant spécifique, et, pour la partie conservateurs du patrimoine de l'INP, par son caractère d'école d'application de la fonction publique. Leur adhésion à un regroupement universitaire a été déterminée sans doute en fonction des relations établies antérieurement avec certains établissements universitaires. Les liens et conventions noués avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, notamment en matière de recherche, avaient privilégié une adhésion au PRES HESAM puis à la COMUE HESAM,

dont elles sont toutes deux membres fondateurs en 2015 ; la présence d'autres établissements liés à l'histoire de l'art et aux sciences du patrimoine, comme l'École nationale des chartes (ENC), vivier institutionnel de l'INP, l'École pratique des hautes études (EPHE) ou l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), le justifiaient également.

La reconfiguration, par le départ de nombreux partenaires traditionnels des deux écoles de patrimoine (l'ENC, l'EPHE et l'EHESS en 2014, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'ÉNA, liée à l'INP, en 2017), a modifié les équilibres présents, l'INP et l'École du Louvre se retrouvant bien plus isolés au sein de la COMUE. La présence de deux autres ÉSC (ENSCI - Les ateliers et l'ENSA La Villette) ne semble pas compenser ces départs, d'autant que l'adhésion à HESAM des quatre écoles de création parisiennes (l'ENSAAMA - École nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art, les Écoles Boulle, Estienne et Duperré) tend à renforcer la thématique création, en diluant celle du patrimoine.

Ainsi, de nombreux partenariats sont noués hors COMUE par les deux écoles de patrimoine, tant pour la formation que pour la recherche, soit avec certains établissements en bilatéral, soit par la participation à certains projets portés par d'autres regroupements, comme l'EUR porté par Paris-Seine auquel participe l'INP pour la mise en place d'un doctorat par le projet. Par ailleurs, l'INP et l'École du Louvre ne bénéficient pas de la dynamique portée par HESAM dans certains projets, comme l'accent mis sur le premier cycle, pour lequel l'École du Louvre demande une reconnaissance valant grade de licence mais hors COMUE, ou comme le dispositif « 1 000 doctorants », qui peut apparaître comme concurrentiel pour les débouchés professionnels des élèves conservateurs territoriaux du patrimoine en recherche d'emploi.

1.4.1.2 L'organisation de PSL face aux exigences du jury international

PSL regroupe les deux conservatoires nationaux supérieurs parisiens (art dramatique au CNSAD, musique et danse au CNSMD), l'ENSAD, l'ENSBA et La Fémis²⁴. La notoriété des ÉSC rattachées à PSL participe de la singularité de ce regroupement, et semble proposer un exemple réussi d'intégration de ces écoles dans le paysage de l'enseignement supérieur francilien. La création du doctorat SACRe (sciences arts création recherche) est un exemple de cette réussite d'intégration.

Toutes les écoles ont marqué leur adhésion au projet commun. Parallèlement, la COMUE leur a permis un développement mutuel. Ainsi, le CNSAD a des liens forts avec PSL sur le plan pédagogique, administratif et financier. La contribution financière est très élevée, et les étudiants répondent régulièrement aux appels à projets de la COMUE.

Certaines exigences du jury international ont suscité de vives réactions de la part des ÉSC (comme de certains autres membres) : le droit pour le président de l'université - cible « *d'auditer et d'amender le projet de budget prévisionnel de toutes les institutions fondatrices* » ; « *un droit de veto du président aux propositions de recrutement des enseignants - chercheurs, enseignants et chercheurs des institutions fondatrices* » ; « *la signature de tous les diplômes, sans exception* »²⁵ (cf. partie 4.2).

La notoriété internationale de ces ÉSC les conduit à accorder une attention particulière au maintien de leur identité. Il est vrai que, par exemple, qu'une ÉSC comme le CNSMDP, dont la notoriété est

²⁴ À la Fémis, les modalités de recrutement et le domaine de formation n'ont pas conduit à l'adoption du LMD, mais l'ensemble des cursus se déclinent en référentiels et en ECTS (*European credits transfer system* / Système européen de transfert et d'accumulation de crédits).

²⁵ Communiqué MESRI, 19 mars 2018 <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid127921/session-du-jury-initiatives-d-excellence-index.html>

ancienne et le recrutement largement international ne voit pas d'avantages à être dissoute dans une structure comme PSL, certes intéressante sur le plan de la recherche universitaire mais en même temps peu visible dans le domaine de la formation musicale ou chorégraphique.

Les prises de position du jury international IDEX, en ce qui concerne les ÉSC, leur imposeraient, soit de renoncer à leur identité, soit de renoncer à l'IDEX. Dans ce contexte, il paraît nécessaire d'explorer « *un scénario juridique d'intégration respectueux de l'identité des ÉSC* », comme le souhaite la présidence de PSL. Autrefois membres du regroupement ou de la COMUE, membres fondatrices pour certaines, les ÉSC sont désormais simples associées. L'avantage évident de ce statut est qu'il permet aux ÉSC concernées de continuer à bénéficier de certaines prérogatives, sans participer, comme sur le site lyonnais, à la construction de l'université - cible et ou aux instances décidant de la répartition du budget IDEX. Cette solution laisse cependant planer des incertitudes sur la future éligibilité des ÉSC, aux appels à projet, en raison de leur statut de membre associé.

Les ÉSC y voient le risque d'une sortie imposée du cœur du projet porté par PSL. Et, selon leur situation, elles craignent pour leur autonomie financière ou s'interrogent sur l'intérêt de poursuivre le rapprochement, la notoriété de l'établissement étant largement assurée en dehors de PSL, et les retours sur l'investissement dans le projet trop faibles (cf. partie 4).

1.4.2. Deux ISITE : Paris-Seine et Paris-Est

Deux COMUE, l'une à l'ouest (Paris-Seine) et l'autre à l'est (Paris-Est), lauréates d'un ISITE, accordent une place importante à trois ÉSC, comme membres à part entière (l'ESA de Cergy, l'ENSA de Versailles, l'École nationale supérieure de paysage de Versailles sont membres de Paris-Seine) ou comme membres associés. Outre, le laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH), service à compétence nationale du ministère de la culture, sont ainsi associées à la COMUE Paris-Est les ENSA de Marne-la-Vallée, Paris-Malaquais et de Paris-Belleville.

À Paris-Est, les liens sont anciens avec les partenaires universitaires de la COMUE, grâce à une structuration historique autour d'une UMR commune. Les trois ENSA suivent d'ailleurs des trajectoires distinctes dans le projet de site : l'ENSA Malaquais reste à distance de l'université cible ; l'ENSA Belleville participe à l'ED et est moteur en recherche ; l'ENSA Marne-la-Vallée manifeste la volonté de se lier à l'université - cible, quitte à renoncer à certaines de ses prérogatives (la personnalité morale) sous réserve que son périmètre soit respecté pour le maintien de l'accréditation des formations de l'établissement. Chacune développe par ailleurs des partenariats de formation ou de projets sur son territoire de proximité, en dehors du cadre strict de la COMUE.

1.4.3. Trois COMUE qui s'enrichissent des partenariats de leurs membres universitaires

Dans Paris *intramuros*, une seule école est rattachée à la COMUE USPC, dans une logique de proximité de campus : l'ENSA Paris-Val-de-Seine. Située sur le campus des Grands Moulins, elle est associée à l'université Paris-Diderot. Le pôle supérieur de Paris-Boulogne-Billancourt, associé ancien de l'université Paris-Sorbonne (Paris 4), est aujourd'hui associé de l'université fusionnée Sorbonne Université.

La COMUE fédérale Université Paris-Lumières, organisée autour des universités Paris-Nanterre et Paris 8, compte, parmi ses associées, deux écoles déjà partenaires de l'université Paris 8 : pour la musique, le pôle Sup 93, et pour les arts du cirque, l'Académie Fratellini. Ces deux écoles peuvent ainsi participer aux appels à projets de la COMUE.

Cas particulier, l'INA SUP est également associée à la COMUE université Paris-Lumières. Comme les autres associés, elle participe au conseil académique et à différentes commissions (numérique, recherche) sans remettre en cause les partenariats multiples de l'INA avec un très grand nombre d'universités : avec l'université de Marne-la-Vallée, avec laquelle les liens étaient autrefois très forts (l'INA SUP a quitté le PRES Paris-Est), l'UVSQ (université Versailles - Saint-Quentin), Paris 1, et, en région, Rennes 2, AMU ou Strasbourg.²⁶

En Île-de-France, les appariements et les associations au sein des COMUE et regroupements se sont ainsi faits sans logique de proximité territoriale ni cohérence thématique. Les ÉSC présentes dans sept des regroupements franciliens contribuent à complexifier le paysage, ne serait-ce qu'en raison de la présence d'écoles nationales²⁷. Il est souhaitable que les années à venir contribuent à réduire ces handicaps.

1.5. Ce tableau contrasté met par ailleurs en lumière certains handicaps touchant les ÉSC

Les ÉSC sont confrontées aux difficultés résultant de leur petite taille : les équipes administratives restreintes ont du mal à consacrer du temps et de l'énergie aux logiques de regroupements universitaires. Sur ce point, les regroupements d'ESA (Grenoble - Valence, Bretagne) n'ont pas facilité les choses, obligeant les écoles à la coordination de sites parfois éloignés les uns des autres. Le manque d'équipe stable du côté des écoles y renforce parfois le rôle de vacataires universitaires, qui peuvent, un temps, faciliter des partenariats, fragiles car très liés aux individus.

Le suivi des AAP, le montage de dossiers européens sont difficiles, sauf à être aidés par un service commun au regroupement, ce qui est loin d'être le cas général.

Les équipes ne sont pas encore toutes mûres sur la coordination de leurs activités de formation et de recherche avec les universités ou les autres acteurs de l'enseignement supérieur. Une relative méfiance devant des risques de dilution ou de perte d'identité (reposant notamment sur la vision d'universités à l'approche plus théorique que pratique) peut subsister. Les partenariats, parfois tous azimuts, avec des universités ou des écoles étrangères apparaissent ainsi comme plus rassurants ou plus productifs que l'adossement à une grande université du territoire.

De leur côté, les universités ne voient pas toujours comment allier à leurs projets de développement des ÉSC aux élèves peu nombreux, sélectionnés, aux personnels de statuts différents, et ancrés sur la formation et la professionnalisation plus naturellement que sur la recherche. Parfois associées au cœur même des projets de site, elles sont le plus souvent perçues soit comme des partenaires nécessairement distants en raison de leurs spécificités mêmes, soit comme des composantes dérogatoires, plutôt que comme des établissements à part entière.

²⁶ À l'INA, l'offre d'enseignement supérieur articule quatorze diplômes de bac + 2 à + 5, valant ou non grade, dans les domaines de la production, du son, image, documentation & archives, ingénierie audiovisuelle. Outre quatre BTS, deux diplômes d'établissement au niveau licence et une licence professionnelle sont proposés avec l'université Paris-Est Marne la Vallée. Au niveau bac + 5, à côté de deux masters d'établissement, des partenariats ont vu le jour avec l'ENSC et l'ENC dans le domaine documentaire, Paris 1 en droit, économie et gestion de l'audiovisuel, Telecom ParisTech pour le projet digital. En outre, un diplôme d'ingénieur est construit avec l'ENSEA et un titre d'expert avec l'ESTIAM.

²⁷ Le CNSMD, l'ENSBA, l'ENSAD, le CNSAD, La Fémis, l'ENSCI Les Ateliers et plusieurs ENSA (Belleville, Malaquais, La Villette, Val-de-Seine, Versailles, Marne-La-Vallée). Une seule COMUE, Saclay, ne compte aucune ÉSC parmi ses membres.

Ceci explique que deux situations identiques peuvent être traitées de manière opposée comme les ENSA de Marseille d'une part, et de Grenoble d'autre part. La première est restée à l'écart de la logique de regroupement des trois universités d'Aix-Marseille ; la seconde a été intégrée très tôt dans le processus de structuration du site grenoblois, qui allie, avec les ÉSC, des opérateurs singuliers comme l'institut d'études politiques et l'INP.

1.6. Conclusions provisoires

De ce tableau circonstancié se dégagent quelques conclusions :

1° Les ÉSC font preuve d'une très forte adaptabilité aux contraintes de leur territoire ; leur volonté de collaboration leur fait trouver le ou les partenariats pertinents malgré des contextes parfois peu aisés ; le développement de ces partenariats a vocation à être poursuivi (partie 2).

2° Les acteurs de l'ESR affichent une certaine ouverture à l'égard des ÉSC, mais cette bienveillance ne se traduit pas nécessairement dans les faits.

3° Les évolutions futures doivent permettre de réduire le décalage entre une priorité donnée aux politiques de recherche dans les regroupements, et la vocation principale des ÉSC – une formation d'excellence – où la recherche est à développer, ou parfois à construire (cf. partie 3).

4° Des modalités d'association originales doivent être trouvées pour atténuer les conséquences du décalage entre de très grands ensembles universitaires et des ÉSC au nombre d'étudiants faible.

5° Certains autres phénomènes sont plus spécifiques au territoire francilien :

- le contraste entre, d'un côté, des écoles dont la notoriété est ancienne et symboliquement forte, accordant une attention particulière au maintien de leur identité, et des universités franciliennes, pour certaines arbitrairement créées ou scindées il y a cinquante ans, qui se regroupent aujourd'hui dans de vastes ensembles dont les ÉSC ont parfois du mal à comprendre la cohérence ;
- le décalage entre différents scénarios de regroupements encourageant les ÉSC à la prudence ou à l'attentisme (fusions, COMUE fédérale, COMUE en phase de formation), avec, à noter, l'absence de l'université Paris 1, partenaire traditionnel de beaucoup d'écoles de toute logique de regroupement ;
- l'émiettement des disciplines du design, du patrimoine, et, pour l'architecture, de la recherche et de la visibilité internationale des formations (cf. partie 4.2).

Pour les cas où le rapprochement ÉSC-ESR peut paraître insuffisant, la mission a recensé deux situations :

- des regroupements qui n'identifient ou ne repèrent pas les ÉSC de leur territoire ;
- des ÉSC qui restent à l'écart, ou bien se rapprochent des universités regroupées.

Pour aider à la résolution de ces difficultés, la mission estime qu'une coordination – ad hoc et non permanente – à l'échelon territorial, sous l'égide du chancelier des universités, serait la plus efficace. Certains recteurs l'ont déjà organisée (à Lyon par exemple).

Recommandation 1 : Mettre en place en cas de besoin une cellule d'accompagnement des ÉSC associant DRAC, DRRT et recteur chancelier des universités, qui permette, site par site, de résoudre d'éventuelles difficultés dans les partenariats.

2. Des échanges à approfondir localement : cursus communs, vie étudiante, services mutualisés, visibilité

Avec la mise en œuvre du LMD, le rapprochement des ÉSC vers les universités s'est approfondi et étendu à plusieurs domaines : pédagogie, vie étudiante, entrepreneuriat, services mutualisés, visibilité et international. Davantage ascendante (*bottom-up*) que descendante (*top-down*), cette dynamique connaît une relative accélération. Sans effacer les spécificités des ÉSC (vocation professionnelle, sélectivité, pédagogie de projet, effectifs réduits...), elle tend à réduire les disparités de stratégies des catégories d'ÉSC.

2.1. Un LMD, mis en place selon des modalités et un rythme adaptés à chaque discipline, qui situe enfin les ÉSC dans le paysage mondial de l'enseignement supérieur

La dynamique de rapprochement constatée pour une part croissante des écoles Culture peut s'appuyer sur une dynamique antérieure et régulière qui résulte de la mise en place du LMD et qui a favorisé la création de partenariats nombreux. Ceux-ci sont de nature à s'approfondir dans le cadre de la politique de site et méritent d'être accompagnés pour les écoles qui ne participent pas à la dynamique de regroupements.

2.1.1. Une mise en œuvre qui commence dans les ENSA, et s'étend aux écoles d'art

Dans les ENSA, la réforme LMD en 2005²⁸ a substitué au cursus de six années trois cycles de formation :

- le premier conduit au diplôme d'études en architecture (DEEA conférant le grade de licence) ;
- le second au diplôme d'État d'architecte (DEA conférant le grade de master). Une sixième année spécifique permet d'accéder à l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) ; des diplômes de spécialisation et d'approfondissent en architecture (DSA) et des diplômes propres aux écoles d'Architecture (DPEA) peuvent être aussi délivrés par les ENSA ;
- enfin, un doctorat peut-être mené dans la continuité avec des écoles doctorales. L'adossement de la pédagogie à la recherche et une initiation à la recherche en master 1 et 2 sont aussi prévus.

²⁸ Décret n° 2005-734 du 30 juin 2005 relatif aux études d'architecture ; Arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master.

La mise en place du LMD a été permise par des partenariats déjà très nombreux avec l'université, des EPSCP, surtout des écoles d'ingénieurs avec lesquelles la moitié des ENSA²⁹ a développé des bi-cursus³⁰.

Parmi plus de trente licences et masters en bi-cursus beaucoup ont une vocation professionnalisante ; c'est le cas des licences professionnelles³¹ d'architecture mais aussi de paysage pour les ENSA de Versailles et de Bordeaux. D'autre affichent une vocation de recherche en SHS dans des disciplines assez variées : géographie ou histoire³², villes, territoires et urbanisme...³³ S'ajoutent des bi-cursus axés sur le projet architectural ou des enjeux architecturaux et techniques, objets de partenariats avec des écoles d'ingénieur ou des universités étrangères³⁴.

Dans les écoles d'art, la mise en place du LMD est postérieure et moins uniforme. Elle a supposé de réformer les établissements territoriaux et de répondre aux objectifs et prescription de l'agence pour l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) en 2009³⁵.

Elle a connu des réticences du corps enseignant fondées sur le maintien d'une spécificité pédagogique et la crainte de substitution d'enseignants issus de l'université (philosophie, culture générale, histoire de l'art...). Ces réticences sont devenues rares du côté des directions qui notent que les jeunes enseignants sont plus favorables aux croisements de cultures pédagogiques et de recherche.

Le LMD s'achève pour les grades de licence et de master, l'organisation des études repose désormais :

- sur un premier cycle de trois ans conduisant au diplôme national en art (DNA) qui se substituera à la rentrée 2018 au diplôme national d'arts plastiques (DNAP) et au diplôme national d'arts et techniques (DNAT) ;
- sur un deuxième cycle de deux ans conduisant au diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP).

À côté de ce cursus, demeurent des diplômes nationaux pour quelques établissements : au niveau licence, le diplôme de designer textile à l'ENSCI Les Ateliers, le diplôme de l'École nationale supérieure de la photographie ; au niveau master, le diplôme national supérieur d'arts plastiques (DNSAP) à l'ENSBA, celui de créateur industriel à l'ENSCI, ainsi que le diplôme de l'ENSAD ou encore celui du Fresnoy - Studio national des arts contemporains.

²⁹ Paris-Belleville, Marne-La-Vallée, Paris-La-Villette, Bretagne, Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Toulouse, INSA de Strasbourg.

³⁰ ENPC, ESTP, EIVP, ENTPE, École nationale supérieure des mines d'Alès, des écoles Centrales, des Polytech, des INSA.

³¹ ENSAVT Marne-La-Vallée : Licence « assistant à chef de projet en aménagement de l'espace (ACPAE) avec l'université Paris-Est (département Génie Urbain), mais aussi Paris-Belleville et l'EIVP ; à l'ENSAS licence « Construire écologique » avec l'IUT Robert Schuman en plus du master architecture et archéologie, co-habilité par l'ENSAS et la faculté de sciences historiques de l'université de Strasbourg ; l'ENSA Normandie et l'université du Havre master diagnostic et réhabilitation des architectures du quotidien ; l'ENSAPbx avec l'université de Bordeaux master sciences, technologies, santé, mention physique fondamentale et applications, parcours « ambiances et confort, conception pour l'architecture et l'urbanisme » (ACCAU) avec l'université de Bordeaux ; ENSA Nancy avec l'université de Lorraine master sciences, technologies, santé...

³² ENSA de Nantes et université de Nantes ; ENSA Versailles.

³³ ENSA de Nantes, de Grenoble, de Clermont-Ferrand, Paris Val de Seine, ...

³⁴ Par exemple l'ENSA Strasbourg (faculté d'architecture du Karlsruhe, Tongi University ou UT de Dresde).

³⁵ Alain Menand, « L'AERES et l'enseignement supérieur Culture », Culture & Recherche n° 120, Enseignement supérieur et recherche, été 2009 ; Évaluation prescriptive portant sur la possibilité d'attribution du grade de master aux titulaires du DNSEP délivré par les écoles d'art, AERES, novembre 2009.

Pour l'essentiel des ESA, nationales comme territoriales, la dynamique de rapprochement avec l'enseignement supérieur et la recherche, initiée dès 2000³⁶, est identique, limitant leur distinction statutaire.

2.1.2. Une habitude dans les écoles singulières : INA, École du Louvre, INP et La Fémis, mais selon des logiques différentes

Des ÉSC ont développé des stratégies propres et hétérogènes, par choix ou en raison de la spécificité des formations.

À l'INA, l'offre d'enseignement supérieur articule quatorze diplômes de bac + 2 à + 5, valant ou non grade, dans les domaines de la production, du son, image, documentation et archives, ingénierie audiovisuelle. Outre quatre BTS, deux diplômes d'établissement au niveau licence et une licence professionnelle sont proposés avec l'université Paris-Est Marne-la-Vallée. Au niveau bac + 5, à côté de deux masters d'établissement, des partenariats ont vu le jour avec l'ENSC et l'ENC dans le domaine documentaire, Paris-1 en droit, économie et gestion de l'audiovisuel, Telecom ParisTech pour le projet digital. En outre, un diplôme d'ingénieur est construit avec l'ENSEA et un titre d'expert avec l'ESTIAM.

À l'École du Louvre, si le premier cycle ne vaut pas grade, le diplôme de second cycle vaut grade de master depuis 2010. Plusieurs doubles cursus ont été développés : avec l'université Paris-Sud faculté Jean Monnet en premier cycle et en vue d'intégrer un master 2 d'un des établissements (marché de l'art de l'École du Louvre ou droit du patrimoine culturel de Paris-Sud) ; pour le second cycle, avec l'ESSEC en management culturel, ainsi qu'avec Sciences Po Paris³⁷.

À l'INP, les formations des conservateurs du patrimoine de l'État, de la fonction publique territoriale et de la ville de Paris ainsi que de restaurateurs du patrimoine habilités à travailler sur les collections publiques sont spécifiques. Le LMD s'est traduit par la formation des restaurateurs du patrimoine qui vaut grade de master et s'enrichit de doubles cursus avec le CNAM (licence professionnelle guide-conférencier ; master de management de patrimoines touristiques naturels, historiques et culturels et par la valorisation des acquis de l'expérience à travers un diplôme de restaurateur du patrimoine au grade de master.

À la Fémis, les modalités de recrutement et le domaine de formation n'ont pas conduit à l'adoption du LMD, mais l'ensemble des cursus se déclinent en référentiels et en ECTS. Par ailleurs, à travers PSL, la Fémis participe au programme doctoral Sacre.

2.1.3. Une stratégie de double diplomation dans les écoles du spectacle vivant qui implique de régler la question du master dans ce domaine

Le recrutement, l'âge des étudiants, les compétences attendues, peuvent rendre la mise en place du LMD délicate dans ces ÉSC : un danseur comme un instrumentiste ou un trapéziste commence un apprentissage intense très tôt, dans l'enfance, et peut parfois être reçu dans une école supérieure

³⁶ Protocole d'accord Éducation nationale / Culture du 11 octobre 2000 - propositions du groupe de travail « arts plastiques et arts appliqués » Éducation nationale / Culture.

³⁷ De plus, l'école a noué des partenariats universitaires français (université Paris-Nanterre, université Bordeaux-Montaigne, université François Rabelais à Tours, École pratique des hautes études, École nationale des chartes, École normale supérieure de Paris, etc.) et étrangers (université de Montréal, université de Neuchâtel, université d'Heidelberg, etc.) avec lesquels des troisièmes cycles sont rendus possibles, tandis que l'École du Louvre propose un « diplôme de troisième cycle de l'école du Louvre ». En outre des partenariats spécifiques ont été créés avec des EPN (départements de recherche) comme le musée du Louvre, le musée du Quai Branly-Jacques Chirac, etc.

largement avant sa majorité, alors que le niveau baccalauréat est en principe demandé. Le chanteur, comme le comédien, débute ses études à l'adolescence, voire à l'âge adulte, sans nécessairement y consacrer tout son temps. Le danseur classique termine sa carrière très tôt, comme la plupart des circassiens, à la différence des musiciens ou comédiens.

Mais la réforme des diplômes a été engagée³⁸. La délivrance, à partir de 2008, des DNSP de musicien, danseur, comédien et comédien, spécialité acteur marionnettiste, circassien est en effet liée à l'exigence d'un partenariat universitaire conduisant parallèlement à la délivrance d'une licence.

Dans le domaine de la musique et de la danse, les ÉSC ont articulé les DNSP avec des licences en histoire de l'art, musicologie, etc.

Au CNSMD (Conservatoire national supérieur musique et danse) de Paris, le premier cycle qui conduit au DNSM peut être réalisé concomitamment avec une licence de musique et musicologie (Paris 4 Sorbonne Université) et pour la danse, le DNSP une licence arts du spectacle (Paris 8), tandis que le second cycle supérieur en musique confère le grade de master. Au CNSMD de Lyon, le premier cycle est assorti d'une UE (unité d'enseignement) avec d'autres établissements (École normale supérieure Sciences Po, École Centrale, VetAgro Sup, cours de licence Lyon 2), il peut donner lieu à un double cursus menant à un bachelor de culture musicale (diplôme d'établissement) ou encore avec Lyon 2 à une licence de musique ; le second cycle qui confère le grade de master peut aussi donner lieu à deux masters plus spécifiques « *Contemporary performance and composition* » et InMICS, en particulier avec l'université de Montréal).

Les pôles supérieurs d'enseignement ont déployé une approche analogue. Paris Boulogne-Billancourt offre pour sa part la possibilité de suivre une licence de musicologie (Sorbonne Université ou Paris 8) ; deux masters sont aussi proposés³⁹. Le pôle Sup 93 dispose d'un cursus menant au DNSPM (diplôme national supérieur professionnel du musicien) et à une licence arts avec Paris 8. Le CESMD Poitiers-Aliénor (Centres d'études supérieures de musique et de danse) présente avec l'université de Poitiers un parcours de musicologie en licence et des masters⁴⁰, comme la HEAR, l'ESMD Hauts-de-France (École supérieure musique et danse), l'IESM (Institut d'enseignement supérieur de la musique)⁴¹. Des initiatives plus originales s'inaugurent ailleurs⁴².

Dans le domaine de la danse, les mêmes processus ont abouti, malgré les particularités d'effectifs, d'âge des candidats, et la préoccupation de carrières courtes. Mais plusieurs initiatives existent, notamment un double cursus DNSPD (diplôme national supérieur professionnel de danseur) - licence entre le PSBB et Paris 8, ainsi qu'une formation d'interprète chorégraphique sur deux ans au CNDC d'Angers (Centre national de danse contemporaine) avec l'université d'Angers ; d'autres projets sont en

³⁸ Décret n° 2007-1678 du 27 novembre 2007 relatif aux diplômes nationaux supérieurs professionnels délivrés par les établissements d'enseignement supérieur habilités par le ministre chargé de la culture dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque et à la procédure d'habilitation de ces établissements.

³⁹ Master interprétation des musiques anciennes (MIMA) avec Sorbonne université ; master improvisation et création musicale avec Paris 8 (jazz, musiques amplifiées).

⁴⁰ Musique recherche et pratique d'ensemble et un nouveau master musique ancienne.

⁴¹ Respectivement, L et M avec l'université de Strasbourg, L avec Lille 3, triple cursus avec l'université d'Aix Marseille, etc.

⁴² Master orgue de l'ISDAT avec l'université Toulouse Jean Jaurès ; master d'interprète de musiques traditionnelles du pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne - Pays de la Loire ; licence professionnelle de gestion de salles de spectacles avec le Mans université, etc.

cours de construction. Dans tous ces cas, les cursus supposent la construction de maquettes aménagées qui implique une souplesse de la part des universités⁴³.

Dans le domaine du théâtre et du spectacle vivant, cette dynamique se vérifie, de façon plus difficile, en raison de la taille des ÉSC.

Par exemple l'École de théâtre du Nord a conventionné avec l'université de Lille (et antérieurement avec l'université Lille 3) : licence arts, parcours formation du comédien ; l'ESTBA depuis 2009 avec l'université Bordeaux Montaigne ; le PPSB avec Paris 3. L'Académie de l'Union à Limoges a, quant à elle, établi son partenariat avec l'université de Limoges sur une licence en lettres modernes et une licence professionnelle en métiers de la culture. Des acteurs plus particuliers, comme la FAI-AR, centre de formation de référence en Europe et à l'international sur les arts de la rue, se sont engagés dans ce processus par conventionnement⁴⁴.

Le CNSAD cherche dans le cadre de PSL à mettre en place une équivalence au grade de licence, ce qui lui éviterait de poursuivre le partenariat avec Paris 8 qui rencontre certaines difficultés pratiques.

En réalité, à l'instar du partenariat entre l'École du TNS et l'université de Nanterre, l'offre d'un parcours menant à une licence ou un master apparaît distinctive.

Deux objectifs prévalent pour ces établissements : la faculté pour les étudiants de disposer d'un diplôme universitaire complémentaire dans une perspective de carrières multiples ; la nécessité d'aligner les diplômes nationaux sur des référentiels internationaux pour les étudiants qui le souhaitent.

Aujourd'hui, seuls les deux CNSMD sont habilités à délivrer directement un diplôme valant grade de master. Le CNSAD ne l'est pas. Un certain nombre de pôles supérieurs, notamment Bordeaux ou Rennes, souhaitent en avoir la possibilité.

La même demande, formulée dès la mise en place des pôles, avait été écartée par le MC en raison du statut des pôles, de la nécessité d'établir d'abord la pertinence et la valeur des DNSPM dans des environnements variés, et aussi de l'opposition des deux CNSMD.

En ce qui concerne les musiciens et les danseurs formés dans les deux CNSMD et les cycles professionnels des CRR, le ministère de la Culture entend préserver un certain équilibre du marché du travail, entre l'offre d'artistes de très haut niveau et les débouchés ouverts à leurs niveaux (carrière ou enseignement). Les deux CNSMD remplissent cet objectif avec d'excellents taux d'insertion de diplômés.

La mission constate cependant que leurs masters – en tout cas ceux des interprètes – ont une très forte orientation vers la pratique. L'initiation à la recherche y est assez sommaire ; le mémoire de master s'intitule au CNSMDP « travail d'étude personnel » et peut être réalisé par un groupe de deux à trois étudiants sans normes académiques préétablies, tandis que les disciplines complémentaires sont de l'ordre de la pratique artistique pure. Au sein des deux CNSMD, il est par ailleurs possibles de trouver

⁴³ Par exemple université de Toulon avec plusieurs ÉSC (pôle national supérieur de danse Cannes Mougins - Marseille (PNSD), Centre international de danse Rosella Hightower, ESADTPM.

⁴⁴ Master scènes numériques et acteurs augmentés avec l'université Aix Marseille (UFR arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales, pôle arts et lettres / département arts / section théâtre) réalisé avec l'ERAC et l'IMMS.

toutes les ressources et partenariats nécessaires, y compris en vue d'un doctorat « recherche et pratique ».

La mise en place dans les pôles supérieurs de diplômes valant grade de master ne paraît donc pas opportune. Le lien développé avec l'université pour la délivrance d'une licence parallèlement au DNSP est très positif et plusieurs pôles ont développé une offre de masters spécifiques avec une université.

Pour le théâtre, l'offre de niveau master dans les ÉSC n'existe pas, si l'on excepte l'ENSATT, sous tutelle du MESRI qui délivre un diplôme arts et techniques du théâtre (ATT) conférant le grade de master pour l'ensemble de ses parcours (à l'exception du département « acteur »).

La mission estime qu'il n'y a aucune objection à étendre aux disciplines du théâtre des partenariats avec l'université du même type que ceux conclus dans le domaine de la musique. Un prolongement universitaire dans un département d'études théâtrales, ce qu'en pratique beaucoup d'étudiants des écoles de théâtre appartenant à la plateforme nationale font déjà, ou dans des départements d'esthétique, histoire de l'art, sociologie, est à encourager. En revanche, la délivrance d'un diplôme conférant le grade de master paraît prématurée, même au CNSAD, où un allongement de deux ans de la scolarité et un renforcement de l'équipe pédagogique en enseignants-chercheurs ne sont pas à l'ordre du jour.

En définitive, le dialogue avec l'université reste la meilleure solution pour la poursuite des titulaires de DNSP vers un cursus de master en ce qui concerne les pôles supérieurs et les écoles de théâtre appartenant à la plateforme nationale.

Recommandation 2 : Plutôt que de mettre en place au sein des pôles supérieurs ou des écoles de théâtre des diplômes valant grade de master, prolonger les partenariats universitaires établis parallèlement à la délivrance des DNSP, vers des cycles de master.

2.2. L'expérimentation de modules partagés : une fertilisation naissante et vivace

Le LMD dans les ESA a permis de construire des modules communs entre ÉSC, ou avec d'autres établissements (IEP, écoles d'ingénieur, écoles de commerce, etc.). Ces expériences, fondées sur l'interdisciplinarité, se réalisent par des échanges d'enseignants, des cours partagés, des projets en communs, etc. Ils procèdent de l'initiative individuelle et de relations personnelles, celles de directeurs d'établissements comme d'enseignants. Il s'agit de co-construire des parcours communs ou conjoints : DU, licence (dont licence professionnelle), master. Les objectifs sont semblables : valoriser les diplômes des ESA, favoriser un double-diplôme, enrichir les cursus d'une dimension théorique⁴⁵. Il en va de même au niveau master⁴⁶. En outre, licences ou masters sont aussi construits avec d'autres établissements que les universités pour des champs ne relevant pas des sciences humaines⁴⁷. Il faut

⁴⁵ Par exemple : DU de médiation de l'art contemporain avec l'université du Havre et l'ESADHaR ; l'EsBAN, le master pro de conservation, gestion et diffusion des œuvres des 20^{ème} et 21^{ème} siècles avec l'université de Paul Valéry...

⁴⁶ Par exemple : master bande dessinée avec l'université de Poitiers de l'EESI ; master lettres et création littéraire de l'université du Havre et de l'ESADaHr ; master métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation entre l'université d'Orléans et l'ESA de Bourges ; master *user experience design* entre l'université de technologie de Compiègne avec l'ESAD d'Amiens.

⁴⁷ Par exemple : licence de sciences et technologies de Sorbonne Université, l'École centrale Paris Tech, l'ENSAM, le CELSA et l'ENSA Paris-Belleville ; master prospectives design l'ESADSE avec l'École des mines de Saint-Étienne et l'IAE université Jean

souligner une grande variété de partenariats avec d'autres ÉSC (ENSA⁴⁸, écoles du spectacle vivant), voire d'autres domaines comme le management⁴⁹.

Ces expériences ont vocation à être amplifiées : plusieurs ÉSC expriment une volonté de développer des projets pédagogiques innovants en « co-construction », croisant enseignements universitaires et de création.

Des ÉSC ont pu, grâce aux regroupements, mutualiser ou réorganiser certains enseignements. C'est notamment le cas pour l'apprentissage des langues étrangères et de la langue française pour les étudiants étrangers avec les universités. C'est l'occasion de favoriser des ressources partagées (par exemple au sein d'USPC) et de réinventer des apprentissages et des pédagogies (par exemple le module *english center* de l'ESAE fondé sur l'usage de la langue anglaise autour d'un projet).

L'innovation pédagogique résulte surtout d'une pratique plus ancienne de « parcours » et modules ouverts par les ÉSC en direction d'autres établissements et réciproquement (ateliers, *workshops*, journées) qui peut s'appuyer sur des expériences antérieures (par exemple l'Académie Fratellini et le pôle Sup 93 avec Paris 8).

Les regroupements ont produit un appel d'air pour créer des parcours communs interétablissements. Cette ouverture concerne l'ensemble des ÉSC, y compris les ENSA, par exemple pour l'ENSA Paris Belleville, pour l'ENSAV avec l'Essec et avec Sciences Po de Paris (bi-cursus) ou encore pour l'ENSA Paris La Villette avec Skéma sur le management de projet, et encore l'ENSAM avec *Kedge business school*. En ce qui concerne les ENSA, la mission estime qu'il est important de poursuivre ces évolutions, sans naturellement renoncer aux partenariats historiques avec les écoles d'ingénieurs.

Recommandation 3 : Favoriser l'extension des bi-cursus des ENSA à vocation professionnelle aux disciplines des sciences de gestion et des sciences humaines.

L'appel à projets du PIA3 « Nouveaux Cursus à l'université »⁵⁰ devrait être l'occasion de recueillir des projets incluant des ÉSC, en dépit de leur insuffisante prise de connaissance de cet appel (cf. partie 4). En effet, ses objectifs principaux sont de nature à faire valoir les spécificités pédagogiques des ÉSC : « offrir une palette de licences différenciées », « construire grâce à une spécialisation et une professionnalisation progressive des parcours plus flexibles (...) recourir à des approches pédagogiques innovantes qui peuvent solliciter les nouveaux usages numériques, proposer enfin de nouveaux contenus ». Le MC n'a sans doute pas suffisamment relayé l'appel à projet première vague auprès des ÉSC, qui n'y ont pas participé ; la deuxième vague, un peu mieux connue, parfois partagée par les COMUE et regroupements, a été l'occasion de renforcer la coopération des ÉSC dans une logique de site⁵¹.

Mais la place des ÉSC dépend de la volonté des COMUE (à Lyon par exemple, les ÉSC sont assez intégrées dans la préparation de réponse au NCU), des initiatives des ÉSC (par exemple ENSPVS, ESA

Monnet ; le diplôme européen en média et art (diplôme d'établissement de l'École média art du Grand Chalon avec l'IUT de Chalon (licence professionnelle image et son de l'université de Bourgogne).

⁴⁸ cf. le master design urbain de l'ENSAG et associant l'ESAAA ; le projet de master de scénographie avec l'ENSA Paris-Malaquais.

⁴⁹ Master création contemporaine et industries culturelles de l'ESA Limoges et l'université de Limoges ; Master professionnalisant management de projets culturels de l'EESAB avec Rennes *School of Business*.

⁵⁰ Sur le site de l'ANR : <http://anr.fr/NCU2018>

⁵¹ Par exemple au sein d'HESAM, l'ENSCI Les Ateliers, l'ENSA Paris-Villette et l'ENSAM pour des cursus au niveau de la licence ; à l'université de Grenoble avec l'ESAE ; à Lille avec l'ENSAP.

Cergy, université de Cergy), ou de leurs attentes (par exemple ENSA Paris Val de Seine, ENSA Paris La Villette).

Des COMUE sont particulièrement réceptives à la fluidité possible des parcours, outre Paris-Seine, l'USPC pour l'ENSA-PVS, PSL entre les ÉSC membres associés (par exemple les ateliers du séminaire inter-écoles organisé par La Fémis et le CNSAD, projet d'exposition à la réunion des musées nationaux-Grand palais, ateliers ouverts de l'ENSAD...); ou encore HESAM avec le centre Michel Serres.

Cette ouverture rencontre les stratégies de quelques ESA, comme l'ENSCI Les Ateliers : innovation sociale et publique avec l'ENA, en discussion avec l'École polytechnique et Sciences Po Paris, « Numérique » en articulant design et science, industries et nouvelles économies. On pense aussi aux initiatives menées en pionnier par l'ESAA avec l'IEP de Grenoble sur le thème « écritures plastiques », son master transmédia, le module *Maker* du *Fablab*, ou un séminaire de physique théorique au sein de sa formation. De nombreux modules pédagogiques s'appuient sur la création, la recherche et leurs interactions. Ils se trouvent aussi dans les ateliers de recherche et de création (ARC) des ESA qui peuvent être réalisés avec des universités (par exemple l'ESAD Valenciennes avec l'université de Valenciennes, Villa Arson avec *Skéma Business School*).

2.3. Une ouverture et une intégration contrastée dans l'innovation et l'entrepreneuriat

La constitution des regroupements a aussi pour vocation de favoriser l'entrepreneuriat. Tel est l'objectif poursuivi par le programme PEPITE, très rarement évoqué par les interlocuteurs de la mission.

Ceci tient au caractère non prioritaire de ce volet dans les regroupements et au fait qu'antérieurement ont pu être créées des structures analogues, y compris par des ÉSC (par exemple le *FabLab* de l'ESAAA avec Grenoble ou celui de l'ENSAP de Bordeaux. Ces initiatives peuvent être liées à des incubateurs plus spécifiques aux ÉSC. Elles peuvent être renforcées si l'ÉSC contribue au projet de l'université (par exemple le module *Maker* dans le *FabLab* de l'université de Grenoble déjà évoqué) En outre, des ÉSC ont pu tisser des liens avec des start-up (c'est le cas de l'ENSBA).

Avec la montée en puissance du programme PEPITE, il sera possible d'apprécier le rôle et l'apport des ÉSC, à côté de celui des écoles d'ingénieurs, des écoles de management ou des IUT. Or, une attente existe, exprimée par plusieurs présidents de COMUE et d'université, la « création » devant favoriser le renouvellement pédagogique et ces programmes. Quatre exemples l'illustrent : PSL avec ses ÉSC, la COMUE université de Lyon où les ÉSC participent à l'Institut Convergences, fabrique de l'innovation, la COMUE Aquitaine avec son *FabLab* et la COMUE Normandie où l'ENSA a mené un séminaire « créer-innover ».

Recommandation 4 : Inciter les ÉSC à participer davantage aux programmes d'entrepreneuriat de type PEPITE.

2.4. La vie étudiante : une normalisation par le haut pour les ÉSC

Pour les ÉSC, parfois de très petite taille, le soutien à la vie étudiante dans la perspective des regroupements est un enjeu⁵², et notamment un enjeu d'égalité entre les étudiants des ÉSC et ceux d'autres établissements⁵³. La situation est effectivement assez diverse entre les ÉSC, selon les effectifs et leurs capacités administratives. L'égalité d'accès aux services de la vie étudiante progresse mais demeure un objectif important de nombreuses ÉSC.

À rebours, l'offre de services des regroupements et des COMUE n'a pas toujours considéré cet aspect comme prioritaire, d'autant qu'il n'était pas aussi important pour d'autres établissements d'enseignement supérieur. Le tableau global est ainsi mitigé.

Certaines ÉSC se satisfont pleinement des services importants et partagés avec l'université sur l'ensemble du champ de la vie étudiante, en particulier à partir de liens déjà établis (beaucoup de services de la vie étudiante dans les ÉSC procédaient de conventions avec les Crous ou bien étaient adossés à telle ou telle université avec laquelle des partenariats existaient) :

- à l'université Grenoble - Alpes les étudiants de l'ENSAG ont la même carte et accès aux mêmes services que les étudiants de l'UGA : santé, documentation, animation de réseau, sport, langues ;
- dans les COMUE Languedoc-Roussillon ou Clermont - Auvergne sont en commun : restauration, documentation, activités physiques et sportives, service université - culture, service université - handicap, cellule informatique, service santé, accueil mutualisé des étudiants étrangers.

C'est aussi la situation en Normandie, en particulier pour la documentation, à PSL, à Strasbourg (politique documentaire commune par la BNUS, carte culture, carte multi-services, sport, médecine préventive).

Les ÉSC participent à une offre de services « par le haut » qui peut être mutualisée : pour la médecine préventive de leur COMUE respective, ce sont l'ENSAPVS et l'ENSA Montpellier qui fournissent les locaux.

Malgré de réelles plus-values spécifiques (par exemple des logements étudiants ouverts pour l'ENSA Montpellier, une résidence dédiée pour les étudiants de l'ENSA Clermont-Auvergne, ou encore du CNSM de Lyon, sur le point d'aboutir), pour la plupart des ÉSC il s'agit d'un horizon plus ou moins lointain, ce qui provoque certaines déceptions.

La mise en place de ce type de services suppose du temps, de la concertation et risque de butter sur les ressources administratives insuffisantes des ÉSC, ou sur des contraintes diverses (éloignement physique de l'ÉSC, volonté de leurs étudiants de « rester entre eux »). La mission estime néanmoins qu'un principe d'égalité de traitement entre tous les étudiants doit progressivement s'imposer.

⁵² « La qualité de service rendu aux étudiants est une préoccupation première. Il est essentiel que les étudiants accueillis dans les ENSA puissent bénéficier des mêmes droits et avantages en matière de médecine et de logement notamment que les étudiants inscrits à l'université. Cet objectif devra trouver une réponse dans le cadre des politiques de site prévues. », lettre de la ministre de la culture et de la communication adressée aux ENSA, 30 décembre 2013.

⁵³ Discours de Fleur Pellerin, ministre de la culture et de la communication, prononcé à l'occasion des Assises nationales des écoles supérieures d'art, à Lyon, le 30 octobre 2015.

Recommandation 5 : Sous l'égide du recteur, chancelier des universités, mettre en place des conditions d'accès équitables pour les étudiants des ÉSC aux services de vie étudiante, en s'appuyant sur les bonnes pratiques existantes.

2.5. Les mutualisations de fonctions support

Les mutualisations de fonction support sont peu mises en avant. Elles sont absentes ou très marginales pour les ÉSC. Quelques champs de mutualisations ont été travaillés :

- les formations des personnels (par exemple les formations linguistique dans la COMUE Paris-Est, la formation continue à Paris-Seine, ou encore l'accueil des étudiants handicapés ;
- les infrastructures numériques (par exemple dans la COMUE Normandie pour l'accès à RENATER, l'installation du wifi (idem au CNSAD par PSL), la formation numérique par l'université de Picardie ;
- l'observation des parcours étudiants et le suivi de leur insertion professionnelle (par exemple au sein de la COMUE Aquitaine, y compris par le logiciel des ENSA) ;
- plus anecdotiques : la mutualisation de la reprographie ; le partage de l'agence comptable (ENSAD à PSL).

2.6. Une insuffisante visibilité dans l'offre d'enseignement supérieur par site

L'un des objectifs principaux des regroupements consistait à accroître la visibilité de l'offre globale de formation, en particulier en ligne. Ce résultat n'est pas atteint. Cela se vérifie aisément :

- en se plaçant dans une position d'étudiant français, pour trouver sur internet une formation en art plastique, en musique,... diplômante et plus encore co-diplômante, en cherchant à comprendre les liens entre les ÉSC et les universités, regroupements, la nature des diplômes : aucune information synthétique n'est disponible site par site ;
- en répétant l'exercice dans l'hypothèse d'un étudiant étranger non francophone, la plupart des sites des regroupements et des ÉSC n'étant qu'en langue française.

Il est encore plus délicat de faire la part entre ce qui constitue des relations approfondies et solidement construites, de ce qui relève du simple affichage de mise en cohérence des formations. Un volontarisme excessif se manifeste par exemple sur le site de l'université Côte d'Azur (UCA) qui met en valeur l'intégration, autour de l'université de Nice, des ÉSC⁵⁴, mais l'onglet « trouver sa formation » renvoie à l'offre de formation de l'université de Nice sans mention des ÉSC ; rien, sur le site de l'université de Strasbourg, ne permet de conduire vers les formations de l'ENSAS (établissement rattaché) ou de la Haute école des arts du Rhin (établissement partenaire).

Ces exemples sont le signe du travail qui reste encore à accomplir pour donner un caractère opérationnel à ces rapprochements. De fait, les dynamiques en cours entre ÉSC et universités se heurtent au réel et l'utilisateur (l'étudiant) n'y trouve pas son compte. Pareil bilan résulte encore de

⁵⁴ École nationale supérieure d'art Villa Arson et l'École supérieure de danse de Cannes Rosella Hightower, en plus du Centre national de création musicale, du CRR de Nice, de six écoles d'art (dont le nom n'apparaît pas sur le site) et de la *Sustainable design school* (SDS).

l'absence de cartographie des formations, de la création d'observatoires, d'un manque de prise des régions sur cette question en dépit de leurs souhaits (par exemple la métropole montpelliéraine, la région PACA).

Recommandation 6 : Dans le cadre de la démarche d'accréditation des formations d'un site, demander à chaque site la réalisation d'une carte territorialisée des formations accessible en ligne et lisible par les étudiants français ou étrangers. Élaborée selon un cadre défini par le MESRI elle devra comprendre, avec les formations universitaires, les formations proposées par les ÉSC du site.

3. Des transformations engagées à soutenir dans la durée

3.1. Une culture de recherche déjà largement présente dans les écoles supérieures culture...

La recherche est désormais un élément globalement pris en considération dans les ÉSC.

La loi LCAP du 7 juillet 2016 confirme la place de la recherche dans les ENSA et leur participation aux écoles doctorales (ED)⁵⁵, tandis que son article 53 reconnaît pour la première fois que « *les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques [...] conduisent des activités de recherche en art, en assurent la valorisation et participent à la politique nationale de recherche* ». Pour ces établissements, avant 2016, le code de l'éducation ne faisait mention que de missions de formation. Cette loi confirme des pratiques souvent anciennes et répandues dans nombre d'ÉSC. Elles se traduisent déjà dans les organigrammes des ÉSC, des recrutements (directions des études et de la recherche), dans la structuration de la recherche.

3.1.1. La recherche comme vecteur de rapprochement académique et territorial au-delà des regroupements

L'actuelle dynamique des regroupements tire profit de liens antérieurs, notamment avec des entités de recherche. Ces liens, souvent anciens, correspondent à des logiques intellectuelles et culturelles plus qu'à des logiques territoriales de sites, d'ailleurs plus récentes.

Il ressort du questionnaire que la recherche est pour un très grand nombre d'ÉSC le motif central qui justifie leur participation aux regroupements, et sur lequel elles fondent le plus d'attentes. Cette perspective prend plusieurs formes :

- d'une part, des ÉSC veulent approfondir des liens de recherche préexistants et en développer de nouveaux y compris à travers des projets communs entre ÉSC de disciplines différentes (ESA et ENSA en particulier). Il peut s'agir d'ouvrir des études de troisième cycle et d'associer des universités (3.1.3) ;
- d'autre part il s'agit de favoriser le doctorat en architecture ou de création (3.3), y compris pour le spectacle vivant, car pour plusieurs ÉSC « *la délivrance de doctorats de création est essentielle, la France ayant pris du retard*⁵⁶ » ;

⁵⁵ Art. 54 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, créant l'article L. 752-2 du code de l'éducation.

⁵⁶ Réponse au questionnaire adressé par la mission.

- il s'agit enfin de participer à des projets de recherche communs favorisant « l'interdisciplinarité » ou la « transdisciplinarité », contribuer aux projets d'IDEX et d'I-SITE, réaliser une « *montée en puissance de la recherche par le projet* », « *structurer ensemble la recherche* ».

La recherche est maintenant devenue un vecteur de rapprochement territorial avec l'université (cf. entre autres exemples le laboratoire *Locus Sonus* de l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence devenu UMR), mais aussi avec les partenaires économiques et politiques (exemple de la chaire sur le bassin minier de l'ENSAP de Lille ou du « Programme de 1 000 » doctorants d'HESAM).

C'est ainsi que l'ENSCI Les Ateliers a adhéré à la COMUE HESAM, tout en développant des projets de recherche importants avec de nombreux autres établissements ou regroupements, comme l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence dans le cadre du projet New Atlantis, et surtout la COMUE Université Paris-Saclay, à la fois avec l'ENS et avec Centrale Supélec.

On peut, certes, aisément envisager la coexistence de partenariats scientifiques au sein et en dehors d'un regroupement : la logique de site et la logique de dynamique convergente extra-COMUE peuvent se compléter. Cependant, les ÉSC comme les universités, doivent s'interroger sur des choix qui peuvent, à terme, aboutir à diminuer une cohérence déjà parfois fragile des regroupements, en particulier des COMUE franciliennes. Ainsi, le choix de l'INP de participer à l'École universitaire de recherche (EUR) de Paris-Seine se comprend aisément compte tenu de l'ancienneté des liens de l'établissement avec le territoire de Cergy et avec les dynamiques portées par cette COMUE ; mais il fragilise d'autant les éventuels projets de doctorats que pourrait porter la COMUE HESAM dans le domaine du patrimoine. C'est la même problématique pour l'ENSA de Versailles (qui développe un doctorat « classique » avec Paris-Saclay et un projet de doctorat par projet avec Paris-Seine), ou l'ENSA de Montpellier qui explore plusieurs pistes en dehors de la COMUE Languedoc-Roussillon Universités pour un doctorat par le projet.

3.1.2. Affirmer le rôle des conseils scientifiques

L'existence de conseils scientifiques participe de la qualité de la recherche menée, en particulier lorsqu'il comprend des membres extérieurs à l'établissement, dont des membres de la communauté universitaire, permettant ainsi de créer des synergies et d'apporter des regards extérieurs aux pratiques en cours.

Parallèlement à la réforme du statut des enseignants en écoles supérieures d'art, le rôle des conseils scientifiques des EPCC et écoles nationales devrait être mieux affirmé dans les statuts des établissements, notamment pour valider les axes de recherche généraux des ESA.

Ceci garantirait une reconnaissance et une visibilité de ces activités par le monde universitaire, favorisant ainsi les échanges au sein des regroupements et le partage d'expérience entre la communauté académique et l'enseignement supérieur culture.

Dans les ENSA les conseils scientifiques devraient également valider une initiative intéressante, qui a amené certaines écoles à rapprocher les thèmes des mémoires de master des axes de recherche de l'établissement, assurant continuité et cohérence. C'est le cas de l'ENSAP de Lille ou de l'ENSA de Lyon,

dont les mémoires sont accompagnés par des temps d'ateliers pratiques et dont la soutenance est publique⁵⁷.

Recommandation 7 : Affirmer dans les statuts des ESA, le rôle des conseils scientifiques dont la composition élargie à des personnalités extérieures, notamment du monde académique, doit garantir la pertinence des activités de recherche au sein des ÉSC et des formes d'initiation à la recherche mises en place.

3.1.3. Un troisième cycle déjà existant

Le troisième cycle dans les ÉSC est très hétérogène. Certains établissements n'en proposent pas ; d'autres ont mis en place des formations de niveau doctoral ; d'autres, enfin, ont privilégié une troisième voie avec un diplôme d'établissement. S'ils répondent à une attente des directions des ÉSC et d'étudiants, la finalité et la nature des troisièmes cycles dans les ÉSC restent incertaines et hétérogènes.

3.1.3.1 Des ENSA pionnières

Dès 2006, plusieurs ENSA ont mis en place une formation doctorale. Mais les doctorats délivrés sont la plupart du temps rattachés à des ED de SHS qui ne couvrent pas tout le champ de l'architecture, ce qui peut expliquer un certain manque de reconnaissance professionnelle de ces doctorats.

Le renforcement des partenariats avec des ED autres que de SHS permettrait de prolonger les nombreux doubles diplômes déjà en place avec les formations d'ingénieurs au premier chef, mais aussi de commerce.

Recommandation 8 : Ouvrir plus facilement les ED autres que de SHS (sciences de l'ingénieur, sciences de gestion...) aux doctorants des ÉSC, notamment à ceux qui ont suivi des doubles cursus.

3.1.3.2 Pour les autres écoles : des avancées réglementaires récentes, mais des pratiques déjà établies

Aujourd'hui, seuls les CNSMD délivrent des doctorats conjointement, avec respectivement Sorbonne Université et PSL pour Paris, Lyon 2 et Saint-Étienne pour le CNSMD de Lyon.

Il faut attendre l'article 53 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 pour que les ESC de manière générale, conjointement avec un EPSCP, se voient offrir la possibilité de délivrer des diplômes de troisième cycle au sens de l'article L. 612-7 du code de l'éducation, c'est-à-dire les doctorats.

Cette question se confond en pratique actuellement avec celle des post-diplômes et du diplôme supérieur de recherche en art (DSRA) en ESA, et plus généralement des doctorats de création, ou par la pratique.

⁵⁷ Cent quarante étudiants ont soutenu ces mémoires en 2018.

3.2. ... mais leur participation aux PIA reste encore marginale

Malgré ces progrès, et alors que les dynamiques de recherche ont été fortement poussées, ces dernières années, par le Commissariat général à l’investissement, le bilan des PIA est relativement faible en ce qui concerne les écoles supérieures culture, et la spécificité de ces établissements est difficile à prendre en compte.

Sur l’ensemble des vagues du PIA, seule l’École nationale supérieure d’architecture de Grenoble est porteuse d’un Labex (PIA 1, pour un montant de 5,7 millions d’euros) ; les autres ÉSC bénéficiaires de financements des PIA l’ont été dans le cadre de partenariats portés par un acteur universitaire. À de rares exceptions, comme l’École supérieure d’art et de design de Saint-Étienne partenaire du Labex IMU porté par l’université de Lyon (PIA 1) ou Le Fresnoy associé à l’EQUIPEX iDIVE (PIA 2), ce sont essentiellement des établissements publics nationaux qui ont participé à ces programmes, en particulier les ENSA (notamment celle de Lyon, présente dans deux LABEX du PIA 1, ainsi que Paris-Malaquais, Paris-Belleville, Marne-la-Vallée, Paris-La Villette, Versailles), ou l’ENSAD, présente dans deux labex du PIA 1, l’ENSCI-Les Ateliers, le CNSAD.

Tableau n° 2 : Les ÉSC dans les LABEX PIA 1 et EQUIPEX PIA 2

Labex	Établissement porteur	ÉSC associées
IMU	université de Lyon	ESADSE, ENSA Lyon
Futurbains	université Paris-Est	ENSA Paris Malaquais, Belleville, MLV
AE&CC	ENSA Grenoble, CRATerre	ENSA Lyon, ENBAL, ERBASE, ESAG,
PATRIMA	universités de Cergy Pontoise et de Versailles Saint-Quentin	ENSA Versailles, ENSA Cergy
CAP	COMUE HESAM	ENSAPLV, ENSCI, INP
ICCA	Sorbonne Paris Cité	ENSAD
ARTS H2H	université Paris VIII	ENSAD, CNSAD
iDive	PRES Nord de France	Le Fresnoy

Source : SGI / ministère de la culture – SG DREST

Il est par ailleurs regrettable que n’ait pas été mis en place un système de remontée d’information permettant de connaître les dotations financières exactes de chaque PIA, ministère par ministère, regroupement par regroupement, établissement par établissement. Ceci ne pourrait qu’enrichir le dialogue national et territorial par des éléments de comparaison.

Dans le cadre des PIA 3, seules deux Écoles universitaire de recherche (EUR) sélectionnées sur vingt-neuf comprennent des acteurs de l’enseignement supérieur et de la recherche de la culture : l’EUR ArTeC Arts, technologies, digital studies, human mediations, portée par la COMUE Paris-Lumières, et l’EUR de la Graduate school of humanities, creation, heritage, portée par la COMUE Paris-Seine avec l’École d’architecture de Versailles, l’École d’art de Cergy et l’Institut national du patrimoine, qui fait suite au LABEX Patrima qui incluait déjà des écoles supérieures culture. La cohérence sur le long terme

des projets liés à la recherche en matière d'humanités, de création et de patrimoine portée par la COMUE, en liaison avec les ÉSC membres et dans un contexte de développement du territoire autour de Cergy dans le domaine patrimonial⁵⁸ a été un facteur clé de succès. Patrima a pu mobiliser des acteurs extérieurs institutionnels ou académiques, comme l'INP, pourtant non membre de la COMUE mais lié au territoire de Cergy par le projet ancien, et non abouti, de relocalisation du département des restaurateurs.

Les Labex CAP et Patrima sont également les reflets d'une recherche menée au ministère de la culture en dehors des ÉSC, alors que les établissements de recherche se sont largement mobilisés et ont connu de larges succès dans les PIA 1 et 2 (notamment l'INA, la BnF, le Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, l'Ircam, l'Inrap, le C2RMF, le LRMH).

Les IDEX (première vague, I-SITE deuxième et troisième vagues) n'ont pas modifié la situation. Si les ÉSC ont souvent développé des liens avec le CNRS à travers des UMR, en particulier les ENSA comme la plupart des établissements de recherche culturelle, peu d'axes de recherches ont été menés entre ÉSC et opérateurs de recherche.

L'association d'établissements muséographiques ou patrimoniaux semble certes indispensable, tant les pratiques professionnelles sont indissociables de la recherche, mais leur prestige éclipse la place pourtant essentielle des ÉSC dont les activités de recherche doivent ainsi gagner en structuration et coordination. De même, la place réduite attribuée aux écoles territoriales de création, art ou spectacle vivant⁵⁹, témoigne de la difficulté de valoriser une recherche pourtant présente dans ces écoles. Mais trop souvent les ÉSC ont paru manquer d'initiative, d'expérience ou de moyens suffisants pour asseoir leur participation. Or leur situation n'est pas différente de celles des autres acteurs de la recherche dont le financement est lié à la capacité à élaborer des projets pertinents, dans un environnement concurrentiel où rien n'est acquis d'avance.

Recommandation 9 : Mettre en place au sein du MC en lien avec le SGPI et le MESRI un suivi des financements obtenus par les ÉSC dans le cadre des PIA.

3.3. La généralisation des doctorats de création et ou par la pratique

Le doctorat de création ou par la pratique, est une réponse efficace au souci de prise en compte de la spécificité des ÉSC. Dans une acception large, on peut le définir comme l'intégration d'une pratique artistique en tant que moyen ou finalité d'un travail de recherche.

3.3.1. Le principe d'un doctorat de création semble aujourd'hui acquis en France

3.3.1.1 Un débat théorique tranché

Dans les années 1990 aux États-Unis, un large débat s'est développé sur les formes de la recherche dans les disciplines artistiques et le design. Plusieurs distinctions ont été établies, qui seront reprises, modifiées, élargies ensuite par de nombreux auteurs, sur la nature de la recherche, notamment :

⁵⁸ Le Labex Patrima a été proposé dans le contexte d'un projet d'installation des réserves des musées nationaux parisiens à Cergy, auquel s'ajoutait un projet de relocalisation du département des restaurateurs de l'Institut national du patrimoine. Les deux projets n'ont pas abouti, contrairement au Labex, lauréat du PIA 1.

⁵⁹ *Culture et Recherche* n° 137 printemps-été 2018, Recherche, formation, innovation ».

- sur l’art, qui étudie avec une distance critique les différentes formes d’art de différents points de vue, historiques, esthétiques, sociologiques, etc. ;
- au service de l’art, dont l’objet est d’améliorer les techniques de production de tel ou tel art ;
- à travers l’art, où différents phénomènes sont étudiés à travers un prisme artistique (par exemple la république de Weimar vue au travers des expressionnistes) ;
- et enfin la recherche pour l’art, catégorie la plus controversée et discutée. Cette recherche, également appelée recherche par la pratique, recherche comme pratique, recherche-crédation, suppose qu’une forme de savoir non intellectuel, non discursif (le « savoir du corps »), est intégrée à l’œuvre produite. Dans cette recherche, il n’y a pas de distinction entre l’objet et le sujet, pas de distance entre le chercheur et le praticien⁶⁰.

Si la recherche création, et donc les doctorats qui y sont joints, a été, bien avant la France, source de polémiques ou de contestations dans le milieu universitaire anglo-saxon, et en dépit du fait que l’apprentissage des arts n’y est pas coupé de l’université, l’AHRC (*Arts and humanity research council*)⁶¹ au Royaume-Uni, a finalement défini en 2003 quatre critères somme toute classiques⁶², ce qui conduisait le BIRD (*Board of international research in design*) à estimer en 2009 à propos du design qu’il « ne suffit plus de se faire plaisir à s’engager dans des argumentations générales ou des méta-discussions sur la méthodologie (...). Ce qu’il nous faut désormais, c’est la publication de résultats pertinents de recherche en design ».

En France, la justification de mener une recherche par la pratique notamment au travers de doctorats de création ne semble plus contestée. L’intérêt est clair :

- dynamiser la recherche dans les ÉSC, qui peut devenir un levier pour la création, menacée parfois par des formes de routine ;
- encourager l’interdisciplinarité dans l’université : le regard décalé des artistes, mais aussi pour les connections qu’ils suscitent sans *a priori* entre les disciplines ;
- rendre les ÉSC plus attractives et visibles au plan international où le PhD est devenu la norme des universités d’arts dans le monde, ce qui peut susciter des départs d’étudiants français ;
- permettre une meilleure insertion des étudiants pour pouvoir postuler à certains emplois demandant le niveau du doctorat (enseignants, mais aussi responsables de centres d’art, de départements muséaux, voire associés dans des cabinets internationaux).

3.3.1.2 Plusieurs dispositifs existent déjà en France

Les universités ont elles-mêmes mis en place des dispositifs, déjà anciens, en matière de doctorat de création.

⁶⁰ En ethnologie, le concept « d’observation engagée, participante » n’est pas très éloigné.

⁶¹ Conseil de la recherche pour les arts et les humanités.

⁶² Les questions de recherche doivent être clairement articulées, contextualisées (contribution nouvelle, lien avec d’autres thèmes de recherche du même champ), la méthode et sa pertinence décrites, les résultats documentés et diffusés.

À l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, en esthétique, l'école doctorale admet depuis de nombreuses années que des thèses, notamment en design, s'appuient sur une pratique artistique et la création d'œuvres. Le doctorat arts, mention arts visuels de l'université de Strasbourg se fonde sur une pratique artistique affirmée, de même que le doctorat arts et design de l'université de Valenciennes dont la présentation est particulièrement claire : *« le candidat au doctorat en arts et design portera une attention toute particulière à la pratique, ici d'ordre singulièrement artistique, créative et plus largement expérimentale, laquelle participe du travail de recherche (...). Il en va là d'une particularité significative de toute investigation scientifique en Arts et Design, ouvrant à une approche de recherche "par" ou "avec" la pratique. Nullement accessoire ou périphérique au projet de thèse, celle-ci pourra composer le socle ou point de départ de la recherche du candidat (conduite de recherche avec la pratique), voire l'espace même au sein duquel la recherche trouvera à se développer (conduite de recherche-crédation) »*. Il faut noter ici la clarté de la distinction entre la pratique comme moyen de recherche ou comme finalité de création.

Au début des années 2010, des ÉSC pionnières ont mis en place des dispositifs adossés à certaines universités.

Le programme SACRe mis en place par PSL en 2012 a permis de fédérer les cinq ÉSC autour d'un doctorat par la création rattaché à l'ED 540, consistant en la production d'œuvres associées à une démarche de réflexion sur l'acte et l'objet de création. Depuis 2012, 66 étudiants se sont inscrits dans ce programme, dont 49 issus des cinq écoles relevant du ministère de la culture (les 17 autres relevant de l'ENS). Vingt thèses ont été soutenues, dont dix-huit par des étudiants des cinq ÉSC⁶³. Ce dispositif favorise incontestablement la transversalité des projets, avec les sciences dures et les sciences humaines. Plusieurs doctorants d'ÉSC sont ainsi encadrés par des enseignants issus de Chimie ParisTech, des Mines Paris Tech ou de l'ENS. Et si certaines thèses des premières promotions ont pu s'inscrire dans une démarche très classique d'histoire de l'art, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

L'université d'Aix Marseille a créé en 2013 le doctorat « pratique et théorie de la création artistique et littéraire » de l'ED 354, décliné avec des ÉSC associées, dont l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles ou l'École d'art d'Aix en Provence. Un jury paritaire formé pour moitié d'enseignants habilités à diriger des recherches (HDR) de l'université, et pour moitié de personnalités du monde artistique ou littéraire (écrivains, artistes et compositeurs, enseignants des écoles d'art, directeurs de musée, éditeurs...) évalue et sélectionne les candidatures. Les doctorants sont co-dirigés par un artiste, dit « co-directeur artistique », et un enseignant - chercheur HDR de l'université, dit « co-directeur académique » ; un jury mixte examine les candidatures et le travail final.

Le règlement précise que *« l'interprétation du travail produit et les conclusions atteintes auront une particulière importance pour l'évaluation, et devront impérativement avoir une dimension théorique. Elles ne sauraient se limiter à la description du travail artistique ou littéraire, de ses objectifs, de son développement. Elles devront situer intellectuellement, esthétiquement ce travail, et en évaluer la portée »*. Le contenu des thèses se partage entre 80 % de création et 20 % de théorie, dans un mémoire de 80 000 signes environ (entre 80 et 100 pages). Le premier doctorat a été soutenu en 2017, et six doctorants sont actuellement inscrits dans ce dispositif, dont trois d'origine étrangère.

⁶³ L'ENSAD et l'ENSBA ont fourni le plus gros contingent de doctorants, avec respectivement dix-sept et quinze étudiants entre 2012 et 2017, les autres écoles fournissant chaque année un doctorant en moyenne (six pour le CNSMDP et le CNSAD, cinq pour La Fémis).

L'école du Fresnoy a mis en place un doctorat avec l'université du Québec à Montréal (UQAM) en 2011, puis avec l'université Paris 8, les thèses étant co-dirigées par un enseignant académique et un artiste. Cinq doctorants sont inscrits dans ces deux dispositifs (quatre à l'UQAM et un à Paris 8), dont le doctorat sera un diplôme délivré par l'université, avec mention du Fresnoy. Les exigences rédactionnelles qui accompagnent la création diffèrent ; le premier dispositif demande un mémoire rédigé de 150 pages environ, tandis que l'université Paris 8 demande un mémoire plus fourni. Un troisième projet est en cours d'élaboration avec l'université de Lille, pour lequel les exigences rédactionnelles seraient un mémoire de 200 pages environ.

Enfin, les deux CNSMD ont un doctorat de musique recherche et pratique. Celui de Paris, outre le programme SACRe, avec l'université Paris 4 (maintenant Sorbonne Université), et celui de Lyon avec l'université Lyon 2 et l'université de Saint-Étienne. Le schéma est identique : un encadrement et des jurys mixtes, un même cursus en musicologie qu'une thèse classique. Le doctorat y est délivré à l'étudiant lorsqu'il a réalisé avec succès la rédaction et le dépôt d'une thèse en français ainsi qu'une prestation publique instrumentale ou vocale en relation avec le sujet de sa thèse. Depuis leur création, près d'une vingtaine de doctorants ont été inscrits.

3.3.1.3 Des projets en cours bénéficient du soutien des communautés universitaires et des programmes d'excellence

Les porteurs de projets actuellement en cours ont compris ces exigences. C'est le cas du doctorat de création envisagé par les ÉSC rattachés à la COMUE Normandie université (ESADHAR et l'ESA et médias de Caen - Cherbourg), qui ont proposé un doctorat formé de trois parties : une œuvre ou un ensemble d'œuvres, une synthèse théorique rédigée d'une centaine de pages et un journal de bord. C'est également le cas de l'EUR portée par la COMUE Paris-Seine déjà évoquée. Le projet initial porté par l'université de Cergy concernait un doctorat par le projet en écriture créative, il a été étendu à l'ESA de Cergy, l'ENSA de Versailles, l'ENSPV de Versailles et l'INP⁶⁴.

Ces deux exemples s'ajoutent à d'autres projets en cours : celui de l'EESI de Poitiers - Angoulême avec l'université de Poitiers, ceux par le projet, portés par l'ENSA PLV et l'ENSCI Les ateliers au sein de la COMUE HESAM.

Par ailleurs, des réseaux se mettent en place, comme le réseau interuniversitaire d'écoles doctorales création, art et médias (RESCAM), qui rassemble une quinzaine d'ED création arts et médias et qui a fait des propositions sur les modalités d'un doctorat en création (nature de la recherche et format du mémoire) et son encadrement par des personnes n'ayant pas la qualité d'habilité à diriger des recherches ou de docteur. Il organise la remise d'un prix pour des thèses alliant savoir théorique et pratique.

⁶⁴ L'intention est « d'intégrer la pratique (artistique, de conception / design, de restauration, de conservation...) au processus de recherche, en considérant que la production de connaissances peut aussi – et doit aussi – s'opérer dans la pratique et par la pratique. Le matériau est produit dans le cours du projet et par le projet. Dans un protocole plus classique, le chercheur se poserait en observateur, à quelque distance des acteurs impliqués, pour analyser le processus en cours et les productions qui en résultent. La recherche par le projet propose que cet observateur devienne lui-même acteur, concepteur et porteur de la démarche ».

3.3.2. Un chemin reste à parcourir pour se rapprocher des standards internationaux

3.3.2.1 Les exemples étrangers révèlent une souplesse d'approche plus large et moins académique

Le site <http://www.jameselkins.com/yy/> est la première tentative pour recenser ces types de PhD dans le monde entier, ainsi que leurs modalités de préparation et d'attribution. En 2013, il comptait 73 universités délivrant un PhD par la pratique en Europe dont 41 au Royaume-Uni, 26 en Australie et Nouvelle-Zélande, 26 au Japon, 5 au Canada. Parmi les exemples les plus connus, celui de l'université du Québec à Montréal est sans doute le plus abouti.

Trois thèses par la pratique sont distinguées : une thèse création, une thèse intervention, une thèse recherche. Les trois ont un caractère pluridisciplinaire (le corps professoral inclut des enseignants des autres facultés de l'université). Toutes donnent lieu à un événement spécial de diffusion : chorégraphie, conférence, édition, exposition, installation, mise en scène, performance, publication, spectacle. Par intervention, on entend une pratique rattachée à un espace social et à des faits culturels (animation, médiation, enseignement, etc.). Le volume écrit demandé est de 250 pages pour la thèse de recherche et de 150 pour les autres, tandis que l'œuvre intervient pour moitié de l'estimation finale.

Au Royaume-Uni, l'*University of the Arts London* (UAL) qui regroupe notamment « Central Saint Martins », le *Chelsea college of arts* et le *London college of fashion* compte actuellement 250 doctorants dans des programmes de recherche en théorie et en pratique pour les beaux-arts, le spectacle vivant, le design, la scénographie.

L'université de Kingston, à Londres, distingue clairement, comme catégorie à part entière du doctorat, le PhD par la pratique dans tous les domaines artistiques (y compris l'histoire de l'art, l'architecture, le design industriel), avec la création d'une œuvre spécifique clairement articulée autour de la réflexion critique.

À Édimbourg, la présentation écrite est limitée à 50 000 mots, soit environ 100 pages, qu'il s'agisse de design, de pratique musicale, d'architecture.

Au Japon, à l'université de Musahino, le doctorat porte sur une option unique art et design, avec trois domaines (production, design, théorie), les deux premiers étant articulés sur la production d'une œuvre utilisant aussi bien les technologies 3D que les techniques traditionnelles.

À l'université des arts de Tokyo, Geida, le doctorat n'est ouvert qu'aux artistes titulaires du *master of arts*, qu'il prolonge par une réflexion théorique articulée autour de leur production personnelle.

En Australie, l'université de Melbourne divise par deux les exigences de taille de la dissertation (100 pages au lieu de 200) pour les PhD par la pratique. Parmi les critères d'attribution, il est intéressant de noter qu'outre les exigences classiques (caractère duplicable et transmissible des résultats d'une recherche originale), l'université insiste sur :

- la capacité de résolution de problèmes complexes grâce à une approche flexible, s'adaptant à un environnement disciplinaire en mutation ;
- la capacité à communiquer les résultats de sa recherche à des publics très variés, par oral et par écrit.

Aux États-Unis, la délivrance des PhD par la pratique est moins répandue : en 2013 le site de James Elkins recensait sept universités, et quelques autres en interrogation.

En revanche, en musique, le doctorat de musique (DMA) existe depuis 1955. Il se distinguait au début du PhD par l'importance plus grande donnée à la pratique instrumentale, le PhD étant davantage réservé à la composition, la musicologie ou la théorie. Désormais ces différences s'estompent.

L'université de Boston, l'une des premières à délivrer ce diplôme (qui peut, depuis 2005, être suivi à distance), distingue dans son DMA une orientation vers la thèse ou une orientation vers le récital. Mais dans les deux cas, l'exigence d'une pratique d'excellence et d'un écrit est présente.

À la *Juilliard school*, le DMA est la plus haute distinction. Il exige trois récitals, des notes pour un concert - lecture et un travail écrit qui, pour les compositeurs, doit être de format comparable à une publication dans une revue spécialisée. Par des partenariats universitaires, le DMA acquiert également une orientation pluridisciplinaire, sociétale et éthique. C'est le cas également du PhD interdisciplinaire de l'université de Princeton, où toutes les disciplines artistiques sont représentées.

À l'école d'architecture de l'université de Yale, qui a vu passer Norman Foster, Richard Rogers, Eero Saarinen, George Nelson, Zaha Hadid ou Frank Gehry, le doctorat par le projet a aussi sa place.

Au-delà de la description des expériences internationales quelles sont celles qui peuvent inspirer les évolutions des politiques de site en France ?

3.3.2.2 *L'approche française reste sans doute encore trop académique*

Pour que ces doctorats de création fonctionnent, il importe de ne pas calquer les exigences d'un doctorat traditionnel sur cet exercice, mais d'en dégager les spécificités, même au sein des ED de SHS. Le doctorat de création doit être perçu comme un objet à part entière, aux exigences spécifiques qui sont fonction de chaque discipline et établissement, pour ne pas décourager des étudiants - artistes qui, au surplus ont tendance à sur-interpréter les indications des jurys et à produire des mémoires répondant quasiment aux normes d'un doctorat classique en SHS (par exemple au CNSMD de Lyon).

Si le doctorat recherche et pratique d'Aix-Marseille université limite la contribution écrite à une centaine de pages, ce qui correspond aux exemples étrangers, ce n'est pas le cas pour la majorité des autres écoles. Le règlement du doctorat issu du projet d'EUR de Paris-Seine fait ainsi référence « *aux exigences académiques usuelles* ».

Il faut également souligner que la parité, voire la diversité, dans la composition des jurys est loin d'être la règle. Même pour le programme SACRe, la parité n'a par exemple été assurée qu'une fois (pour Marco Suarez) pour les douze thèses d'artistes⁶⁵ soutenues en 2017⁶⁶. Il y a là une perte de richesse dans le dialogue entre le monde universitaire et le monde artistique, entre deux manières de penser le monde, précisément objet des doctorats de création.

⁶⁵ Par artiste on entend quelqu'un dont les ressources proviennent principalement de son art, tout en pouvant exercer à titre accessoire des fonctions d'enseignement, c'est-à-dire une personne confrontée existentiellement à la nécessité de créer et de vivre de son art.

⁶⁶ Le nombre d'artistes dans les jurys était le suivant : Iannis Lallemand aucun ; Laura Huertas, Jennifer Douzenel 1 sur 6 ; Lia Giraud 1 sur 7 ; Esther Jacopin, Jean Baptiste Lenglet, Laura Porter, Marie Luce Nadal 2 sur 7 ; Marcus Borja, Linda Duskova 3 sur 8 ; Lena Paugam 3 sur 7.

Si l'encadrement de la thèse est quasiment tout le temps paritaire, certaines formulations restent caractéristiques d'une certaine méfiance de la part du monde universitaire : ainsi pourquoi préciser parfois que le membre professionnel « *pourra ne pas appartenir au monde académique* », alors qu'en principe c'est bien l'objectif recherché ?

De même, on ne peut que regretter que certaines ED imposent une direction de thèse par un HDR issu de l'université, même si l'ÉSC dispose d'HDR. Malgré cinq HDR et six docteurs dans ses effectifs, le CNSMD de Lyon ne peut ainsi pas proposer à ses doctorants de direction de thèse pour le doctorat « recherche et pratique » adossé sur l'ED 484. Ceci peut expliquer non seulement la faiblesse des effectifs concernés par ce doctorat mais aussi le nombre sensible – une petite dizaine – d'abandons.

Il faut également noter que les ÉSC ont du mal à obtenir l'accès aux contrats doctoraux des écoles. L'argument souvent avancé est que le ministère de la culture en finance certains. Mais, outre le fait qu'ils sont très peu nombreux, cet argument est discutable dès lors que l'ÉSC fait partie de la communauté universitaire et que le doctorant est rattaché à une école doctorale du regroupement ; il tombe au surplus lorsque, comme dans les conservatoires de Lyon ou de Paris, le doctorant doit s'acquitter des frais d'inscription non seulement à l'ÉSC mais aussi à l'université.

Enfin, le nombre de doctorants reste globalement insuffisant pour l'instant, en comparaison des chiffres évoqués pour le Royaume-Uni, même s'il ne s'agit pas de développer l'existence de doctorats de création dans chaque établissement ou pôle supérieur du spectacle vivant, encore moins d'afficher le doctorat comme le but ultime des études.

Compte tenu de l'importance des partenariats de recherche déjà existants dans les regroupements, du nombre d'établissements concernés et du nombre d'étudiants potentiellement intéressés, un objectif d'une quinzaine de doctorats de création ou par le projet, couvrant l'ensemble du spectre et des disciplines, devrait être soutenable à l'horizon d'une dizaine d'années.

Il reste à mettre en accord les intentions – justes et pertinentes – exprimées par le monde universitaire avec les réalisations concrètes qui en sont sans doute encore éloignées. La réussite de ces doctorats, qui doivent témoigner des partenariats fructueux entre ÉSC et universités, doit passer par la confiance et le respect des communautés d'enseignants et chercheurs, avec un statut et une reconnaissance équivalents au sein d'une école doctorale.

En définitive, plusieurs pistes doivent être ouvertes.

La première consiste à mieux définir le type de doctorat par la pratique dont la mise en œuvre est souhaitée, pour en permettre un développement souple. La visée peut être par exemple :

- de création pure à l'instar de SACRe par exemple pour les artistes ;
- de recherche principalement théorique, s'appuyant sur une pratique conçue comme moyen de recherche, pouvant être assurée par des non-professionnels ;
- d'enseignement (une nouvelle pédagogie d'enseignement d'un art à l'école par exemple) ;
- d'insertion professionnelle pour, par exemple, des designers ou architectes dont le projet est de s'insérer dans des agences ou cabinets internationaux exigeant cette qualification.

Il faudrait par ailleurs, autant que possible, insérer ces doctorats dans des ED à forte dimension interdisciplinaire sans les réserver aux sciences humaines et sociales, et veiller à une juste répartition des contrats doctoraux.

Enfin, lorsque la production d'une œuvre a une importance égale, voire supérieure, à celle de la dissertation théorique, la composition des jurys devrait se rapprocher le plus possible d'une parité entre universitaires et artistes en exercice.

Recommandation 10 : Distinguer différentes finalités pour les doctorats fondés sur une pratique (recherche, création, enseignement, insertion professionnelle) et adapter en conséquence les modalités de réalisation et d'obtention, sans les calquer nécessairement sur les exigences spécifiques des sciences humaines et sociales.

3.3.3. Le sort des diplômes supérieurs de recherche en art (DSRA)

Le LMD avait suscité dans certaines ESA le souhait de pouvoir prolonger les cursus en direction de la recherche. Plusieurs d'entre elles ont développé, au-delà du DNSEP, des « post-diplômes », diplômes d'établissement, seules ou en lien avec d'autres écoles ou des universités françaises comme étrangères. Parmi ces écoles, quelques-unes ont joué un rôle pionnier, comme l'ESAD d'Amiens, l'EESI d'Angoulême - Poitiers, l'ESAA d'Annecy, l'ENBA de Lyon, l'ESAD de Reims, l'ENSBA (programme de recherche « La Seine »), l'ESAD de Saint-Étienne, l'ESBA de Nantes.

En outre, plusieurs ESA, en vue d'initier à la recherche sans pour autant s'inscrire dans une logique de diplomation, ont développé des Ateliers de recherche et de création (ARC) ouverts aux étudiants plasticiens en deuxième cycle. Ils reposent à chaque fois (comme à l'ESAD de Nancy, l'ESA de Dijon, l'ESA de Toulon Marseille Méditerranée, etc.) sur une approche transversale, un encadrement théorique et de création. Ils expriment la place singulière qu'occupe la recherche dans les ESA, dont la fonction est davantage professionnelle qu'académique. Ils peuvent aussi favoriser des choix vers une poursuite de travaux de recherche.

La volonté d'« inventer » un diplôme bac + 8 est plus récente⁶⁷. Pour répondre à l'impossibilité de délivrer un doctorat jusqu'à présent, certains établissements ont mis en place des diplômes d'établissement, dont les DSRA, ouverts aux étudiants post-master 2, selon des exigences, des modalités et un cursus variables en fonction des écoles. Le DSRA s'est établi assez vite comme le prolongement naturel de la logique licence / DNA, master / DNSEP, doctorat, comme une réponse à ce dernier terme de la logique de la réforme des diplômes, dédiée aux écoles d'art à travers un « diplôme d'école de troisième cycle ». Leur mise en place répond à un besoin de certains artistes de poursuivre leur cursus au-delà du master, mais ils ne correspondent pas à un diplôme reconnu par les critères internationaux. Seule la notoriété de l'école, de la formation et des enseignants peut apporter à ces diplômes une valeur spécifique sur le marché de l'emploi dans le domaine des arts.

La question du maillage du territoire par des doctorats de création plus nombreux peut trouver une part de réponse dans l'évolution des actuels DSRA.

Seule l'ESA de Nantes revendique une spécificité irréductible des DSRA, considérant qu'un étudiant voulant poursuivre en doctorat doit suivre les filières universitaires. Pour la plupart des écoles, certains

⁶⁷ Stéphane Sauzedde, ESAAA, *Inventer le diplôme supérieur de recherche en art*, dans *Hermès* n° 72, 2015.

des DSRA devraient se transformer en doctorat par la pratique, les post diplômés devant être considérés comme des formes originales d'insertion professionnelle progressive des artistes (par des résidences, des rencontres pluridisciplinaires, le travail sur un thème artistique, la mise à disposition d'ateliers ou équipements).

Pour ce faire, il convient d'adapter la pratique de la recherche dans les écoles supérieures culture aux cadres doctoraux, en particulier un encadrement de recherche avec des enseignants habilités, ce qui est très loin d'être le cas, notamment en raison de l'absence de statut adéquat dans les écoles d'art (cf. partie 5). C'est l'obstacle essentiel, dont le dépassement est une condition d'un véritable équilibre entre les approches universitaires et artistiques des doctorats de création.

À défaut, un certain nombre d'ESA pourraient être tentées de délivrer le DSRA sous forme de PhD pour en assurer le rayonnement international. L'appellation PhD, non reconnue dans le système LMD, pourrait compenser, en termes de notoriété et d'équivalence doctorale, ce manque de reconnaissance, de même que ce changement simple serait plus aisé à mettre en place qu'un glissement des DSRA vers le doctorat.

La mission estime que les avantages et inconvénients de ces PhD doivent être soigneusement pesés. Leur mise en place peut apparaître comme inéluctable pour contrer les établissements d'enseignement supérieur privés dont certains proposent d'ores et déjà des PhD, notamment en art, gestion d'art ou patrimoine⁶⁸, alors que leurs méthodologie, prérequis et modalités de validation ne sont ni contrôlés ni reconnus par des autorités académiques ou ministérielles.

Mais d'un autre côté, bien que de façon très générale les PhD par la pratique au plan international soient moins exigeants que les actuels doctorats de création en France, ils sont toujours adossés à un environnement universitaire, évalué notamment par le nombre de publications scientifiques. Le PhD n'étant pas accrédité, seule la notoriété de l'établissement et de ses enseignants peut lui conférer une réelle valeur extérieure, au risque d'être mis sur le même plan que d'autres diplômes non reconnus par l'État. La mise en place d'un PhD dans une école d'art pourrait également entraîner une réaction négative de la part d'une université partenaire de l'ÉSC.

Ceci fragiliserait le statut, le poids et la qualité du diplôme, dont la nature réelle ne peut qu'obérer la potentielle mobilité des candidats ainsi que la reconnaissance internationale du diplôme obtenu.

Il convient en revanche d'asseoir la qualité et la notoriété de certains diplômes de troisième cycle aux exigences méthodologiques élevées, mis en place dans les ÉSC, par exemple en les transformant en doctorat de création, intégrant ainsi pleinement le cycle LMD.

Recommandation 11 : Distinguer progressivement les DSRA tendant vers un doctorat par la pratique des DSRA, diplômes d'établissement.

3.3.4. Le développement des doctorats par validation d'acquis de l'expérience

L'architecture a franchi le pas du doctorat en VAE ; ainsi l'école de Paris-Belleville a décerné cinq doctorats par cette voie en 2016-2017. Mais d'autres écoles rencontrent de grandes difficultés, par

⁶⁸ C'est le cas du PhD gestion d'arts, des patrimoines culturels et projets culturels de l'Institut IFAA, ou du PhD gestion d'art, des patrimoines et projets culturels de l'Institut Golden Collar.

exemple à Marseille. Dans les écoles d'art et dans celles du spectacle vivant, la mission n'a eu connaissance d'aucun cas.

Il convient d'utiliser pleinement les dispositions de la loi du 23 mai 2016 qui en autorisent la possibilité dans les écoles de la création. Sans déprécier le diplôme, la VAE est un moyen d'affirmer la place de la recherche dans les professions artistiques. Là encore, il ne s'agit pas de généraliser la diplomation de ces activités scientifiques ; l'acte de création reste primordial. Mais il importe de pouvoir faire bénéficier ces établissements de l'ensemble des dispositifs existants en matière d'acquisition de diplôme. Cela doit pouvoir nourrir le monde professionnel en matière de recherche, de manière à assurer des échanges partagés et symétriques : la pratique professionnelle doit intéresser la recherche, et réciproquement.

4. Deux sujets de moyen terme pour les ÉSC : leur contribution aux mutations à venir de l'ESR, leur visibilité internationale

4.1. Quelle peut être la contribution des ÉSC aux transformations de l'enseignement supérieur en France et à l'étranger, personnalisation, hybridation et numérisation, prise en compte des compétences douces, de l'intelligence artificielle ?

L'enseignement supérieur au plan international est entré, parfois depuis plusieurs années, dans une transition numérique et pédagogique très importante, due notamment au développement des méga-données (*big data*), qui permet l'analyse à grande échelle des modes d'apprentissage, de l'enseignement à distance avec un grand nombre de ressources numérisées très diverses, et de nouveaux types de pédagogies.

4.1.1. Les évolutions futures de l'ESR : vers une personnalisation du chemin de formation de l'étudiant

Ces évolutions vont contribuer de plus en plus à une personnalisation du chemin de formation de l'étudiant par :

- l'hybridation des enseignements, qui consiste à proposer une part des enseignements en présentiel, et une part croissante en distanciel ;
- une meilleure connaissance des processus cognitifs grâce notamment aux neurosciences, la prise en compte des apprentissages formels et informels, des émotions, la pédagogie par projet ;
- une meilleure connaissance des besoins de chaque étudiant, grâce à des tests de positionnement à l'entrée des cursus, un suivi de ses résultats, de sa manière d'apprendre, d'utiliser les environnements numériques de travail, ces outils pouvant déboucher sur des propositions de remédiation en cas de décrochage, ou de meilleure orientation. C'est l'objet notamment des traces d'apprentissage, ou LA (*learning analytics*), fondées en partie sur des algorithmes et développées depuis plusieurs années aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie.

La personnalisation de la formation va de pair avec une plus grande interdisciplinarité.

Il n'est pas étonnant que ces mutations viennent d'abord des États-Unis, caractérisés par deux éléments disparates : le niveau excessivement élevé des droits de scolarité (qui conduit à rechercher la plus grande efficacité des formations) et la tradition des universités d'arts libéraux, fondées après la Déclaration d'indépendance pour former des citoyens à part entière, qui n'a pas cessé d'inspirer la constitution des cursus dès le premier cycle. Ainsi à Stanford : « *Le premier cycle offre des flexibilités considérables. Il permet à chaque étudiant de prévoir une individualisation du programme de formation qui prend en compte ses objectifs éducatifs personnels*⁶⁹ » ou encore au MIT « *lorsque vous êtes admis au MIT, vous êtes reçu à toute l'université, pas seulement à une majeure ou un département. Tous les étudiants de première année débutent au MIT avec une majeure non spécifiée* »⁷⁰.

À la *Juilliard School*, l'une des écoles de musique et de danse les plus prestigieuses, on peut lire :

« Juilliard promeut activement une éducation fondée sur les arts libéraux qui offre les fondements humanistes, éthiques sociaux, esthétiques et critiques indispensables au développement de la personnalité et de l'excellence artistique (...). La littérature, philosophie, l'histoire, les sciences sociales, les langues encouragent l'approfondissement de la connaissance de la complexité du monde (...). Tous les étudiants de bachelor doivent valider 24 ECTS au cours de leur scolarité dans ces domaines ».

À cette fin des partenariats ont été aménagés avec Columbia ou Barnard.

Cette personnalisation est souhaitée de plus en plus par les étudiants que des parcours figés ou trop académiques peuvent parfois rebuter. En France, la direction de Sciences Po Paris reconnaît ainsi que la norme d'un cursus classique de cinq ans une fois reçu à l'examen est en passe de disparaître devant les facilités d'échanges internationaux, de césures ou d'expériences professionnelles, et qu'il lui fallait ainsi de plus en plus diversifier l'offre de formation dans ses contenus et ses durées pour répondre à la demande des étudiants.

Si ce phénomène touche aujourd'hui davantage les grandes écoles que les universités, il est appelé à s'y développer de la même manière ce qui, du même coup, conduira à rapprocher la formation initiale de la formation tout au long de la vie, avec la constitution de modules et de contenus communs.

Le monde de l'entreprise privée est lui-même demandeur de formations sur mesure, de « *micro learning* » suivant la formulation américaine, qui permet, une fois les bases disciplinaires acquises, d'aller à l'essentiel du but recherché sans perte de temps, et donc de frais de scolarité, pour l'étudiant. Il est également demandeur, à l'inverse, de profils généralistes transversaux sachant organiser des compétences très spécialisées.

La personnalisation des parcours demande cependant une mutation de grande ampleur dans les établissements, car elle suppose un certain abandon de la structure tubulaire des enseignements au profit d'approches qui peuvent prendre des formes variées :

- la constitution de cursus majeures / mineures, ou doubles majeures, empruntant des contenus à des disciplines pouvant être relativement éloignées (sciences dures / SHS, sciences dures / arts, etc.) ;

⁶⁹ Site web de Stanford « *The undergraduate curriculum at Stanford allows considerable flexibility. It permits each student to plan an individual program of study that takes into account personal educational goals* ».

⁷⁰ Site web du MIT « *When you apply to MIT, you apply to the entire university, not to a specific major or school. All first-year students begin MIT with an undeclared major* ».

- l’approche par programmes ;
- l’approche par compétences.

Les difficultés sont de plusieurs ordres, allant du plus simple au plus complexe :

- déterminer le périmètre et le contenu des unités d’enseignement disciplinaires pouvant être intégrées dans des parcours différents ;
- organiser les agendas, l’emploi du temps des étudiants et enseignants, les modalités d’occupation des salles, les modules qui peuvent être enseignés en distanciel, ceux qui nécessiteront un tutorat ;
- substituer à l’acquisition de savoirs un référentiel de compétences (disciplinaires, professionnelles, transversales) pour chaque cursus.

C’est l’objet de l’ambitieux programme NCU⁷¹ (nouveau cursus à l’université), soutenant la transformation pédagogique et numérique de l’ESR, évoqué plus haut. Dans la première vague, 150 M€ ont été répartis sur dix-sept projets lauréats pour 66 projets déposés. La seconde vague a conduit à retenir dix-neuf projets supplémentaires au début de l’été 2018. Si celle-ci met l’accent sur l’individualisation des parcours et la meilleure gestion des temps de formation, c’était déjà largement le cas des dix-sept projets retenus dans la première vague. Ainsi :

- la modularisation, la flexibilisation et l’hybridation des parcours et cursus sont au cœur de onze des dix-sept dossiers (65 %) ;
- alors que l’appel à projets (AAP) faisait une courte mention de l’approche par les compétences, plus de la moitié des projets la développent fortement, dont près de quinze avec une démarche portant sur l’ensemble des licences de l’établissement⁷², et parfois une externalisation de la réingénierie des formations ;
- près de 40 % des dossiers prévoient le développement des compétences transverses, en tant que telles ou sous la forme de mineures⁷³ ;
- la notion de contrat de formation avec l’apprenant est très présente.

En anticipant les résultats de la seconde vague, on peut estimer que c’est la quasi-totalité du paysage universitaire français qui sera touché par l’appel à projet NCU, soit directement, soit comme partenaires de deuxième cercle. Et par conséquent une majorité d’ÉSC.

Enfin, l’AAP NCU est complémentaire de l’AAP « Écoles universitaires de recherche », déjà évoqué. Alors que le premier est focalisé sur la licence *i.e.* l’*undergraduate*, le second concerne les niveaux master et doctorat *i.e.* le *graduate* ou *post graduate*. L’ambition est d’essayer de résoudre la principale équation de l’université française : accueillir tous les bacheliers dans de bonnes conditions (NCU), tout

⁷¹ Sur le site de l’ANR : <http://anr.fr/NCU2018> « offrir une palette de licences différenciées », « construire grâce à une spécialisation et une professionnalisation progressive des parcours plus flexibles (...) recourir à des approches pédagogiques innovantes qui peuvent solliciter les nouveaux usages numériques, proposer enfin de nouveaux contenus » (..) »

⁷² Quelques dossiers évoquent assez précisément les difficultés de mise en œuvre de cette transformation profonde des modalités d’enseignement et d’évaluation, ainsi que les moyens d’y parvenir.

⁷³ Sous le vocable de « *soft skills* », ou compétences douces, on distingue les compétences managériales (entrepreneuriat), internationales (langue et mobilité), comportementales (agilité, empathie, projets collaboratifs etc.), numériques (codage...).

en étant en mesure, dans le même temps, d'atteindre le niveau des meilleures universités mondiales pour un plus petit nombre d'étudiants (EUR).

Ces évolutions ne seront pas immédiates, il faut sans doute les projeter au moins sur une dizaine d'années : c'est le temps invoqué par quelques exemples étrangers bien connus, par exemple à Louvain-la-Neuve, à l'université du Québec à Montréal, à Sherbrooke, pour opérer cette transition numérique et pédagogique.

4.1.2. Dans ce contexte, le positionnement des ÉSC pourrait se développer à moyen long terme dans deux directions

1° Prendre une part active aux mutations

Le récent rapport de Cédric Villani pose les termes du débat :

« Pour assurer la complémentarité de l'humain avec l'intelligence artificielle, ce sont les compétences cognitives transversales, mais également les compétences sociales et relationnelles et les compétences créatives qui doivent être développées (...).

L'apprentissage de la créativité suppose une modification profonde des modes d'enseignement : il ne s'agit pas de cantonner la créativité, entendue comme capacité de "développement personnel" à des matières "artistiques" ou à des enseignements annexes / d'ouverture, comme c'est souvent le cas aujourd'hui (...).

C'est la manière d'enseigner les matières fondamentales qui doit être modifiée pour des pédagogies nouvelles qui soient orientées davantage vers le développement de l'esprit critique et de la coopération (...).

Il s'agit de lancer un ensemble d'actions visant à favoriser la créativité et les pédagogies innovantes dans le secteur de la formation professionnelle (ministère du travail), l'éducation nationale et l'enseignement supérieur et la recherche afin de mettre en place des dispositifs de mutualisation et des outils de financement communs aux trois secteurs. Cela vise à développer des expérimentations pédagogiques nouvelles à différents niveaux (pédagogie par projet, transdisciplinaire, pair-à-pair...) »⁷⁴.

Certes, des ÉSC sont impliqués dans plusieurs projets NCU : notamment Flexi TLV à Grenoble avec l'École d'architecture, Cursus Ide@l à Rennes avec l'école d'art ; ou des projets impliquant potentiellement des ÉSC comme Sorbonne Université avec un système de majeures mineurs, ou Nice. À Cergy, l'EUR fera une place à l'École d'art de Cergy et à l'École d'architecture de Versailles. Plusieurs projets, pour des cursus au niveau de la licence, sont ainsi en cours au sein d'HESAM avec l'ENSCI Les Ateliers, l'ENSA Paris-La Villette et l'ENSAM (École nationale supérieur des arts et métiers). Mais la place des ÉSC dépend de la volonté des COMUE (à Lyon par exemple, les ÉSC sont assez intégrées dans la préparation de réponse au NCU) et des initiatives des ÉSC.

Parmi les projets non retenus dans la première vague on peut citer D'Clic, de Paris-Est avec l'école d'architecture, le projet mobilité étudiante de PSL⁷⁵ ou son projet d'école professionnelle dont l'un des trois objectifs était de « créer une offre certifiante pluridisciplinaire de très haut niveau et répondant aux nouveaux besoins : apport des SHS face à la troisième révolution industrielle, besoin de la créativité des écoles d'art et de design ».

⁷⁴ Donner un sens à l'intelligence artificielle, rapport au Premier ministre, mars 2018.

⁷⁵ Où on pouvait lire « les étudiants deviennent acteurs de leur formation, grâce à la construction de cursus diplômants originaux et personnalisés, permise par l'étendue et la diversité du spectre des cours proposés par les établissements ».

Toutefois d'une manière générale, la mission a pu constater que :

- les appels à projets du SGPI étaient très largement méconnus des ÉSC, et en particulier les NCU ;
- les ÉSC étaient rarement conscients de l'expertise qu'ils pouvaient apporter, et plus généralement qu'ils étaient pleinement partie prenante de l'ESR.

Cette expertise ne devrait pas consister, ou fort peu, à accueillir ou faire animer par des étudiants d'ÉSC des unités d'enseignement dédiées à la pratique de leur art, comme cela a pu être l'objet des unités libres ou d'ouverture. Cela n'est pas envisageable à une échelle généralisée compte tenu des faibles effectifs d'étudiants et d'enseignants en ÉSC comparée à ceux des universités.

Il peut et il doit cependant y avoir des cas particuliers, comme les ateliers de pratique artistique développés dans le premier cycle de Sciences Po Paris, ou comme les échanges actuels et futurs au sein de classes d'excellence (PSL) ou de doubles parcours (Sorbonne Université).

Lorsque qu'un étudiant aura défini un parcours de formation universitaire qui mettra en valeur l'intérêt pour lui d'assister à des modules d'enseignement d'un ÉSC, la possibilité et la validation devraient lui en être offertes, à tous les niveaux.

Pour citer un exemple particulièrement poussé, un doctorant en SHS ALL⁷⁶ de l'université de Princeton a la possibilité d'obtenir un double doctorat dans une autre discipline SHS ou ALL au cours d'une quatrième année, au titre de travaux d'intérêt interdisciplinaire.

2° Valoriser leur capacité d'innovation pédagogique

L'enjeu premier des ÉSC n'est pas, bien sûr, d'animer la pratique amateur des universités, même s'il est souhaitable qu'elles participent à la vie culturelle des campus. Il n'est sans doute pas non plus d'animer des séminaires « *d'art thinking* » avec une école de commerce⁷⁷.

En revanche, les ÉSC mettent en place depuis fort longtemps les pédagogies dont les NCU s'inspirent : apprentissage du projet par le projet, personnalisation et flexibilisation des parcours, apprentissage des compétences douces (*soft skills*).

Dans les réponses au questionnaire de la mission les ÉSC considèrent qu'elles sont « *une exception culturelle* », à travers « *la culture du projet présente à la fois dans les écoles d'art et les écoles d'architecture (...) très appréciée et recherchée* ». Elles mesurent leur apport et celui de leurs étudiants : « *une réactivité, une agilité, une adaptabilité* ». Plus neuf, elles tiennent à « *la complémentarité des cultures pour envisager un enrichissement réciproque* » à partir de « *projets pédagogiques innovants croisant les étudiants et les pratiques* ».

La mission recommande ainsi aux ÉSC dans les années à venir de :

- formaliser plus complètement la description de leurs expériences pédagogiques, en généralisant une grille de lecture des modes de formation au regard des compétences recherchées, notamment des compétences de créativité – adaptabilité – interculturalité, des compétences relationnelles (empathie, capacité au travail de groupe). Ce qui peut

⁷⁶ Arts Lettres Langues.

⁷⁷ <http://www.escpeurope.eu/nc/media-news/news-newsletter/news-single/article/un-seminaire-dart-thinking-improbable/>

paraître évident pour des enseignants artistes ne l'est pas forcément pour d'autres pédagogues ;

- mettre à profit les NCU ou projets de NCU pour s'intégrer à la réflexion des services d'innovations pédagogiques et numériques de l'université ou du regroupement. Ces services, certains en voie d'unification, prennent une importance croissante au sein des établissements, notamment pour la formation des jeunes enseignants⁷⁸. Ils sont parfois en lien avec des départements de sciences de l'éducation lorsqu'ils existent ;
- de participer, le cas échéant, aux initiatives valorisant l'engagement pédagogique, de type prix PEPS (passion enseignement et pédagogie dans le supérieur) décernés depuis trois ans par le MESRI.

Recommandation 12 : Inciter les ÉSC à valoriser leurs pratiques pédagogiques et à collaborer avec les services d'innovation pédagogique et numérique des universités.

4.1.3. Cet enracinement plus profond dans le paysage de l'ESR ne doit pas conduire à une dilution de l'identité de chaque ÉSC, bien au contraire

Nos sociétés font face à des bouleversements technologiques sans précédent, à une accélération des temps d'évolution qui vont au-delà des capacités d'adaptation de l'être humain. Une citation attribuée – sans certitude – à Albert Einstein disait : « *Il est hélas devenu évident aujourd'hui que notre technologie a dépassé notre humanité* » ; ce constat est presque devenu une banalité.

Le rapport de Cédric Villani⁷⁹, dans son introduction, ne dit pas autre chose : il évoque bien sûr les fantasmes et les peurs « *les plus délirantes* » engendrées par l'intelligence artificielle (dans le domaine de l'enseignement, le diktat de la flexibilité, de l'adaptabilité, voire de la créativité contribue avec d'autres facteurs à créer des situations de souffrance chez les étudiants⁸⁰, même les plus brillants), la toute-puissance de la Silicon Valley vue comme le colonisateur moderne du monde. Il en appelle à la décision politique, européenne, pour reprendre le contrôle de données qui jouent les apprentis sorciers, pour « *re-penser les modes de complémentarité entre l'humain et les systèmes intelligents* » – complémentarités qui doivent devenir « *libératrices* », pour expliquer, démystifier l'IA, pour ouvrir ces boîtes noires algorithmiques qui vont gouverner des pans entiers de nos vies.

Les formations artistiques et culturelles doivent rester un contrepoint à ces évolutions : non pour les contester systématiquement, non plus pour se laisser séduire à l'excès par les possibilités de créations technologiques ou numériques, mais pour être l'un des lieux où la pensée critique, la libération de toute forme de conditionnement (pour certains aujourd'hui l'omniprésence de la science ou de la technologie) peuvent trouver place. Ces sujets de société font déjà partie de la réflexion des artistes (cf. des expositions récentes « artistes et robot » au Grand Palais, ou *Team Lab* à la Grande Halle de la Villette).

⁷⁸ Cf. par exemple l'IDIP à l'université de Strasbourg.

⁷⁹ *Donner un sens à l'intelligence artificielle*, rapport au Premier ministre, mars 2018.

⁸⁰ AEF dépêche n° 579620 - Paris, le 02 février 2018 : À HEC un tiers des étudiants seraient en souffrance psychologique. Son directeur Peter Todd y crée un service de santé spécifique.

À titre d'exemple, une thèse du programme SACRe est consacrée à la valeur du temps long de la création chez des artisans de l'atelier de recherche du Mobilier National versus l'immédiateté des créations en imprimantes 3D, une autre sur la re-matérialisation des flux virtuels d'information.

Les rapprochements indispensables des ÉSC avec notre système universitaire, maintenant acquis même si leur achèvement n'est pas complet, trouveront sans doute là les limites d'une universitarisation mal comprise. Sans orgueil ni fiertés excessives, les écoles d'art, d'architecture, du spectacle vivant resteront toujours en léger décalage avec les autres établissements d'enseignement supérieur.

Maintenir « *le respect de la spécificité pédagogique et des modèles de recherche* » (réponse au questionnaire) sont des mots qui reviennent souvent.

4.2. Y a-t-il place pour des « *schools of arts* » en France, autrement dit, faut-il aller jusqu'à l'intégration des ÉSC dans l'université ?

4.2.1. Un bref état des lieux international

L'intégration plus complète des ÉSC, voire leur fusion avec un établissement universitaire ainsi posée serait le stade ultime des rapprochements institutionnels. Depuis la mise en place du LMD dans les ÉSC il y a une dizaine d'années, cette question continue à alimenter fantasmes et craintes dans l'imaginaire de la plupart des responsables d'ÉSC.

Le jury IDEX statuant sur PSL et Saclay, confirmé par le Premier ministre, vient de réactiver ces craintes, en posant quatre conditions à la période supplémentaire de 30 mois accordée, dont les trois dernières ont provoqué une levée de boucliers publique chez d'autres établissements associés de PSL, notamment Paris Dauphine (cf. chapitre 1).

Les tenants de cette thèse font valoir que :

- les universités ont vocation à rassembler les écoles, c'est la loi internationale. Il faudrait ainsi sortir de l'ambiguïté de la situation française ;
- la diplomation appartient aux universités pour être reconnue internationalement ;
- les fusions permettent l'interdisciplinarité entre sciences dures, SHS et arts ;
- à terme, la perte de la personnalité morale n'a pas de réelle incidence et permet à l'inverse un fonctionnement plus fluide.

La Cour des comptes, dans son référé du 15 mars 2018 sur les « Initiatives d'excellence et politique de regroupement universitaire », y ajoute le constat du caractère faiblement intégrateur des COMUE, regrettant que les instances (citant le nombre pléthorique de membres dans les conseils d'administration) et les processus de délibération ne fassent néanmoins pas toute leur place à certaines écoles.

Il est exact que, dans le paysage international, une grande majorité des ÉSC sont intégrées à l'université, qui n'a pas connu les mêmes déchirures historiques qu'en France.

Encadré 1 : l'intégration des ÉSC au sein des universités à l'étranger

1° Aux États-Unis, en se limitant à quelques établissements emblématiques :

À Princeton, tous les arts sont représentés⁸¹

Yale compte dix « écoles professionnelles », au premier chef celle d'architecture qui a vu passer : Norman Foster, Richard Rogers, Eero Saarinen, George Nelson, Zaha Hadid ou Frank Gehry ; puis les écoles de musique, théâtre, beaux-arts. Notons au passage que cette université prestigieuse compte un premier cycle, un deuxième cycle interdisciplinaire d'arts et sciences et les dix écoles pour seulement un peu plus de 11 000 étudiants. Chaque étudiant en école y est incité à suivre des cours d'autres départements ou écoles, parfois les plus éloignés de son cursus.

Les écoles professionnelles de Columbia (arts visuels, architecture, théâtre, film) demandent à chaque étudiant au moins quatre matières au choix parmi toutes celles enseignées à l'université. L'interdisciplinarité y est encouragée.

2° En Chine

Les deux grandes universités de Tsinghua et Tongji, qui comptent chacune plus de 30 000 étudiants toutes disciplines confondues, sont classées dans les 25 premières dans la catégorie Arts et Design, dans les 20 premières pour l'architecture au classement QS.

3° En Europe

Les Hochschulen für Musik de diverses grandes villes allemandes, comme Hambourg ou Karlsruhe sont intégrées à l'université, comme dans d'autres disciplines Eindhoven, Aalto, le Politecnico de Milan, Delft, Zürich et Lausanne pour l'architecture et le design.

La Royal Academy of Music, l'un des conservatoires les plus prestigieux dans le monde, est l'une des écoles pleinement intégrée à l'University of London en 1999.

Mais si l'on considère d'autres approches, la situation est loin d'être aussi simple :

- au regard du classement international opéré par QS⁸², en lien avec l'éditeur Elsevier (cf. annexe 7)

En architecture, les 24 premiers établissements au classement du QS sont tous des universités. Au premier rang desquelles le MIT, mais aussi par exemple la *Manchester school of architecture* qui a fusionné les départements architecture des deux universités de la ville.

En revanche dans la catégorie beaux-arts et design, six des dix premiers établissements ne sont pas des universités, comme le *Royal College* à Londres, la *Parsons school*, la *Rhode Island school of design*, le *Pratt Institute* ou le *School of the arts institute* de Chicago, même si ceux-ci sont amenés à délivrer bachelors, master of Arts et même PhD. L'ENSCI-Les Ateliers, premier établissement français, occupe la 49^{ème} place.

De même, pour les arts de la scène, cinq établissements sur les dix premiers ne sont pas des universités au sens propre. En font partie la *Juilliard School*, la *Sibelius Academy*, le CNSMDP qui y occupe la 12^{ème} place et le *Royal College of Music*, 3^{ème} au classement, et qui d'ailleurs délivre un PhD par la pratique avec 50 doctorants actuellement inscrits.

⁸¹ *Creative Writing, Dance, Interdisciplinary Humanities, Jazz Studies, Music, Music Composition, Music Theater, Musical Performance, Theater.* <https://www.princeton.edu/academics/areas-of-study>

⁸² www.topuniversities.com

Ceci est d'autant plus étonnant que la présence d'Elsevier dans ce classement et les standards internationaux de ces types de classement donnent en général une place importante au nombre de publications scientifiques rapportées au nombre d'étudiants, à côté de critères liés à la « réputation académique », au taux d'encadrement ou à l'ouverture internationale. Mais *a contrario* il est difficile de comprendre pourquoi le premier établissement français classé au titre de l'architecture est, en 150^{ème} place... l'université Paris 1 (sans doute pour son institut d'urbanisme).

- au regard des facteurs qui vont influencer sur le choix des étudiants

Dans les écoles d'art ou du spectacle vivant, c'est d'abord la réputation de tel enseignant, l'insertion de celui-ci dans des réseaux professionnels, les affinités avec une pédagogie ou une culture particulière qui déterminent le plus souvent le choix des étudiants. Ces éléments sont totalement indépendants du type de structure institutionnelle.

L'environnement de recherche, l'accès à des ressources pédagogiques élargissant les horizons de pensée ne sont sans doute pas les premiers critères d'attraction, même s'ils peuvent le devenir une fois que l'étudiant a acquis les bases techniques essentielles et a pu affiner son projet d'artiste.

- enfin certaines écoles continuent à ne pas souhaiter s'inscrire dans une perspective diplômante classique

La plus emblématique est, en Allemagne, la *Kunstakademie* de Munich dont le cursus principal est resté totalement en dehors du LMD, garantissant à ses étudiants qui y sont déjà culturellement préparés la plus entière liberté de formation.

Il est ainsi difficile d'apporter une réponse précise à l'intérêt ou non que présenterait pour la France l'émergence d'une université où l'ensemble des arts serait représenté de manière intégrée. Le classement QS n'est pas exempt de faiblesses méthodologiques⁸³ et nul ne peut analyser son impact réel ou prévoir son évolution, en tout cas bien moins facilement que d'autres classements internationaux généralistes dont la variété, les critères et méthodes se sont considérablement affinés.

Aucun modèle ne s'impose vraiment : presque tous les établissements d'importance cités plus haut non rattachés directement à une université ont établi des liens, des co-enseignements ou co-diplomations les intégrant dans la compétition mondiale et semblent, au moins pour l'instant, s'en contenter.

4.2.2. La mission propose toutefois d'approfondir deux axes à moyen terme

- Un rapprochement des écoles d'architecture de Paris

Au plan international, l'architecture est clairement totalement intégrée à l'université notamment par le biais des départements d'ingénierie ou d'études urbaines.

Les écoles d'architecture parisiennes ou franciliennes ne peuvent continuer à se présenter en ordre dispersé, brouillant la lisibilité de l'offre, occasionnant une dispersion d'énergie et de moyens. Il semble indispensable qu'elles se rapprochent rapidement sous l'intitulé « l'école d'architecture de Paris » :

- d'abord en créant une association commune porteuse du nom, de la communication internationale des écoles parisiennes ou franciliennes et de l'architecture française. Un site

⁸³ Cf. le rapport IGAENR - IGF, n° 2017-036, *La prise en compte des classements internationaux dans les politiques de site*, mai 2017.

web unique présenterait la description des cursus de formation, des axes de recherche avec les spécificités résumées de chaque école avant de renvoyer vers leurs portails respectifs. La direction de cette association serait assurée de manière collégiale et tournante ;

- dans un deuxième temps en mutualisant les procédures d'admission, d'inscription ;
- à terme en fusionnant les systèmes d'information et les services support et soutien.

Ce rapprochement n'induirait en lui-même aucune conséquence sur les rattachements de chaque école à tel ou tel regroupement existant.

Recommandation 13 : Inciter les écoles d'architecture du territoire parisien voire francilien à créer une association dont l'objet, qui aurait vocation à évoluer, serait dans un premier temps de présenter leur offre de formation globale et de les représenter à l'international.

- Une réflexion autour de quelques pôles potentiels d'ÉSC fusionnés avec un regroupement

Même si l'université intégrée n'est pas le modèle unique, tous les grands pays en offrent quelques exemples. Il apparaît intéressant à la mission, là où cela serait possible, d'en envisager la constitution en France, *a minima* pour ne pas rester en dehors d'une compétition mondiale dont les formes dans les vingt prochaines années ne sont guère connues.

Plusieurs présidents de COMUE l'ont exprimé dans le questionnaire : les groupements mesurent « *la place des ÉSC pour la visibilité des groupements à l'étranger : pas d'ambition mondiale, sans forte composante art et culture (cf. Cambridge, Singapour, Lausanne...)* ».

L'intégration ne signifie pas nécessairement perte d'autonomie ou de personnalité morale. Dans le cadre de l'habilitation à légiférer par ordonnance pour expérimenter de nouvelles formes de rapprochement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, le texte en préparation devrait notamment permettre l'apparition de nouveaux modes d'intégration, sous la forme d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, regroupant plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui peuvent conserver ou non leur personnalité morale pendant tout ou partie de l'expérimentation.

Comme l'écrivaient en 2016 les auteurs du rapport sur la simplification des instruments de coordination territoriale : « *L'attachement à la notion de personne morale est typiquement une problématique française et relève bien plus d'un caractère symbolique que de risques d'une réelle perte de visibilité et d'autonomie* »⁸⁴.

En premier lieu, à Paris, et avec toute la prudence qui s'impose, la mission considère que l'expérience de PSL doit être poursuivie, sans que les ministères interfèrent avec les choix qui ont été ou seront pris en ce qui concerne l'association des ÉSC. La notoriété de celles-ci pourrait effectivement les faire entrer dans la catégorie des établissements pouvant gagner ou conforter une visibilité internationale par eux-mêmes. Mais choisir de se présenter pour les classements internationaux sous la bannière PSL - *school of music / drama / fine arts / applied arts / film Institute*, avec une forte communication autour de ces changements, pourrait être aussi un accélérateur d'attractivité.

⁸⁴ Rapport IGAENR n° 2016-072, *Simplification des instruments de coordination territoriale et articulation avec les initiatives d'excellence*, novembre 2016.

Les départs au sein d'HESAM, notamment de Paris 1, les désaccords entre les membres (cf. *supra*) ne permettent pas aujourd'hui d'être totalement sûr de la stabilité de la COMUE.

Sorbonne Université pourrait représenter un cas de figure intéressant pour les ÉSC. Première université française au classement de Shanghai, offrant des possibilités de parcours exceptionnelles à des étudiants en ÉSC grâce à la présence des SHS et des sciences dures dès le premier cycle, elle regroupe les disciplines du PSPBB (musique, théâtre, danse, jazz), a des liens avec le design via l'UTC de Compiègne, l'ESAD d'Amiens et l'ancien partenariat CELSA / ENSCI Les Ateliers. Le développement de liens avec les quatre écoles de design et métiers d'art (Boullé, Estienne, Duperré et l'ENSAAMA), dont l'association avec HESAM vient seulement de débuter, pourrait s'imaginer dans une discussion d'ensemble avec la ville de Paris et la Région dont dépend également le PSPBB. S'il paraît difficile d'envisager la venue de l'école d'architecture de Paris Val-de-Seine, peu éloignée, mais rattachée à Sorbonne Paris-Cité et au campus des Grands Moulins, des discussions pourraient en revanche s'engager avec d'autres écoles, y compris l'école spéciale d'architecture du boulevard Raspail, membre de la CGE – même si celle-ci rencontre actuellement certaines difficultés.

En dehors de Paris, c'est l'université de Strasbourg qui semblerait la plus à même de porter un projet semblable. Il paraît en premier lieu indispensable, compte tenu de la maturité du paysage des ÉSC à Strasbourg (le pôle HEAR, l'école d'architecture), que la présentation des cycles de formation sur le site de l'université intègre celle des ÉSC, y compris de l'école du TNS (qui doit cesser de jouer une indépendance à courte vue). Strasbourg est une ville-université frontalière, qui peut par elle-même attirer des étudiants, à qui l'offre de formation publique doit être présentée de manière synthétique et unique.

Au-delà de cet aspect formel, la mission estime qu'une fusion de HEAR et de l'école d'architecture au sein d'écoles professionnelles d'architecture, d'arts visuels et de musique garantissant une liberté académique et offrant une mutualisation de moyens ne pourrait être que bénéfique pour toutes les parties, sans qu'il y ait nécessité pour cela de modifier les statuts des personnels et enseignants.

Grenoble serait aussi un cas de figure intéressant : compte tenu des liens très serrés existant d'ores et déjà avec l'école d'architecture, le rapprochement de l'institut d'urbanisme et de géographie alpine au sein d'un département d'architecture et d'urbanisme de la future université intégrée ne paraît pas inenvisageable et pourrait gagner une valeur d'attractivité spécifique (cf. partie 1).

Recommandation 14 : Accompagner la réflexion sur la création de pôles d'écoles d'art intégrées sans être nécessairement fusionnées à l'université :

- Envisager notamment la création d'une « *school of architecture* », composante de l'université Grenoble Alpes, dont l'ENSAG serait chef de file.
- Dans le cas de PSL et de l'université de Lyon, rendre possible l'adhésion d'un collège d'écoles comme membre à part entière du projet d'université cible, fédérant les ÉSC, respectant le périmètre de chacune et leur permettant d'accéder aux IDEX.

Ces réflexions peuvent paraître contestables. Elles ont pour seule ambition de susciter une prise de conscience dans les années à venir, tout en essayant d'objectiver, pour les canaliser, les peurs réciproques qui subsistent entre ESR et ÉSC. Il n'est pas, il n'a jamais été question d'absorption d'un système d'enseignement par un autre. Mais la compétition internationale, qui a touché depuis longtemps les mécanismes de formation de la connaissance et de l'information, touche maintenant ceux de la créativité, et les ÉSC françaises doivent y faire face.

5. D'indispensables évolutions institutionnelles pour l'enseignement supérieur et la recherche culturelle

L'enseignement supérieur culture souffre d'orientations politiques par à-coups alors qu'il connaît un rapprochement important avec l'ESR auquel participent les directions des ÉSC.

Les ministres respectifs ont énoncé en 2007⁸⁵ leur volonté de rapprochement en souhaitant « *l'intégration, dans les cursus menant à la licence ou au master, d'enseignements artistiques leur permettant d'acquérir des savoirs et des compétences complémentaires, visant à mieux les préparer aux enjeux professionnels auxquels ils seront confrontés, soit en lien direct avec le diplôme préparé, soit au titre de l'ouverture de leur formation sur d'autres champs de connaissances* ». Pour le ministère de la culture, l'enjeu consistait à « *structurer sa propre offre d'enseignement supérieur en visant la professionnalisation des cursus mais aussi l'élargissement de la formation des artistes à d'autres domaines et l'enrichissement des contenus de formation* ». Ces objectifs n'ont pas varié.

Plus tard, ce rapprochement s'est décliné en deux directions : « *Il nous faut continuer à développer résolument les partenariats avec les universités et les autres grandes écoles. Ces partenariats sont indispensables au développement de notre recherche, à votre pleine participation à la dynamique des PRES et des investissements d'avenir ; Il s'agit également de renforcer la cohésion de l'enseignement supérieur Culture, dans le respect des particularités de chaque secteur. Ce que nous devons viser, c'est une insertion dans le paysage de l'enseignement supérieur français et européen sans dilution ni renoncement aux spécificités et aux valeurs propres à l'enseignement supérieur Culture* »⁸⁶.

Plus récemment, la ministre de la culture et de la communication observait que « *la participation de nos écoles aux regroupements universitaires est une chance et une force supplémentaire pour elles. Elles ont à y gagner concernant la recherche, la mutualisation de services et de moyens au bénéfice des personnels et des étudiants, la visibilité de leurs diplômes et leur rayonnement international* »⁸⁷.

Depuis, les paroles ministérielles sur l'enseignement supérieur et sur la recherche culturelle sont rares. Si l'actuelle réforme des ENSA vient d'être saluée⁸⁸, la plupart des acteurs attendent une orientation explicite.

Un premier signal important serait de faire figurer dans le décret d'attribution du ministère de la culture sa participation – aux côtés du MESRI – au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans son domaine, mention qui n'a jamais été faite jusqu'à présent.

Recommandation 15 : Mentionner dans le décret d'attribution du ministère de la culture la mission de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans son domaine

⁸⁵ Déclaration commune en faveur de l'enseignement supérieur dans le domaine du spectacle vivant de Gilles de Robien, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication, qui « *entendent développer leurs collaborations en vue de conforter l'offre d'enseignement supérieur dans les domaines du spectacle vivant que sont la musique, la danse, le théâtre et les arts du cirque, à destination des étudiants des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la culture et de la communication et des étudiants des universités* », 2 avril 2007.

⁸⁶ Discours de Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication, prononcé à l'occasion de la réunion des directeurs des écoles d'enseignement supérieur Culture, 6 octobre 2011.

⁸⁷ Discours de Fleur Pellerin, ministre de la culture et de la communication prononcé à l'occasion de sa rencontre avec les directrices et directeurs des écoles de l'enseignement supérieur Culture, 23 septembre 2014.

⁸⁸ Écoles nationales supérieures d'architecture : une transformation significative au sein de l'enseignement supérieur culture (ÉSC), 20 février 2018.

5.1. Une nécessaire orientation de l'enseignement supérieur culture

Le ministère de la culture a élaboré une stratégie de recherche 2017-2020⁸⁹ articulée avec « France-Europe 2020 »⁹⁰ et la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (Stranes)⁹¹. Elle ne comprend pas de stratégie de l'enseignement supérieur culture.

5.1.1. Une stratégie à rééquilibrer sur l'enseignement supérieur en lien avec le MESRI

Un seul axe de cette stratégie porte sur l'enseignement supérieur qui invite à « *affirmer le rôle de la culture dans l'enseignement supérieur et la recherche* » à travers quatre objectifs et dix mesures qui ne concernent l'enseignement supérieur que marginalement : « *encourager les établissements d'enseignement supérieur culture à se rapprocher dans une dynamique territoriale des COMUE ou des autres regroupements d'établissements pour créer des doctorats et autres diplômes de troisième cycle (...) qui allient la recherche à la pratique et à la création* » (mesure 32), soit « la mesure COMUE » déjà en place (cf. paragraphe 5.2.1).

Ceci exprime une disjonction profonde entre recherche culturelle et l'enseignement supérieur culture. Cette asymétrie résulte d'une insuffisante compréhension ministérielle de la recherche culturelle qui se développe dans les ÉSC et pas seulement au sein d'opérateurs (établissements publics et SCN). Il s'agit d'unifier la démarche stratégique associant l'ensemble des disciplines pour former une stratégie de l'enseignement supérieur culture⁹².

L'analyse des PIA manifeste la position marginale des ÉSC par rapports aux établissements de recherche relevant du ministère de la culture, à l'exception des ENSA (cf. partie 3).

Par ailleurs, les mesures proposées par la stratégie ministérielle de la culture touchant l'enseignement supérieur sont nécessaires mais ne concerne pas les spécificités pédagogiques des ÉSC ni le potentiel d'interdisciplinarité qu'elles peuvent engendrer (cf. chapitre 4).

Recommandation 16 : Confier au DREST, en liaison avec les directions générales, l'élaboration d'un bilan du chemin parcouru et des orientations stratégiques pour les relations entre regroupements et ÉSC, pouvant aboutir à une prise de parole commune des deux ministres concernés, rappelant les spécificités des ÉSC, leur apport à l'ÉSC et l'importance des partenariats.

5.1.2. L'achèvement du chantier des statuts des ÉSC et des enseignants en matière de recherche

L'adéquation de la stratégie de recherche et des moyens humains qui y sont dédiés est structurante. Dans les ENSA, la question statutaire vient d'être résolue⁹³. Les activités de recherche de leurs enseignants sont reconnues et peuvent justifier des décharges horaires. Le rapprochement statutaire

⁸⁹ La stratégie de recherche du ministère de la culture 2017-2020, ministère de la culture, secrétariat général, DREST, juin 2017.

⁹⁰ Stratégie nationale de la recherche – France Europe 2020, 5 mars 2015 ; stratégie calée sur « Horizon 2020 : le programme de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation.

⁹¹ Stratégie nationale de l'enseignement supérieur, 22 juillet 2013.

⁹² À ce jour, le MESRI a comme interlocuteurs : la DGP, la DGCA, le SG, ainsi que le cas échéant la DGMIC ou le CNC... ce qui est disproportionné si l'on veut bien comparer les ÉSC du ministère de la culture avec celles d'autres ministères.

⁹³ Décret n° 2018-105 du 15 février 2018, portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

des enseignants - chercheurs des écoles d'architecture de celui des universitaires est une avancée particulièrement efficace. Elle affirme clairement la place de la recherche dans ces ÉSC en lieu et place des dispositifs antérieurs de recherche, associés le cas échéant à des structures universitaires. Ce levier et cette légitimité sont déterminants pour la recherche à venir, en particulier en liaison avec les regroupements.

A contrario, on ne peut que noter cette absence de statut spécifique pour les enseignants des ESA. Le décret n° 2002-1520 du 23 décembre 2002 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art mentionne certes les activités de recherche, mais à titre connexe (« *Ils concourent au développement de la recherche en art* »). Pour les écoles territoriales, le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques), moins explicite que celui des professeurs des écoles nationales, ne mentionne pas d'activité de recherche.

Pour que la place de la recherche soit pleinement établie dans ces établissements, une évolution des dispositions statutaires des enseignants doit préciser sa place et ses modalités dans les ESA nationales et les prévoir pour les ESA territoriales. En fonction des choix opérés par chaque ESA, il s'agit d'un levier essentiel pour la recherche, le cas échéant avec les regroupements. Il officialiserait cette mission sans en faire une injonction professionnelle, conservant une souplesse dans la définition des activités des enseignants.

Recommandation 17 : Intégrer plus explicitement les missions de recherche dans les textes réglementaires régissant les corps enseignants des écoles supérieures d'art, nationales et territoriales, de manière souple pour ne pas obérer les capacités d'innovation de ces établissements.

L'Association nationale des écoles d'art (ANDEA) porte ce sujet depuis plusieurs années et a formulé plusieurs propositions pour revaloriser le cadre d'emploi des enseignants en matière de rémunération et de missions, en particulier pour rapprocher les textes régissant le corps des professeurs des ESA nationales et territoriales. Une modification du décret n° 91-857 en ce sens pourrait avoir à distinguer les enseignants exerçant dans des établissements de pratiques en amateur de ceux exerçant dans des établissements d'enseignement supérieur, tous relevant actuellement du même cadre d'emploi. Le ministère de la culture vient de lancer une réflexion et une concertation qui devrait aboutir courant 2018.

L'équilibre entre les revendications des ESA territoriales et l'hétérogénéité des situations suggère de garantir la souplesse et la faculté d'initiative, tout en donnant aux enseignants la possibilité d'effectuer des activités de recherche dans le cadre d'axes ou projets de travail validés par un conseil scientifique de l'établissement.

De plus, si des évolutions statutaires sont souhaitables, elles impliquent une analyse des pratiques pédagogiques et de recherche dans ces établissements pour déterminer si ces pratiques relèvent d'expérimentations locales, qui n'ont pas vocation à être intégrées statutairement, ou si elles participent plus largement à une pratique réfléchie, coordonnée et intégrée de la recherche, qui pourrait justifier une modification réglementaire du cadre d'emploi des enseignants.

Le cas échéant, et pour tenir compte des spécificités de chaque école, plusieurs catégories pourraient être envisagées : corps d'enseignants - chercheurs (cf. EPSCP ou ENSA) qui n'a pas vocation à être généralisé dans les ESA et du spectacle vivant ; distinction d'activités de praticien, d'enseignant et de chercheur.

Recommandation 18 : Accompagner les évolutions statutaires du cadre d'emploi des professeurs des écoles territoriales d'un état des lieux de ces établissements en matière de pédagogie et surtout de recherche, pour apprécier la possibilité de faire entrer ces activités dans un cadre réglementaire.

Il existe enfin un certain nombre d'établissements ne disposant pas de corps enseignant en propre : École du Louvre, INP, CNSMD, la Fémis. Or, le recrutement des intervenants, guidé par des critères d'excellence et de connaissance des pratiques et enjeux professionnels, doit ou peut selon les ÉSC, intégrer une dimension de recherche, comme élément structurant des métiers concernés. L'École du Louvre dispose ainsi de vingt-trois titulaires d'une HDR, rendant possible la structuration d'un futur centre de recherche (auquel seront rattachés trois des vingt-trois HDR, un docteur, ainsi qu'un certain nombre de contrats doctoraux, d'invités ou associés).

Dans la perspective de structuration croissante des activités scientifiques au sein des écoles supérieures d'art, disposer d'enseignants habilités à diriger des recherches permettrait d'augmenter la capacité de recherche des établissements. Inciter les enseignants à passer une habilitation est donc souhaitable, d'autant que les dispositions réglementaires précisent qu'il n'est pas nécessaire pour cela de disposer du diplôme du doctorat, mais d'un « *diplôme, de travaux ou d'une expérience d'un niveau équivalent au doctorat* »⁹⁴. L'arrêté précise que cette disposition est notamment ouverte aux titulaires d'une activité d'enseignement et de recherche à temps plein d'une durée minimale de cinq ans. Les enseignants des écoles supérieures culture ayant une activité de recherche doivent donc pouvoir être éligibles à ce dispositif.

Il importe donc de mieux communiquer auprès des enseignants et intervenants dans les écoles supérieures d'art notamment sur les possibilités de présenter des doctorats par la VAE ou des HDR par l'expérience, de manière à constituer un vivier plus important d'enseignants-chercheurs qui rendraient plus aisés le développement institutionnel de cadres de recherche au sein des écoles et l'inclusion des activités pédagogiques et de recherche dans les dispositifs développés par les regroupements.

5.2. Un accompagnement ministériel insuffisant d'une démarche utile mais à repenser

Le bilan positif du LMD, des coopérations avec l'université, l'amélioration de la vie étudiante dans les ÉSC justifie l'aide budgétaire fournie par la « mesure COMUE ». En dépit de l'évolution des critères d'attribution, un soutien renforcé et mieux coordonné semble indispensable.

5.2.1. La « mesure COMUE »

La dynamique repérée s'est effectuée sans véritable orientation explicite du ministère de la culture, sinon pour les ENSA. Mais depuis 2014, le soutien budgétaire du secrétariat général, dénommé « mesure COMUE », représente un encouragement aux regroupements.

L'aide⁹⁵ est bien perçue tant par les regroupements que par les ÉSC en termes de structuration des partenariats. Elle est même devenue indispensable, en particulier pour les contributions élevées décidées par les COMUE, d'autant que ces contributions semblent parfois sans proportion avec les services fournis.

⁹⁴ Article 3 de l'arrêté du 23 novembre 1988 modifié relatif à l'habilitation à diriger des recherches.

⁹⁵ Cf. annexe 8.

Les montants des cotisations ou contributions connaissent de très fortes disparités (cotisations de 500 € à 40 000 € ; contributions⁹⁶ de 1 593 € à 30 000 €) selon les regroupements, qu'elles soient forfaitaires ou proportionnelles, correspondantes à des services rendus ou non.

La mesure a évolué à juste titre depuis 2016 pour prendre en compte des besoins de financement plus spécifiques à travers trois critères. Le critère 1 consiste à satisfaire intégralement les demandes de crédits relatifs aux cotisations / contributions. Le critère 2 – sous réserve de disponibilité de crédits – vient au soutien des ÉSC qui participent à des structures permettant un ancrage régional. Le critère 3 permet d'accorder des crédits sur projet pour des partenariats entre ÉSC d'un même territoire.

Tableau n° 3 : Affectation des crédits en faveur des ÉSC à l'égard des regroupements

	Critère 1	Critère 2 (50 %)	Critère 3
Nombre d'ÉSC ou projets	39 ÉSC	12 ÉSC	11 projets
Montant	597 933 €	27 387 €	65 100 €

Source : ministère de la culture - secrétariat général - SCPICI-DREST, 2017

La diversification de la « mesure COMUE » est nécessaire car elle est trop orientée au regard de la seule dynamique territoriale qui ne correspond pas nécessairement à des logiques pédagogiques et de recherches pour les ÉSC. Elle prend également peu en compte le soutien à des partenariats entre ÉSC, de même catégorie ou de catégories différentes qui peuvent être structurants pour ces établissements.

Recommandation 19 : Clarifier, dans le cadre de la politique de site, les modes de fixation des contributions et cotisations des ÉSC à raison des services présentés par les regroupements ou des statuts (membres, associés...) pour mieux fonder la subvention aux ÉSC sur des bases comparables.

En réviser les critères 2 et 3 pour prendre en compte l'ensemble des partenariats engagés, y compris hors regroupements.

5.2.2. Une plus grande coordination des aides à la recherche

Des regroupements ont favorisé des recherches associant plusieurs ÉSC⁹⁷, par exemple sur la base d'AAP ouvrant des collaborations avec d'autres établissements dans un esprit de décloisonnement. Or, le ministère de la culture privilégie une « approche métier », légitime mais peu propice à préparer les ÉSC à d'autres partenariats.

Dans le domaine de l'architecture, la recherche des ENSA est l'objet d'une politique de soutien et de structuration par l'administration centrale (bureau de la recherche architecturale urbaine et paysagère, BRAUP). Cette action a fortement contribué à la structuration des unités de recherches et à la recherche doctorale dans les ENSA. Elle est doublée d'une approche plus incitative et qualitative à travers des AAP pluriannuels interministériels (équipement, environnement, jeunesse et sport, logement...).

⁹⁶ La différence de vocabulaire vient des mots employés dans les textes d'organisation de chaque regroupement, et correspond parfois aux types de services rendus.

⁹⁷ cf. en particulier l'UCA et PSL.

Dans le domaine de la création, depuis le milieu des années 2000, les AAP du MC sont dédiés à la pratique d'artistes plasticiens et designers à destination des ESA et en lien étroit avec les pédagogies. Dans la dernière période, ces AAP ont eu une fonction structurante : soutien à la création d'unités de recherche dans les ESA (par exemple l'ENSCI Les Ateliers, la Villa Arson, l'ESADHaR...), association de plusieurs ESA (par exemple l'EESI, l'ESA Bourges), préfiguration de troisième cycle et DSRA (par exemple l'ENSBA Lyon, l'ESAAA...), voire de doctorat (par exemple l'ESAD Grenoble - Valence, Le Fresnoy).

Cette politique a été un vecteur de l'évolution des ESA à l'égard de la recherche. Mais elle a peu pris en compte l'enjeu des regroupements. Or, des ESA peuvent avoir intérêt à développer des partenariats de recherche en liaison avec les regroupements dont elles sont membres ou associés.

De manière générale, les dimensions interdisciplinaires et professionnalisantes devraient être mieux affichées dans les AAP du MC : c'est de plus en plus la réalité des partenariats des ÉSC (cf. partie 2).

Recommandation 20 : Articuler davantage les AAP du MC avec les dynamiques de sites et de regroupements pour des projets en liens avec les universités et/ou entre ÉSC.

Recommandation 21 : Donner aux appels à projets de recherche - création une dimension interdisciplinaire et professionnalisante, en partenariat avec d'autres ÉSC ou EPSCP.

5.3. Des questions d'organisation à ouvrir

La mission, ayant eu l'occasion de rencontrer la plupart des acteurs, propose quelques perspectives d'organisation, tout en mesurant que des réflexions sont en cours au ministère de la culture et que des ordonnances sont prévues au MESRI.

5.3.1. Une démultiplication des décisions à la source d'une cartographie complexe

Les dynamiques à l'œuvre sont complexes et dessinent une carte où les centres de gravité se multiplient et se déplacent encore. Une hétéronomie croissante reconfigure la cartographie de l'ESR, *a fortiori* des ÉSC.

Compte tenu des logiques actuelles d'expérimentation et d'appel à projets, le centre de gravité des décisions est passé en large partie au jury international auprès des PIA. Parallèlement, l'autonomie des établissements préside aux choix des regroupements (associations, fusions, COMUE). Concurrentielle et parfois inachevée, cette logique enregistre des succès (fusions d'universités, regroupements et COMUE stabilisés) et des échecs (certains regroupements n'ont pas obtenu d'IDEX souvent en raison d'une taille critique insuffisante pour ce qui concerne la recherche, des COMUE avec IDEX restent en phase probatoire, des régions à faible peuplement sont difficilement couvertes).

L'incertitude créée est redoublée par les dévolutions de compétences établies par les lois MAPTAM et NOTRe : bien souvent les collectivités n'exercent pas la plénitude des compétences ainsi transférées, notamment en matière d'enseignement supérieur ou de culture. *A posteriori*, il apparaît que les cartes de compétences ne sont pas congruentes, qu'elles soient académiques⁹⁸ ou administratives (DRAC⁹⁹), ce qui ne favorise pas l'avancement de la politique de site.

⁹⁸ Rapport IGAENR n° 2018-029, *La réorganisation territoriale des services déconcentrés des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*, mars 2018.

Pour ce qui concerne les ÉSC, ces mutations et cette instabilité n'ont pas empêché la conduite de chantiers importants pour les ENSA¹⁰⁰, avec des adaptations marginales de l'organisation du ministère de la culture pour les ÉSC de création¹⁰¹.

5.3.2. Une organisation de la tutelle correspondant à l'enjeu et à la nouvelle carte de l'ESR

Dans le mouvement général de rapprochement avec l'université, plusieurs logiques des ÉSC se conjoignent : de long terme (ÉSC patrimoine, ENSA), plus récentes (ESA), hétérogènes (ÉSC du spectacle vivant). Elles s'accompagnent toujours de l'affirmation d'une revendication essentielle, existentielle et partagée de leurs spécificités¹⁰².

Une stratégie ministérielle de l'enseignement supérieur culture ne pourrait qu'articuler ces spécificités avec d'autres dynamiques : mutation de l'ESR, dynamiques territoriales, dans un environnement concurrentiel des établissements et de mobilité des étudiants et dès lors susciter une organisation adaptée. Or, l'organisation ministérielle actuelle est un archipel fragile. La DGCA s'est dotée récemment d'une sous-direction de l'enseignement supérieur et des professions, plus ou moins en miroir des tutelles exercées par la DGP, tandis que d'autre part, l'INA dépend de la DGMIC et La Fémis du CNC. En outre, l'essentiel des ÉSC relèvent du programme 224 géré par le secrétariat général, à côté du programme 186 géré par le DREST qui en dépend.

Cette organisation expertisée récemment¹⁰³ n'a pas suscité d'arbitrage justifiant une réforme nouvelle alors que ce champ n'a pas cessé de connaître des évolutions¹⁰⁴ depuis la volonté inaugurale d'André Malraux d'une unité de la tutelle de l'enseignement supérieur artistique¹⁰⁵.

Plusieurs scénarios sont à ce jour en cours de réflexion :

1. le transfert de la fonction recherche au MESRI ;
2. l'intégration de la fonction recherche dans les DG ;
3. l'évolution de l'organisation en réseau avec renforcement du pilotage par le SG ;

⁹⁹ Rapport IGF - IGA - IGAC, n° 2018-03, février 2018 *Revue des missions, de l'organisation et des moyens des services déconcentrés du ministère de la culture.*

¹⁰⁰ Réforme des ENSA et des corps de professeurs et maîtres de conférences ; création du CNESERAC ; élaboration d'une stratégie ministérielle de la recherche.

¹⁰¹ Création de la sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche à la DGCA (au contraire de la « logique métier » qui justifiait une tutelle par DG).

¹⁰² Elles peuvent s'énoncer ainsi : elles sont sélectives ; réalisent des formations d'excellence pour les professions culturelles et artistiques ; dispensent des pédagogies singulières (projet, création, interprétation) ; portent sur des savoirs particuliers (conservation, restauration) ; sont de taille modeste ; ont une marque nécessaire aux univers professionnels... et sont évidemment en amont des politiques culturelles.

¹⁰³ Rapports IGAC n° 2014-40 et n° 2015-07, *Le pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche au ministère de la culture et de la communication* ; Rapport n° 2010-41, *Culture & Recherche.*

¹⁰⁴ Bernard Beaulieu et Michèle Dardy, *Histoire administrative du ministère de la culture (1959-2002)*, Comité d'histoire, La Documentation française, 2002 ; Michèle Dardy-Cretin, *Histoire administrative du ministère de la culture et de la communication (1959-2012)*, Comité d'histoire La Documentation française, 2012.

¹⁰⁵ André Malraux : « Il est apparu nécessaire de grouper toutes les questions d'enseignement ressortissant au ministère des affaires culturelles dans une direction unique chargée d'unifier le contrôle des établissements divers dépendant jusqu'à présent de plusieurs directions, de revaloriser la qualité de l'enseignement fourni, d'assurer aux diplômés décernés leur pleine valeur universitaire, de procurer aux étudiants qui suivent les disciplines artistiques les garanties et les avantages sociaux consentis aux étudiants de l'enseignement supérieur et de fonder les rapports de l'État avec les collectivités territoriales responsables d'établissements d'enseignement artistique sur les bases d'une politique d'assistance et de coordination », réponse au questionnaire de la commission des finances, Assemblée nationale, 1963.

4. le regroupement de la fonction au sein d'une délégation ;
5. l'externalisation de la fonction recherche au sein d'une agence.

La mission formule à cet égard les observations suivantes, relatives à l'enjeu stratégique que revêtent l'enseignement supérieur et la recherche culturels qui se trouvent en amont des politiques culturelles – et sans rapport avec l'éducation artistique et culturelle :

1. il n'est plus pertinent de traiter séparément l'enseignement supérieur artistique et culturel et la recherche culturelle qui s'est étendue aux ÉSC ;
2. il serait utile d'auditer l'efficacité réelle de la tutelle réorganisée dans le domaine des arts plastiques et du spectacle vivant ;
3. il faut être attentif aux classements internationaux et nationaux, spécifiques comme généraux, qui sont aussi examinés par les étudiants ;
4. plus encore, la dynamique des regroupements emporte des effets structurels :
 - une déconcentration en pôles territorialisés des lieux de recherche et de formation et de leur visibilité, à travers les regroupements comprenant, une ou plusieurs ÉSC de catégories différentes,
 - un déplacement vers le SGPI et le HCÉRES des centres de décision et d'évaluation,
 - l'émergence d'une carte polycentrique de formation supérieure et de recherche qui fait des regroupements les futurs interlocuteurs du ministère de la culture,
 - la question de la masse critique indispensable aux ÉSC.

Pour le MC, si le MESRI s'accommodait d'une « singularité culture » en matière de tutelle (soit deux ou trois interlocuteurs selon les catégories d'ÉSC), la nouvelle carte ne le permettra plus guère à terme, entre d'une part le SGPI, l'ANR, le HCÉRES et d'autre part, une vingtaine de regroupements, COMUE, universités fusionnées.

Deux conséquences en découlent, soit dans le cadre d'une « coordination renforcée », soit à travers la création d'une délégation enseignement supérieur et recherche culturels :

- marquer une unité et une spécificité de tout l'enseignement supérieur et de la recherche culturels en liaison étroite et à reconstruire avec les directions métiers ;

Recommandation 22 : Analyser les inconvénients et les opportunités d'une délégation spécifique de l'enseignement supérieur et de la recherche culturelle, par rapport aux autres scénarios face à la recomposition territoriale.

- renforcer le rôle des DRAC dans ce domaine à raison de la dynamique de sites qui devrait impliquer aussi toutes les collectivités territoriales : régionales, métropolitaines et municipales également pour nombre d'ÉSC.

Recommandation 23 : Conférer aux DRAC une véritable compétence en matière d'enseignement supérieur et de recherche, comme plate-forme entre les regroupements et les collectivités territoriales concernées (villes, régions, métropoles) et ÉSC en liaison avec les recteurs d'académie.

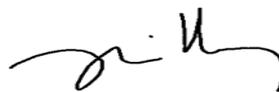
Conclusion

« Chimistes et biologistes le savent bien : les réactions les plus actives et les évolutions les plus radicales se situent toujours aux frontières, là où deux milieux jusque-là isolés entrent soudainement en contact. Les idées jaillissent selon la même loi – c’est souvent en marge de deux disciplines que naissent des propositions foncièrement nouvelles. »¹⁰⁶

Cette citation de Stanislas Dehaene, professeur au Collège de France, illustre les enjeux du rapprochement entre le monde de la culture, des arts, et de l’université, que la mission a tenté de faire partager. Les dynamiques sont enclenchées, de manière visible et sans doute plus encore dans les esprits, alors qu’il y a une dizaine d’années elles semblaient encore utopiques. Souhaitons qu’elles aboutissent à mieux former et préparer les jeunes étudiants.



Philippe CHANTEPIE



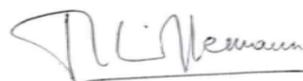
Guillaume BORDRY



Jean-Miguel PIRE



Jean DELPECH de SAINT-GUILHEM



Fabien OPPERMANN

¹⁰⁶ Stanislas Dehaene, *La neuroéthique, une nouvelle frontière pour les sciences humaines*, La Vie des idées, 6 octobre 2009.

Annexes

Annexe 1 :	Lettres de saisine et de désignation	71
Annexe 2 :	Liste des personnes rencontrées ou auditionnées	75
Annexe 3 :	Liste des ÉSC et appartenance ou non à un regroupement	81
Annexe 4 :	Les programmes d'investissements d'avenir.....	88
Annexe 5 :	Les écoles supérieures du ministère de la Culture	91
Annexe 6 :	Questionnaire adressé par la mission.....	93
Annexe 7 :	Classement QS des écoles d'architecture et des écoles d'art et de design.....	94
Annexe 8 :	Répartition des crédits du MCC pour les ÉSC (« mesure COMUE »)	96
Annexe 9 :	Liste des sigles.....	98

Lettre de mission



LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Madame Ann-José ARLOT,
Cheffe du service de l'Inspection générale des
affaires culturelles

Monsieur Jean-Richard CYTERMANN,
Chef du service de l'Inspection générale de
l'administration de l'éducation nationale et de
la recherche

Paris, le 20 NOV. 2017

Nos ref. : TR/2017/P/27412/CRA

Madame la Cheffe de service, Monsieur le Chef de service,

La politique nationale de site, promue par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (loi Fioraso), a conduit à une recomposition majeure du paysage universitaire à laquelle les écoles de l'enseignement supérieur Culture et des opérateurs culturels ayant des activités de recherche (ESRC) prennent part.

Plus d'un tiers des écoles a effectivement pris place dans ces regroupements. La moitié d'entre elles a la perspective de s'en rapprocher.

Le ministère de la Culture encourage les dynamiques de rapprochement de ses établissements avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche dans leur territoire, au sein des communautés d'universités et établissements (ComUE) ou autres types d'associations.

Des interrogations demeurent toutefois concernant cette démarche, au regard de la gouvernance de plus en plus intégrée des sites et de la capacité des établissements ESRC à bénéficier des financements du programme d'investissement d'avenir (PIA).

.../...

Afin de mieux appréhender l'impact de la politique de site et de définir les conditions propices d'une inscription bénéfique des établissements ESRC dans ces regroupements, nous confions à l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) et à l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) le soin de réaliser une mission avec les objectifs suivants :

1. Dresser un état des lieux de la participation des établissements ESRC aux regroupements, sous l'aspect pédagogique, juridique, financier et de ressources humaines. Il serait souhaitable que la mission s'attache plus particulièrement à :

- recenser les synergies développées au sein des COMUE et associations en matière de formation initiale et continue, recherche, innovation, développement international, service rendu aux usagers, étudiants et personnels pédagogiques, de recherche, de soutien et de support, en vue d'établir une cartographie des types de collaborations pertinentes à privilégier, au sein des regroupements ;

- mettre en exergue les bénéfices pour les établissements ESRC au regard des coûts, et plus particulièrement pour les usagers (étudiants, personnels pédagogiques, de recherche et des fonctions support), notamment en terme de vie de campus et de mobilité ;

- identifier pour les écoles, par site, les risques et les opportunités, notamment en termes de mutualisation et de développement, y compris pour celles actuellement non impliquées dans les regroupements ;

- établir une typologie des participations à la politique de site et des scénarii juridiques d'intégration respectueux de l'identité des établissements ESRC.

2. La mission devra mettre en évidence le bilan commun en termes de recherche dans le cadre du PIA 1 et 2 au travers des projets de « Laboratoires d'excellence » (Labex), d'« Équipements d'excellence » (Equipex) et de participation à des « Initiatives d'excellence » (Idex) et des « Initiatives Science-Innovation-Territoires-Economie » (I-Site) d'Instituts Convergences. La participation aux Écoles universitaires de recherche (EUR), actuellement mises en place dans le cadre du PIA 3 pour renforcer le lien entre formation et recherche, sera également examinée.

3. La mission devra approfondir l'impact des nouvelles modalités de délivrance des doctorats suite à l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, sur les doctorats co-délivrés dans les domaines de l'architecture, du patrimoine et de la création.

La mission conjointe pourra s'appuyer sur le département de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie du service de coordination des politiques culturelles et de l'innovation du secrétariat général du ministère de la Culture, ainsi que sur le service de la stratégie des formations et de la vie étudiante de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

.../...

Elle aura aussi à prendre attache avec le Commissariat général à l'investissement ainsi qu'avec le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Nous souhaitons qu'un pré-rapport portant sur le point 1 puisse nous être soumis en décembre 2017. Le rapport final, incluant les points 2 et 3 et assorti de préconisations, devra être remis fin mars 2018.

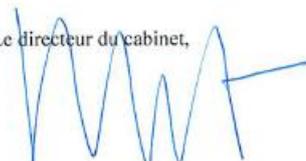
Nous vous prions d'agréer, Madame la Cheffe de service, Monsieur le Chef de service, l'expression de notre considération distinguée.

Le directeur du cabinet,



Marc SCHWARTZ

Le directeur du cabinet,



Philippe BAPTISTE



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris le **21 DEC. 2017**

Note

à l'attention de

Monsieur le directeur de cabinet
de la ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Inspection générale
de l'administration
de l'éducation
nationale et de la
recherche

Le chef du service

n° *A7.291*

Objet : Enseignement supérieur Culture et politique de site
Références : Votre note en date du 20 novembre 2017

Par note visée en référence, vous avez souhaité, conjointement avec le directeur de cabinet de la ministre de la culture, que l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et l'inspection générale des affaires culturelles effectuent une mission portant sur l'enseignement supérieur Culture et la politique de site.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai désigné MM. Jean Delpéch de Saint-Guilhem et Guillaume Bordry, inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, pour effectuer cette mission.

Affaire suivie par
Manuèle Richard
Téléphone
01 55 55 12 49

MéL
manuele.richard
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Jean-Richard CYTERMANN

CPI : Mme la cheffe de l'IGAC
M. Cuisinier, chef du groupe Ile-de-France
M. Delpéch de Saint-Guilhem, groupe Ile-de-France
Mme Szymankiewicz, cheffe du groupe Est
M. Bordry, groupe Est

Liste des personnes rencontrées ou auditionnées

- **Services du Premier ministre et autorités administratives indépendantes**

Thierry Franck	secrétaire général adjoint, secrétariat général à l'investissement
Geneviève Meley Othoniel	conseillère scientifique, HCERES
Laurent Michel	directeur adjoint, secrétariat général à l'investissement

- **Ministère de la culture**

Secrétariat général

Didier Alaïme	adjoint à la cheffe du département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie
Hervé Barbaret	secrétaire général
Astrid Brandt-Grau	cheffe du département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie
Anne Duclaux	chargée de mission, département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie
Maryline Laplace	cheffe du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, secrétariat général
Martin Ouaklani	chargé de mission, département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie
Tristan Picard	adjoint au chef du département des études de la prospective et des statistiques

Direction générale des patrimoines

Vincent Berjot	directeur général des patrimoines
Philippe Grandvoinet	adjoint au sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture, service de l'architecture
Christian-Lucien Martin	sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture, service de l'architecture
Vincent Michel	inspecteur, inspection des patrimoines
Agnès Vince	directrice chargée de l'architecture, adjointe au directeur général des patrimoines

Direction générale de la création artistique

Philippe Belin	sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Solène Bellanger	cheffe de la mission recherche
Marie-Pierre Bouchaudy	cheffe de l'inspection générale de la création
Didier Bruneau	chef du bureau de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle
Virginie Chapus	cheffe du bureau des établissements
Régine Hatchondo	directrice générale de la création artistique

- **Directions régionales des affaires culturelles**

Auvergne-Rhône-Alpes

Julien Brun	conseiller
Florence Delomie Rollin	conseillère
Michel Griscelli	conseiller
Flavie Lejemtel	conseillère
Michel Prosic	directeur régional des affaires culturelles
André Rérat	conseiller

Bretagne

Michel Roussel	directeur régional des affaires culturelles
----------------	---

Hauts de France

Bénédicte Boisbouvier	conseillère musique
Jean-Marie Claustre	conseiller architecture
Marc Drouet	directeur régional des affaires culturelles
Françoise Dubois	conseillère arts et plastiques
Éric Jarrot	conseiller arts et plastiques
Patrick Lardy	conseiller théâtre
Peggy Le Roy	directrice du pôle création

Normandie

David Guiffard	conseiller
Jean-Paul Ollivier	directeur régional des affaires culturelles

Nouvelle Aquitaine

Marc Le Bourhis	directeur régional adjoint des affaires culturelles
Arnaud Littardi	directeur régional des affaires culturelles

Occitanie

Marie Angelé	conseillère arts plastiques
Catherine Dumon	conseillère arts plastiques
Anne Matheron	directrice régionale adjointe des affaires culturelles
Laurent Roturier	directeur régional des affaires culturelles
Audrey Servat	directrice du cabinet du directeur régional

Pays de la Loire

Nicole Phoyu-Yedid	directrice régionale des affaires culturelles
--------------------	---

Provence - Alpes-Côte d'Azur

Marc Ceccaldi	directeur régional des affaires culturelles
---------------	---

- **Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**

Alain Abecassis	chef du service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGESIP)
Simone Bonnafous	ancienne directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP)

Stefano Bosi	vice-chancelier des universités de Paris
Marie-Danièle Campion	rectrice de l'académie de Lyon, chancelière des universités
Jean-Michel Jolion	délégué régional à la recherche et à la technologie, Auvergne - Rhône-Alpes
Gilles Pécout	recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités
Laurent Pejoux	directeur-adjoint du cabinet du recteur de l'académie de Paris
Rachel-Marie Pradeilles-Duval	cheffe du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante (DGESIP)

- **COMUE, regroupements, universités**

Khaled Bouabdallah	président de la COMUE université de Lyon
Jean Chambaz	président, Sorbonne Université
Jean-Luc Delpeuch	président, HESAM
Olivier Fromont	directeur de cabinet, COMUE Paris-Seine
Alain Fuchs	président, PSL (Paris sciences et lettres)
François Germinet	président, COMUE Paris-Seine
François Houllier	président de la COMUE université Sorbonne Paris-Cité
Vincent Hoffmann Martinot	président de la COMUE d'Aquitaine
Gilles Habout	président, COMUE Languedoc-Roussillon universités
Barthélémy Jobert	ancien président de l'université Paris-Sorbonne
Pierre-André Jovet	président, COMUE Paris-Lumières
Béatrice Pastre-Belda	vice-présidente, COMUE Languedoc-Roussillon universités
Isabelle Prat	vice-présidente, COMUE Paris-Seine
Jean-Brice Rolland	directeur du cabinet du président, PSL (Paris sciences et lettres)
Philippe Tchamitchian	président de la COMUE université Paris-Est

- **Écoles supérieures culture**

Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) et du paysage

François Andrieu	directeur, école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille
Philippe Bach	directeur, école nationale supérieure d'architecture de Paris Val-de-Seine
Agnès Barbier	directrice, école nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand
Séverine Boursin	directrice du département des études et de la recherche, école nationale supérieure d'architecture de Versailles
Jean-François Briand	directeur, école nationale supérieure d'architecture de Strasbourg
François Brouat	directeur, école nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville
Christian Dautel	directeur, école nationale supérieure d'architecture de Nantes
Alain Dery	directeur, école nationale supérieure d'architecture de Montpellier
Lorenzo Diez	directeur, école nationale supérieure d'architecture de Nancy
Fabienne Fendrich	directrice, école nationale supérieure d'architecture de Normandie
Jean-Pierre Hochet	chargé de mission, école nationale supérieure d'architecture de Versailles
Frédérique Joly	directrice des études, école nationale supérieure d'architecture de Limoges
Luc Liogier	directeur, école nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais
Bruno Mengoli	directeur, école nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette
Nathalie Mezureau	directrice, école nationale supérieure d'architecture de Lyon
Vincent Piveteau	directeur, école nationale supérieure du paysage de Versailles

Jean-Christophe Quinton	directeur, école nationale supérieure d'architecture de Versailles
Marie Christine Renard	directrice, école nationale d'architecture de Bretagne
Véronique Roblin	directrice adjointe, école nationale d'architecture de Marseille
Amina Sellali	directrice, école nationale supérieure d'architecture de Marne-la-Vallée
Marie Wozniak	directrice, école nationale supérieure d'architecture de Grenoble
Jean-Marc Zuretti	directeur, école nationale supérieure d'architecture de Marseille
Camille Zvenigorosky	directrice, école nationale supérieure d'architecture de Bordeaux

Écoles du patrimoine

Philippe Barbat	directeur, institut national du patrimoine
Claire Barbillon	directrice, école du Louvre
Christian Hottin	directeur des études du département des conservateurs, Institut national du patrimoine

Écoles du cinéma et de l'audiovisuel

Nathalie Coste-Cerdan	directrice, La Fémis
Vincent Lowy	directeur, école nationale supérieure Louis Lumière ¹⁰⁷
Agnès Magnien	directrice des collections, institut national de l'audiovisuel
Géraldine Poels	responsable de la valorisation scientifique, INA Sup

Écoles supérieures d'art (ESA)

Hervé Alexandre	directeur, école des beaux-arts de Bordeaux
Jean-Marc Avrilla	directeur, ESA et design Toulon Provence - Méditerranée
Julien Bohdanowicz	directeur des études, école nationale supérieure des arts décoratifs
Nicolas Bourriaud	directeur, MoCo, Montpellier
Jean-Marc Bustamante	directeur, école nationale supérieure des beaux-arts, Paris (ENSBA)
Patrick Clanet	directeur, EESI Poitiers - Angoulême
Christian Debize	directeur, école nationale supérieure d'art de Nancy
Catherine Delvigne	directrice générale par intérim, ESA du Nord - Pas-de-Calais Tourcoing - Dunkerque
Barbara Dennys	directrice, ESA et de design d'Amiens
Yann Fabès	directeur, ENSCI Les Ateliers
Rémy Fenzy	directeur, école nationale de la photographie d'Arles
Alain Fleischer	directeur, Le Fresnoy, studio national des arts contemporains
Simon Garcia	DGS, école nationale supérieure des arts décoratifs
Jean-Michel Géridan	directeur, ESA de Cambrai
Alain Gonzales	administrateur, institut supérieur des arts de Toulouse, beaux-arts - spectacle vivant
Thierry Heynen	directeur, ESA et de design Le Havre - Rouen (ESADHaR)
Pascal Humbert	administrateur, haute école des arts du Rhin Strasbourg - Mulhouse
Christelle Kirchstetter	directrice générale, école supérieure des beaux-arts de Nîmes
Dominique Laudien	responsable de la recherche et de la valorisation, école nationale supérieure d'art de Nancy
Muriel Lepage	directrice, ESA de Clermont Métropole (ESACM)

¹⁰⁷ L'École nationale supérieure Louis Lumière est placée sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Sylvain Lizon	directeur, école nationale supérieure d'art de Cergy
Christian Merlhiot	directeur, ESA d'Aix en Provence
David Mozziconacci	directeur des études, institut supérieur des arts de Toulouse, beaux-arts / spectacle vivant (ISDAT)
Amel Nafti	directrice des études et de la recherche, Villa Arson, école nationale supérieure d'art et centre national d'art contemporain
Jacques Norigeon	directeur, ESA et design Grenoble - Valence (ESAD GV)
Pierre Oudart	directeur, ESA et design de Marseille
Marc Partouche	directeur, ESA des arts décoratifs (ENSAD)
Dominique Pasqualini	directeur, école des beaux-arts de Bordeaux
Stéphanie Robin	administratrice, Le Fresnoy
Stéphane Sauzedde	directeur, ESA Annecy Alpes (ESAAA)
Sophie Séguin	institut supérieur des arts de Toulouse, beaux-arts / spectacle vivant (ISDAT)
Jean-Pierre Simon	directeur, Villa Arson, école nationale supérieure d'art et Centre national d'art contemporain
Arnaud Stinès	directeur, ESA et de médias de Caen - Cherbourg
Emmanuel Tibloux	directeur, école nationale supérieure des beaux-arts de Lyon
Alice Vergara	directrice, ESA et de design de Valenciennes
Danièle Yvergniaux	directrice, école d'art de Bretagne
Spectacle vivant	
Didier Abadie	directeur, école régionale d'acteurs de Cannes et Marseille
Chrystelle Avril	coordonnatrice des études, école du TNBA - Théâtre de l'Union
Paola Cantalupo	directrice, pôle national supérieur de danse
Jean-Jacques Decreux	co-directeur, CESMD Poitiers - Aliénor
Laurent Gignoux	directeur du PESMD, Bordeaux
Paul Golub	responsable des études, école du TNBA - Théâtre de l'Union
Bruno Humetz	directeur, école supérieure musique et danse Nord-de-France - Lille
Claire Lasne-Darcueil	directrice, conservatoire national supérieur d'art dramatique
Frank Manzoni	responsable pédagogique, école du CDN TNBA Bordeaux
Brice Montagnoux	directeur, institut d'enseignement supérieur musique (IESM)
Bruno Mantovani	directeur, conservatoire national supérieur de musique et danse de Paris
Géry Moutier	directeur, conservatoire national supérieur de musique et danse de Lyon
Thierry Pariente	directeur, école nationale supérieure des arts et techniques du théâtre ¹⁰⁸
François Paris	directeur, centre national de création musicale (CIRM)
Claude Poinas	directeur adjoint du TNBA, CDN de Bordeaux
Alain Poirier	directeur de la recherche, CNSMD de Lyon
Pierre-Marie Quéré	directeur administratif, pôle national supérieur de danse
Noémie Robidas	directrice déléguée pour le spectacle vivant, institut supérieur des arts de Toulouse, beaux-arts / spectacle vivant (ISDAT)
Sylvie Sausse	co-directrice, CESMD Poitiers - Aliénor
Stéphane Simonin	directeur, Académie Fratellini
Jean-Sébastien Steil	directeur, FAI-AR formation supérieure d'art en espace public

¹⁰⁸ L'ENSATT est placée sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Jean-Claire Vancon directeur du pôle supérieur d'enseignement artistique Paris
Boulogne-Billancourt, pôle Sup 93

Thierry Ziegler directeur pédagogique, institut d'enseignement supérieur musique (IESM)

- **Associations et réseaux**

Association nationale des écoles d'arts (ANdEA)

Hervé Alexandre trésorier de l'ANdEA, secrétaire général de l'école supérieure des
beaux-arts de Bordeaux

Loïc Horellou co-présidente de l'ANdEA, professeur à la haute école des arts du Rhin

Muriel Lepage co-présidente de l'ANdEA, directrice de l'école supérieure d'art
de Clermont Métropole

Conférence des présidents d'universités (CPU)

Khaled Bouabdallah vice-président

Gilles Roussel président de la CPU

Bernard Saint-Girons consultant regroupements et collectivités

Réseau interuniversitaire d'écoles doctorales Création, arts et médias (RESCAM)

Monique Martinez co-directrice du RESCAM, directrice des écoles doctorales,
université Jean-Jaurès

Catherine Naugrette co-directrice du RESCAM, présidente de la 18^e section du CNU

Liste des ÉSC et appartenance ou non à un regroupement

ÉSC	Nature	Participation	Statut dans le regroupement	Regroupement	Forme
École d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux	EPCC	En cours	Partenaire	Communauté d'universités et établissements d'Aquitaine	COMUE
ENS d'architecture et de paysage de Bordeaux	EPN	Oui	Partenaire renforcé (en cours)	Communauté d'universités et établissements d'Aquitaine	COMUE
ÉSA et des médias de Caen et Cherbourg	EPCC	Oui	Associée	Communauté d'universités et établissements de Normandie	COMUE
ENS d'architecture de Grenoble	EPN	Oui	Associée renforcée	Communauté Université Grenoble Alpes	COMUE UGA
ÉS et design Grenoble – Valence	EPCC	Oui	Associée	Communauté Université Grenoble Alpes	COMUE UGA
École européenne supérieure de l'image Angoulême Poitiers	EPCC	En cours	Statut à clarifier	COMUE Léonard de Vinci	COMUE
Centre d'études supérieur de musique et de danse Poitou Charentes Poitiers	Association	En projet	Associé	COMUE Léonard de Vinci	COMUE
ÉSA et de Design Reims	EPCC	Oui	Membre	COMUE Université de Champagne	COMUE
ENS de création industrielle Paris	EPN	Oui	Membre	HESAM Université	COMUE
École du Louvre	EPN	Oui	Membre	HESAM Université	COMUE
Institut national du patrimoine Paris	EPN	Oui	Membre	HESAM Université	COMUE
ENS d'architecture de Paris-La Villette	EPN	Oui	Membre	HESAM Université	COMUE
École supérieure des beaux-arts de Montpellier Agglomération	EPCC	En cours	Associée	Languedoc-Roussillon Universités	COMUE LRU
ENS d'architecture de Montpellier	EPN	Oui	Associée	Languedoc-Roussillon Universités	COMUE LRU

École supérieure des beaux-arts Nîmes	EPCC	Oui	Associée	Languedoc-Roussillon Universités	COMUE LRU
ÉSA du Nord - Pas-de-Calais - Tourcoing - Dunkerque	EPCC	A clarifier	Associée	Lille Nord de France	COMUE
ENS d'architecture et de paysage de Lille	EPN	En cours	Associée	Lille Nord de France	COMUE
École supérieure musique et danse Nord-de-France - Lille	Association	Oui	Associée	Lille Nord de France	COMUE
ENS d'architecture de Normandie Rouen	EPN	Oui	Membre	Normandie Université	COMUE
École régionale d'acteurs de Cannes	Association	A clarifier	Associée à l'AMU	Site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée	Association d'établissements
École nationale supérieure d'architecture de Marseille	EPN	Oui	En coopération avec l'AMU	Site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée	Association d'établissements
ÉSA et de design Marseille - Méditerranée	EPCC	A clarifier	Associée à l'AMU	Site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée	Association d'établissements
Haute école des arts du Rhin Strasbourg - Mulhouse	EPCC	Oui	Associée à l'UNISTRA	Site alsacien	Association d'établissements
École supérieure du Théâtre National de Strasbourg	Dans un EPN	*	Associée à l'UNISTRA ?	Site alsacien	Association d'établissements
ENS d'architecture de Strasbourg	EPN	Oui	Associée à l'UNISTRA	Site alsacien	Association d'établissements
ÉSA de Clermont Métropole	EPCC	En projet	Associée à l'Université CF II	Site Clermontois	Association d'établissements
ENS d'architecture de Clermont-Ferrand	EPN	Oui	Associée à l'Université CF II	Site Clermontois	Association d'établissements
ENS d'architecture de Nancy	EPN	Oui	En partenariat avec l'Université de Lorraine	Site Lorrain	Association d'établissements
ÉSA et de design d'Amiens	EPCC	Oui	Associée à l'Université UPJV	Site Picard	Association d'établissements
Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt	EPCC	Oui	Membre	Sorbonne Universités	COMUE

École européenne supérieure d'art de Bretagne Brest, Lorient, Quimper et Rennes	EPCC	En cours	Associé	Université Bretagne-Loire	COMUE UBL
ENS d'architecture de Bretagne Rennes	EPN	En cours	Associée	Université Bretagne-Loire	COMUE UBL
École supérieure des beaux-arts Tours Angers Le Mans	EPCC	En cours	Partenaire	Université Bretagne-Loire	COMUE UBL
Centre national de danse contemporaine d'Angers	Association	En projet	Associée	Université Bretagne-Loire	COMUE UBL
ÉSA d'architecture de Nantes	EPN	Oui	Associée	Université Bretagne-Loire	COMUE UBL
Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant - Pont supérieur Nantes	EPCC	En cours	Associé	Université Bretagne-Loire	COMUE UBL
Pôle national supérieur Danse Provence Côte d'Azur	Association	Oui	Membre	Université Côte d'Azur	COMUE UCA
ENS d'art Nice	EPN	Oui	Membre	Université Côte d'Azur	COMUE UCA
ENS d'art de Dijon	EPN	En cours	Associée active	Université de Bourgogne Franche-Comté	COMUE UBFC
Institut supérieur des beaux-arts de Besançon	EPCC	En cours	Associé actif	Université de Bourgogne Franche-Comté	COMUE
ENS d'architecture de Lyon	EPN	Oui	Associée	Université de Lyon	COMUE UDL
ENS d'architecture de Saint-Étienne	EPN	Oui	Associée	Université de Lyon	COMUE UDL
Conservatoire national supérieur de musique et danse Lyon	EPN	Oui	Associé	Université de Lyon	COMUE UDL
ENS des beaux-arts de Lyon	EPCC	En projet	Associée	Université de Lyon	COMUE UDL
École supérieure d'art et design de Saint-Étienne	EPCC	A clarifier	Associée	Université de Lyon	COMUE UDL
École de la Comédie Saint-Étienne	Association	En projet	Associée	Université de Lyon	COMUE UDL
ENS des beaux-arts Paris	EPN	Oui	Associée (en cours)	Université de recherche Paris Sciences & Lettres	COMUE PSL

Conservatoire national supérieur d'art dramatique Paris	EPN	Oui	Associée (en cours)	Université de recherche Paris Sciences & Lettres	COMUE PSL
ENS des arts décoratifs Paris	EPN	Oui	Associée (en cours)	Université de recherche Paris Sciences & Lettres	COMUE PSL
ENS des métiers de l'image et du son Paris	EPN	Oui	Associée (en cours)	Université de recherche Paris Sciences & Lettres	COMUE PSL
Conservatoire national supérieur de musique et danse de Paris	EPN	Oui	Associée (en cours)	Université de recherche Paris Sciences & Lettres	COMUE PSL
Institut supérieur des arts de Toulouse	EPCC	Oui	Associé Simple	Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	COMUE UFMP
ENS d'architecture de Toulouse	EPN	Oui	Associée renforcée	Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	COMUE UFMP
ENS d'architecture de Marne-la-Vallée	EPN	Oui	Associée	Université Paris-Est	COMUE UPE
ENS d'architecture de Paris-Belleville	EPN	Oui	Associée	Université Paris-Est	COMUE UPE
ENS d'architecture de Paris-Malaquais	EPN	Oui	Associée	Université Paris-Est	COMUE UPE
Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis - La Courneuve	Association	Oui	Associé	Université Paris-Lumières	COMUE UPL
Institut national de l'audiovisuel SUP Bry-sur-Marne	Dans un EPN	Oui	Associé	Université Paris-Lumières	COMUE UPL
ENS d'art de Cergy	EPN	Oui	Membre	Université Paris-Seine	COMUE UPS
ENS d'architecture de Versailles	EPN	Oui	Membre	Université Paris-Seine	COMUE UPS
ENS d'architecture de Paris-Val de Seine	EPN	En cours	Associée	Université Sorbonne Paris Cité	COMUE USPC
ÉSA de l'agglomération d'Annecy	EPCC	Non			
Centre de formation des enseignements de la musique Rhône Alpes Lyon	Association	*			

École media art - Fructidor de Chalon- sur-Saône	Régie	*			
Pôle d'enseignement supérieur de la musique en Bourgogne Dijon	Association	*			
ÉSA dramatique du Théâtre national de Bretagne Rennes	Association	*			
ENS d'art de Bourges	EPN	*			
ÉSA et de Design Orléans	EPCC	*			
Centre national des arts du cirque Châlons- en-Champagne	Association	*			
École supérieure nationale de la marionnette Charleville-Mézières	Association	*			
École supérieure d'art de Lorraine Épinal et Metz	EPCC	*			
ENS d'art de Nancy	EPN	*			
École supérieure d'art et de communication Cambrai	EPCC	*			
Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains Tourcoing	Association	*			
École professionnelle supérieure d'art dramatique du Nord - Pas-de-Calais Lille	Association	Non			
ÉSA et de design du Nord-Pas-de-Calais Valenciennes	EPCC	*			
Studio d'Asnières Théâtre	Association	*			
École supérieure de cirque Académie Fratellini Saint-Denis La Plaine	Association	*			
École de danse de l'Opéra national de Paris Nanterre	Dans un EPN	*			

ENS des arts du cirque Rosny-sous-Bois	Association	*			
École de Chaillot	Dans un EPN	*			
ÉSA et de design ESADHaR Le Havre et Rouen	EPCC	*			
Centre de formation des enseignements de la musique Normandie Rouen	Association	*			
ÉSA des Rocailles de l'agglomération Côte Basque-Adour Biarritz	Régie municipale	*			
École supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine Bordeaux	Association	*			
Théâtre École d'Aquitaine Agen	Association	*			
Pôle enseignement supérieur musique et danse Bordeaux Aquitaine	Association	*			
ÉSA des Pyrénées Pau Tarbes	EPCC	*			
ENS d'Art Limoges	EPN	*			
Académie de l'Union, école supérieure professionnelle de théâtre du Limousin Limoge	Association	*			
École supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole	EPCC	*			
ÉSA dramatique Montpellier	Association	*			
ÉSA d'Aix-en-Provence	EPCC	*			
Institut d'enseignement supérieur de la musique Europe - Méditerranée Aix-en- Provence	Association	*			
ENS de la photographie Arles	EPN	*			
ÉSA d'Avignon	EPCC	*			

ENS de danse de Marseille	Association	*			
ÉSA et de design Toulon Provence Méditerranée	EPCC	*			
ÉSA Le Port - La Réunion	EPCC	Non			
Campus Caraïbéen des Arts Fort de France - Martinique	EP régional	Non			

Les programmes d'investissements d'avenir

PIA 1

7.7 Md€

VAGUE 1

2011

Étape 1 Janvier 2011 : 17 projets d'index déposés

AMU BORDEAUX BOURGOGNE/FRANCHE COMTÉ BRETAGNE PAYS-DE-LA-LOIRE HESAM GRENOBLE
LILLE LORRAINE LYON MONTPELLIER PARIS-EST PSL SACLAY SORBONNE U USPC
STRASBOURG TOULOUSE

Étape 2 Mars 2011 : 7 projets d'index présélectionnés

BORDEAUX GRENOBLE LYON PSL SORBONNE U STRASBOURG TOULOUSE

Étape 3 Juillet 2011 : 3 index sélectionnées pour 4 ans

BORDEAUX PSL STRASBOURG

VAGUE 2

Étape 1 Septembre 2011 : 11 projets d'index déposés

AMU BOURGOGNE/FRANCHE COMTÉ BRETAGNE PAYS-DE-LA-LOIRE HESAM LILLE LORRAINE
MONTPELLIER NANTERRE PARIS-EST SACLAY USPC

Étape 2 Novembre 2011 : 9 projets d'index présélectionnés

AMU HESAM GRENOBLE LORRAINE LYON SACLAY SORBONNE U USPC TOULOUSE

2012

Étape 3 Février 2012 : 5 index sélectionnées pour 4 ans

AMU SACLAY SORBONNE U USPC TOULOUSE

+ 2 "quasi-index"

HESAM LYON



RÉSULTATS DU PIA 1

2016

Avril 2016 : 3 index confirmées définitivement

AMU BORDEAUX STRASBOURG

3 index en période probatoire (18 et 24 mois)

PSL SACLAY SORBONNE U

2 idex stoppées

USPC TOULOUSE



2018

Mars 2018 : 1 idex confirmée définitivement

SORBONNE U

2 idex confirmées sous conditions dans 30 mois maximum

PSL SACLAY

1 idex en période probatoire de 4 ans

USPC

1 idex stoppée

TOULOUSE

PIA 2

3,1 Md€

2015

Étape 1 Janvier 2015 : 7 projets d'idex déposés

BRETAGNE PAYS-DE-LA-LOIRE HESAM GRENOBLE LILLE LORRAINE MONTPELLIER NICE

13 projets d'isite déposés

BOURGOGNE/FRANCHE COMTÉ CENTRE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES CHAMPAGNE-ARDENNE CLERMONT
ÉVRY GUYANE NORMANDIE PARIS-EST PARIS-LUMIÈRES PARIS-SEINE PAU PICARDIE LA RÉUNION

Étape 2 Avril 2015 : 3 projets d'idex présélectionnés

GRENOBLE LILLE NICE

5 projets d'isite présélectionnés

BOURGOGNE/FRANCHE COMTÉ CLERMONT LORRAINE MONTPELLIER PARIS-EST

2016

Étape 3 Janvier 2018 : 2 idex sélectionnées pour 4 ans

GRENOBLE NICE

2 isites sélectionnées pour 4 ans

BOURGOGNE/FRANCHE COMTÉ LORRAINE

Étape 1 Mars 2016 : 1 projet d'idex déposé

LYON

8 projets d'isite déposé



BREST HESAM NANTES NORMANDIE PARIS-LUMIÈRES PARIS-SEINE PAU RENNES

Étape 2 Juin 2016 : 2 projets d'idex présélectionnés

LILLE LYON

7 projets d'isite présélectionnés

CLERMONT MONTPELLIER NANTES PARIS-EST PARIS-SEINE PAU RENNES

2017

Étape 3 Février 2017 : 1 idex sélectionnée pour 4 ans

LYON

7 isite sélectionnées pour 4 ans

CLERMONT LILLE MONTPELLIER NANTES PARIS-EST PARIS-SEINE PAU

RESULTATS DU PIA 2



2020

L'évaluation de fin de période probatoire et la labellisation finale des idex et isite du PIA 2 interviendront en 2020-2021.

Les écoles supérieures du ministère de la culture

Champ : établissements de l'enseignement supérieur Culture.¹⁰⁹

Domaines	Établissements	Nombre d'élèves	Part des étrangers (en %)
Architecture et paysage ²	20	18 100	12
Arts plastiques ³	44	10 900	11
Spectacle vivant	41	4 500	15
<i>dont Cefedem/CESMD</i>	5	300	
<i>dont CFMI5</i>	9	300	
Patrimoine	2	1 700	5
Cinéma et audiovisuel	2	300	5
Total1	106	35 500	12

Source : DEPS, ministère de la culture / ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2018, pour l'année 2016-2017.

Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur

	LMD	Santé	Ingé	DUT	STS	CPGE	Autres	Total
Lycées					235,8	84	14,8	334,5
<i>dont privé</i>					62,9	12	4,7	79,7
Universités	1093,7	187,4	29,7	116,6		2,8	193,3	1623,5
Autre ét.	33,5	1,3					31,3	66,2
<i>dont privé</i>	20,8	1,3					11,7	33,8
ÉNS							5,6	5,6
Ingénieurs	10,3		122,8			9,7	5,8	148,5
<i>dont privé</i>	0,2		45,3			6,1	1,1	52,7
Écoles de commerce, gestion et vente					2		152,1	154,1
<i>dont privé</i>					2		151	152,9
Écoles juridiques et administratives							9,8	9,8
<i>dont privé</i>							4,7	4,7
Écoles de journalisme et écoles							8,9	8,9

¹⁰⁹ Notes : Les effectifs d'élèves sont arrondis à la centaine ; trois écoles pluridisciplinaires apparaissent à la fois dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques ; l'effectif en architecture comprend les 1^{er} et 2^e cycles, 3^e cycle DPLG, l'HMONP (habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre). Il ne comprend pas les doctorants (383), les formations spécialisées (900), la formation professionnelle continue (166), et les autres formations (254). Soit un total général de 19 836 étudiants ; pour les écoles nationales et territoriales d'art, seul le cursus conduisant aux diplômes nationaux est pris en compte.

littéraires								
<i>dont privé</i>							8,9	8,9
Écoles paramédicales hors université (4)		103,5						103,5
<i>dont privé</i>		25,8						25,8
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)							31,7	31,7
<i>dont privé</i>							30,8	30,8
ESC					1,2		45,6	46,8
<i>dont privé</i>					1,2		29,5	30,7
Écoles d'architecture							18,9	18,9
<i>dont privé</i>							0,8	0,8
Écoles vétérinaires							2,9	2,9
Autres écoles					18,3	2,5	34,1	54,9
<i>dont privé</i>					18,3	2,5	32,8	53,6
TOTAL	1137,5	292,3	152,5	116,6	257,2	99	554,6	2609,7
<i>dont privé</i>	21	27,2	45,3	0	84,4	20,6	276,1	474,5

Source : DEPP, 2018 (en milliers) pour l'année 2017-2017

Questionnaire adressé par la mission

La mission a conçu un questionnaire :

- à l'attention des présidents de COMUE, d'universités fusionnées, d'universités chef de file ;
- à l'attention des directeurs d'ESC.

La centaine de questions est répartie en six parties :

1 - Identification

(type d'établissement, nombre d'étudiants...)

2 - ESC hors de toute COMUE ou regroupement

(des tentatives de rapprochement ont-elles eu lieu ?)

3 - ESC intégrée à une COMUE, associée à une université chef de file

(quels apports, enjeux, limites de la participation de l'ESC à l'organisation du site ?)

4 - COMUE comptant une ou plusieurs ESC

(quels apports, enjeux, limites de la présence d'une ou plusieurs ESC dans le regroupement ?)

5 - COMUE sans ESC

(des tentatives de rapprochement ont-elles eu lieu ?)

6 - Pistes d'évolution

(quelles inquiétudes, quelles perspectives ?)

Le questionnaire, conçu, avec l'appui de la DEPP, avec le logiciel limesurvey, a été conçu en ligne et adressé par mail aux directeurs d'ESC et présidents de COMUE et d'universités fusionnées en mars 2018.

Le traitement des réponses aux questions a servi d'appui aux entretiens réalisés de mars à juin 2018.

Classement QS des écoles d'architecture et des écoles d'art et de design

Architecture / Built environment

1. Massachusetts Institute of Technology (MIT)	United States
2. UCL (University College London)	United Kingdom
3. Delft University of Technology	Netherlands
4. ETH Zurich - Swiss Federal Institute of Technology	Switzerland
5. University of California, Berkeley (UCB)	United States
6. Harvard University	United States
7. Manchester School of Architecture	United Kingdom
8. University of Cambridge	United Kingdom
9. Politecnico di Milano	Italy
10. National University of Singapore (NUS)	Singapore
11. Tsinghua University	China
12. The University of Hong Kong	Hong Kong
13. Columbia University	United States
14. The University of Tokyo	Japan
15. University of California, Los Angeles (UCLA)	United States
16. The University of Sydney	Australia
17. EPFL - Ecole Polytechnique Federale de Lausanne	Switzerland
18. Tongji University	China
19. Georgia Institute of Technology	United States
20. The Hong Kong Polytechnic University	Hong Kong
21. The University of Melbourne	Australia
22. Universitat Politècnica de Catalunya	Spain
23. The KTH Royal Institute of Technology	Sweden
24. Cornell University	United States
25. Stanford University	United States
26. Universidade de São Paulo	Brazil
27. Technical University of Munich	Germany
28. The University of Sheffield	United Kingdom
29. Universidad Politécnica de Madrid	Spain
30. University of British Columbia	Canada
31. Pontificia Universidad Católica de Chile (UC)	Chile
32. Kyoto University	Japan
33. Princeton University	United States
34. Seoul National University	South Korea
35. University of Michigan	United States
36. University of Pennsylvania	United States
37. University of Illinois at Urbana-Champaign	United States
38. University of Texas at Austin	United States
39. Politecnico di Torino	Italy
40. Technische Universität Berlin (TU Berlin)	Germany
151-200 Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	

Classement QS des écoles d'art et de design

1. Royal College of Art	United Kingdom
2. Parsons School of Design at The New School	United States
3. Rhode Island School of Design (RISD)	United States
4. Massachusetts Institute of Technology (MIT)	United States
5. Politecnico di Milano	Italy
6. University of the Arts London	United Kingdom
7. Pratt Institute	United States
8. School of the Art Institute of Chicago (SAIC)	United States
9. Aalto University	Finland
10. Stanford University	United States
11. RMIT University	Australia
12. Goldsmiths, University of London	United Kingdom
13. Carnegie Mellon University	United States
14. Art Center College of Design	United States
15. California Institute of the Arts	United States
16. The Glasgow School of Arts	United Kingdom
17. School of Visual Arts (SVA)	United States
18. Tongji University	China
19. Universidad de Buenos Aires (UBA)	Argentina
20. University of California, Los Angeles (UCLA)	United States
21. California College of the Arts	United States
22. Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM)	Mexico
23. Tsinghua University	China
24. Design Academy Eindhoven	Netherlands
25. The Hong Kong Polytechnic University	Hong Kong
26. Universidad de Palermo (UP)	Argentina
27. The Royal Danish Academy of Fine Arts (KADK)	Denmark
28. University of Technology Sydney	Australia
29. Yale University	United States
30. Columbia University	United States
31. The University of New South Wales (UNSW Sydney)	Australia
32. Universidade de São Paulo	Brazil
33. New York University (NYU)	United States
34. Loughborough University	United Kingdom
35. Pontificia Universidad Católica de Chile (UC)	Chile
36. Savannah College of Art and Design	United States
37. University of Oxford	United Kingdom
38. The University of Melbourne	Australia
39. National University of Singapore (NUS) More	Singapore
40. Nanyang Technological University, Singapore (NTU)	Singapore
41. Seoul National University	South Korea
42. Queensland University of Technology (QUT)	Australia
43. University of Brighton	United Kingdom
44. Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey	Mexico
45. Cornell University	United States
46. Peking University	China
47. National Cheng Kung University (NCKU)	Taiwan
48. École nationale supérieure de création industrielle, ENSCI Les Ateliers	France

Répartition des crédits mcc pour ESC (« mesure COMUE »)

SCP/CDREST (21/07/2017)

Mesure ComUE et structuration des partenariats - Répartition des crédits 2017

1/10

Participation des écoles ESC à un regroupement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche (prévus par la loi Fioraso)							Demandes de financement transmises par les établissements ESC en 2017					Répartition des crédits 2017 « Mesure ComUE et structuration des partenariats »							
Régions	Domaines	Établissements	Statut juridique de l'école	Participation à un regroupement	Statut de l'école dans le regroupement	Nom du regroupement ou du site	Montant sollicité 2017 Après examen de demandes	Critère 1 Cotisation	Critère 1 Contribution	Critère 2	Critère 3	Montant total à notifier Après concertation avec les DG	Critère 1 (à hauteur de 100 %)		Critère 2 (à hauteur de 50%)		Critère 3 (crédits disponibles)		
													Cotisation ComUE	Contribution ComUE [hors Association]	Contribution Association	Montant	Fîchage	Montant	Fîchage
Auvergne-Rhône-Alpes	Arts plastiques	École supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy	EPCC	Non	Sans objet	ComUE UGA	30 000			3 000	27 000	9 000						9 000	Labo en design
Auvergne-Rhône-Alpes	Arts plastiques	École supérieure d'art et design Grenoble - Valence	EPCC	En projet	Associée	ComUE UGA	10 000	10 000				*	*						
Auvergne-Rhône-Alpes	Arts plastiques	École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon	EPCC	En projet	Associée	ComUE UDL	30 000	30 000				30 000	30 000						
Bourgogne-Franche Comté	Arts plastiques	École nationale supérieure d'art de Dijon	EPN	En cours	Associé actif	ComUE BFC	25 000		20 000		5 000	18 000		15 000				3 000	Plateforme écoles d'art
Bourgogne-Franche Comté	Arts plastiques	Institut supérieur des beaux-arts de Besançon	EPCC	En cours	Associé actif	ComUE BFC	136 000		20 000		116 000	18 000		15 000				3 000	Plateforme écoles d'art
Bretagne	Arts plastiques	École européenne supérieure d'art de Bretagne (Rennes)	EPCC	En cours	Partenaire	ComUE UBL	11 000	5 000		6 000		8 000	5 000			3 000	Adhésion réseau régional grand ouest		
Grand Est	Arts plastiques	École Supérieure d'Art et de Design ESAD de Reims	EPCC	Oui	Membre	ComUE Université de Champagne	11 000	500		500	10 000	6 750	500		250	Association GE	6 000	Formation design	
Hauts de France	Arts plastiques	École supérieure d'art et de design d'Amiens	EPCC	Oui	Associée à l'Université UPIV	Site Picardie	10 000		10 000			10 000		10 000					
Île-de-France	Arts plastiques	École nationale supérieure d'art de Paris Cergy	EPN	Oui	Membre	ComUE UPS	5 813	5 813				5 813	5 813						
Île-de-France	Arts plastiques	École nationale supérieure des beaux-arts Paris	EPN	Oui	Associé (en cours)	ComUE PSL	25 000				25 000	8 000						8 000	AIMS
Île-de-France	Arts plastiques	École nationale supérieure de création industrielle - Les Ateliers Paris	EPN	Oui	Membre	ComUE HESAM	10 000	10 000				10 000	10 000						
Normandie	Arts plastiques	École supérieure d'art et des médias de Caen et Cherbourg	EPCC	Oui	Associée	ComUE Normandie	11 250	11 250				11 250	11 250						

SCP/CDREST (21/07/2017)

Mesure ComUE et structuration des partenariats - Répartition des crédits 2017

2/10

Participation des écoles ESC à un regroupement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche (prévus par la loi Fioraso)							Demandes de financement transmises par les établissements ESC en 2017					Répartition des crédits 2017 « Mesure ComUE et structuration des partenariats »							
Régions	Domaines	Établissements	Statut juridique de l'école	Participation à un regroupement	Statut de l'école dans le regroupement	Nom du regroupement ou du site	Montant sollicité 2017 Après examen de demandes	Critère 1 Cotisation	Critère 1 Contribution	Critère 2	Critère 3	Montant total à notifier Après concertation avec les DG	Critère 1 (à hauteur de 100 %)		Critère 2 (à hauteur de 50%)		Critère 3 (crédits disponibles)		
													Cotisation ComUE	Contribution ComUE [hors Association]	Contribution Association	Montant	Fîchage	Montant	Fîchage
Nouvelle Aquitaine	Arts plastiques	École d'enseignement supérieur d'art Bordeaux	EPCC	En cours	Membre Partenaire	ComUE Aquitaine	11 380			1 380	10 000	7 690			690	Adhésion réseau d'écoles d'art	7 000	Centre Michel Serres	
Pays de la Loire	Arts plastiques	École supérieure des beaux-arts Tours Angers Le Mans	EPCC	En cours	Partenaire	ComUE UBL	23 000	5 000		8 000	10 000	8 000	5 000		3 000	Adhésion réseau régional grand ouest			
Centre-Val de Loire	Arts plastiques	École supérieure des beaux-arts Tours Angers Le Mans	EPCC	En projet	Associée	ComUE Léonard de Vinci	5 000		5 000										
Provence-Alpes Côte d'Azur	Arts plastiques	École nationale supérieure d'art Nice - Villa Arson	EPN	Oui	Membre	ComUE UCA	1 667	1 667				1 668	1 668						
Occitanie	École pluridisciplinaire	Institut supérieur des arts de Toulouse	EPCC	Oui	Associée simple	ComUE UFTMP	19 654	19 654				19 654	19 654						
Grand Est	École pluridisciplinaire	Haute école des Arts du Rhin Strasbourg- Mulhouse	EPCC	Oui	Associée à l'UNISTRA	Site Alsacien	45 000		24 500	1 000	19 500	25 000		24 500	500	Adhésion 2 réseaux d'écoles			
Auvergne-Rhône-Alpes	Musique Danse	Conservatoire national supérieur de musique et danse Lyon	EPN	Oui	Associée	ComUE UDL	41 483	30 000			11 483	36 000	30 000					6 000	CHELS
Hauts de France	Musique Danse	École Supérieure Musique et Danse Nord de France	Association	Oui	Associée	ComUE Lille Nord de France	9 375	9 375				9 375	9 375						
Pays de la Loire	Musique Danse	Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant - Pont supérieur Nantes	EPCC	En cours	Associée	ComUE UBL	5 000	5 000				5 000	5 000						
Provence-Alpes Côte d'Azur	Musique Danse	École supérieure de Danse Rosella Hightower Mougins	Association	Oui	Membre	ComUE UCA	1 668	1 668				1 668	1 668						
Auvergne-Rhône-Alpes	Théâtre	École de la Comédie Saint-Etienne	Association	En projet	Associée	ComUE UDL	40 000	30 000			10 000	30 000	30 000						
Hauts de France	Théâtre	École du Nord professionnelle supérieure d'art dramatique Lille	Association	Non	Sans objet	ComUE Lille Nord de France	3 273				3 273								

Participation des écoles ESC à un regroupement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche (prévus par la loi Fioraso)							Demandes de financement transmises par les établissements ESC en 2017					« Mesure ComUE et structuration des partenariats »							
Régions	Domaines	Établissements	Statut juridique de l'école	Participation à un regroupement	Statut de l'école dans le regroupement	Nom du regroupement ou du site	Montant sollicité 2017 Après examen des demandes	Critère 1 Cotisation	Critère 1 Contribution	Critère 2	Critère 3	Montant total à notifier Après concertation avec les DG	Critère 1 (à hauteur de 100 %)			Critère 2 (à hauteur de 50%)		Critère 3 (crédits disponibles)	
													Cotisation ComUE	Contribution ComUE [Hors Association]	Contribution Association	Montant	Fléchage	Montant	Fléchage
Île-de-France	Théâtre	Conservatoire national supérieur d'art dramatique Paris	EPN	Oui	Associé (en cours)	ComUE PSL	22 000		22 000			22 000		22 000					
Provence-Alpes Côte d'Azur	Théâtre	École régionale d'acteurs de Cannes	Association	« En cours » A clarifier	Associée partenaire de l'AMU	Site Aix Marseille	95 000				95 000								
Auvergne-Rhône-Alpes	Architecture	École nationale supérieure d'architecture de Grenoble	EPN	Oui	Associée renforcée	ComUE UGA	28 406	25 000	1 593	1 813		27 500	25 000	1 593		907	Adhésion AGERA		
Auvergne-Rhône-Alpes	Architecture	École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne	EPN	Oui	Associée	ComUE UDL	37 920	30 000		1 630	6 290	30 815	30 000			815	Adhésion AGERA		
Auvergne-Rhône-Alpes	Architecture	École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand	EPN	Oui	Associée à l'Université CF II	Site Clermontois	6 567		6 567			6 567		6 567					
Bretagne	Architecture	École nationale supérieure d'architecture de Bretagne	EPN	Oui	Associée	ComUE UBL	11 550	7 500		1 050	3 000	8 025	7 500			525	Adhésions		
Grand Est	Architecture	École nationale supérieure d'architecture de Nancy	EPN	Oui	En partenariat	Site Lorrain	55 850		32 450		23 400	6 600		500			6 100	Projets Ecole	
Hauts de France	Architecture Paysage	École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille	EPN	En cours	Associée	ComUE Lille Nord de France	21 400	7 500	12 000	1 900		20 450	7 500	12 000		950	Adhésion CRGE		
Île-de-France	Architecture	École nationale supérieure d'architecture de Versailles	EPN	Oui	Membre	ComUE UPS	29 480	17 880			11 600	19 880	17 880					2 000	Projet avec l'école de Cergy
Île-de-France	Architecture	École nationale supérieure d'architecture de Marne-la-Vallée	EPN	Oui	Associée	ComUE UPE	65 152	10 000	6 968		48 184	16 968	10 000	6 968					
Île-de-France	Architecture	École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville	EPN	Oui	Associée	ComUE UPE	30 000	10 000	20 000			30 000	10 000	20 000					
Île-de-France	Architecture	École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais	EPN	Oui	Associée	ComUE UPE	46 000	10 000	30 000		6 000	40 000	10 000	30 000					

Participation des écoles ESC à un regroupement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche (prévus par la loi Fioraso)							Demandes de financement transmises par les établissements ESC en 2017					« Mesure ComUE et structuration des partenariats »							
Régions	Domaines	Établissements	Statut juridique de l'école	Participation à un regroupement	Statut de l'école dans le regroupement	Nom du regroupement ou du site	Montant sollicité 2017 Après examen des demandes	Critère 1 Cotisation	Critère 1 Contribution	Critère 2	Critère 3	Montant total à notifier Après concertation avec les DG	Critère 1 (à hauteur de 100 %)			Critère 2 (à hauteur de 50%)		Critère 3 (crédits disponibles)	
													Cotisation ComUE	Contribution ComUE [Hors Association]	Contribution Association	Montant	Fléchage	Montant	Fléchage
Île-de-France	Architecture	École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette	EPN	Oui	Membre	ComUE HESAM	10 000	10 000				10 000	10 000						
Île-de-France	Architecture	École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine	EPN	Oui	Associée	ComUE Sorbonne Paris Cité	40 000	40 000				40 000	40 000						
Normandie	Architecture	École nationale supérieure d'architecture de Normandie	EPN	Oui	Membre	ComUE Normandie	15 000	15 000				15 000	15 000						
Occitanie	Architecture	École nationale supérieure d'architecture de Montpellier	EPN	Oui	Associée	ComUE LRU	14 000	6 000	5 000	3 000		6 500		5 000		1 500	Adhésion CGE		
Occitanie	Architecture	École nationale supérieure d'architecture de Toulouse	EPN	Oui	Associée renforcée	ComUE UFTMP	28 496	24 101	4 395			28 496	24 101	4 395					
Pays de la Loire	Architecture	École nationale supérieure d'architecture de Nantes	EPN	Oui	Associée	ComUE UBL	27 500	7 500		20 000		17 500	7 500			10 000	Adhésion Audencia		
Nouvelle Aquitaine	Architecture Paysage	École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux	EPN	Oui	Partenaire renforcé (en cours)	ComUE Aquitaine	58 000	15 000			43 000	22 000	15 000					7 000	Centre Michel Serres
Île-de-France	Cinéma Audiovisuel	École nationale supérieure des métiers de l'image et du son La Fémis Paris	EPN	Oui	Associé (en cours)	ComUE PSL	16 000				16 000	8 000						8 000	Projet autour de la musique de film
Île-de-France	Musée	École du Louvre	EPN	Oui	Membre	ComUE HESAM	10 000	10 000				10 000	10 000						
Île-de-France	Patrimoine	Institut national du patrimoine Paris	EPN	Oui	Membre	ComUE HESAM	30 500	10 000	10 000	10 500		25 250	10 000	10 000		5 250	GIP + Réseau des écoles de service public		

*Somme de 10 000 déjà versée à la DRAC A.Y.A. en 2016

	TOTAL Demandé en 2017	TOTAL A notifier en 2017	Critère 1	Critère 2	Critère 3
	1 220 384	690 419	597 933	27 387	65 100
Dont DGCA	638 563	300 868	251 428	7 440	42 000
Dont DGP	565 821	381 551	346 505	14 697	15 100
Dont DGMIC/CNC	16 000	8 000			8 000

Liste des sigles utilisés

AAP	Appel à projets
AERES	Agence pour l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
ALL	Arts lettres langues
AMU	Aix-Marseille université
ANDEA	Association nationale des écoles d'art
ANdÉA	Association nationale des directeurs d'écoles supérieures d'art
APU	Association Picardie universités
ARC	Atelier de recherche et de création
BRAUP	Bureau de la recherche architecturale urbaine et paysagère
CESMD	Centres d'études supérieures de musique et de danse
CNDC	Centre national de danse contemporaine
CNSAD	Conservatoire national supérieur d'art dramatique
CNSMD	Conservatoire national supérieur musique et danse
CNSMD	Conservatoire national supérieur musique et danse
COMUE	Communauté d'universités et d'établissements
CRR	Conservatoire à rayonnement régional
DEA	diplôme d'études approfondies
DEEA	Diplôme d'études en architecture
DGESIP	Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
DNA	Diplôme national d'art
DNAP	Diplôme national d'arts plastiques
DNAT	Diplôme national d'art et technique
DNSAP	Diplôme national supérieur d'arts plastiques
DNSEP	Diplôme national supérieur d'expression plastique
DNSM	Diplôme national supérieur de musicien
DNSP	Diplôme national supérieur
DNSPD	diplôme national supérieur professionnel de danseur
DNSPM	Diplôme national supérieur professionnel de musicien
DPEA	Diplôme propre aux écoles d'architecture
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREST	Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie
DRRT	Délégation régionale à la recherche et à la technologie
DSA	Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture
DSRA	Diplôme supérieur de recherche en art
DU	Diplôme d'université
ECTS	<i>European credits transfer system</i> / Système européen de transfert et d'accumulation de crédits
ED	École doctorale
EESI	École européenne supérieure de l'image
EHESS	École des hautes études en sciences sociales
EIVP	École des ingénieurs de la ville de Paris
ÉNA	École nationale d'administration
ENC	École nationale des chartes
ENPC	École nationale des ponts et chaussées
ENSA	École nationale supérieure d'architecture
ENSAAMA	École nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art
ENSAD	École nationale supérieur d'art et de design

ENSAG	École nationale supérieure d'architecture de Grenoble
ENSAM	École nationale supérieure des arts et métiers
ENSAPBx	École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux
ENSAPLV	École nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette
ENSAPVS	École nationale supérieure d'architecture de Paris Val-de-Seine
ENSAVT	École d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée
ENSBA	École nationale supérieure des beaux-arts
ENSCI	École nationale supérieure de création industrielle
ENTPE	École nationale des travaux publics de l'État
EPCC	Établissement public de coopération communale
EPHE	École pratique des hautes études
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
ERAC	École régionale d'acteurs de Cannes
ÉSA	École supérieure d'art
ESAD	École supérieure d'art dramatique
ESADHaR	École supérieure d'art et de design Le Havre - Rouen
ESAM	École supérieure d'arts et médias
ÉSC	École supérieure culture
ESMD	École supérieure musique et danse
ESR	Enseignement supérieur et recherche
ESRC	Enseignement supérieur et de la recherche culturelle
ESTBA	École supérieure de théâtre de Bordeaux-Aquitaine
ESTP	École spéciale des travaux publics
EUR	École universitaire de recherche
HCÉRES	Haut conseil pour l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
HDR	Habilitation à diriger des recherches
HEAR	Haute École des arts du Rhin
HESAM	Hautes études Sorbonne – arts et métiers
HMONP	Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre
HMONP	habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre
IDEX	Initiative d'excellence
IEP	Institut d'études politiques
IESM	Institut d'enseignement supérieur de la musique
INA	Institut national de l'audiovisuel
INP	Institut national polytechnique
ISITE	Initiative science innovation territoire économie
LABEX	Laboratoire d'excellence
LM	Licence et master
LMD	Licence - master - doctorat
LRMH	laboratoire de recherche des monuments historiques
MAPTAM	modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
MC	Ministère de la culture
MESRI	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MIMA	Master interprétation des musiques anciennes
MIT	Massachusetts institute of technology
NCU	Nouveau cursus à l'université
NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
PhD	Appellation anglo-saxonne du doctorat
PIA	Programme d'investissement d'avenir
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
PSL	Paris sciences et lettres

RESCAM	Réseau interuniversitaire d'école doctorale, création, arts et médias
RESCAM	Réseau interuniversitaire d'écoles doctorales création, arts et médias
SACRe	Sciences arts création recherche
SGPI	Secrétariat général pour l'investissement
SHS	Sciences humaines et sociales
UBL	Université Bretagne-Loire
UCA	Université Côte d'Azur
UE	Unité d'enseignement
UFR	Unité de formation et de recherche
UGA	Université Grenoble - Alpes
UMR	Unité mixte de recherche
UQAM	Université du Québec à Montréal
USPC	Université Sorbonne Paris-Cité
UTC	Université technologique de Compiègne
UVSQ	Université de Versailles Saint-Quentin
VAE	Validation des acquis de l'expérience